



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 octobre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 septembre 2016, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 septembre 2016, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CM Service de l'environnement - 1166224002

Autoriser la résiliation des deux contrats de l'appel d'offres 13-13263 / A54 - Collecte des ordures ménagères, CRD et encombrants pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en date du 31 janvier 2017

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1161541004

Conclure une entente-cadre, d'une période de 36 mois avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec Équipements Plannord ltée, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth - Contrat de gré à gré (fournisseur unique) (Montant estimé : 1 286 775,25 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1164631011

Accorder un contrat à la firme Transport en vrac St-Hyacinthe inc. pour des services de transport de la neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 942 832,90\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15576 (3 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1164730002

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame pour la réception et le traitement de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants pour une période approximative de 20 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 180 280,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15497 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1167315006

Conclure avec Tech-Mix, division de Bauval inc., une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie - Appel d'offres public 16-15574 (2 soumissionnaires) (Montant estimé des ententes : 370 679,40 \$)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1164922003

Accorder un contrat à Équipement Wajax, pour la fourniture d'un mini-chargeur articulé sur roues - Somme maximale de 121 711,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15489 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1166133003

Exercer la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 44 258,19 \$, pour la fourniture sur demande de vestes de sécurité haute visibilité au SPVM dans le cadre du contrat à Les Entreprises P. Cormier (DG136133001), majorant ainsi le montant du contrat de 135 757,74 \$ à 180 015,93 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements - 1161175002

Accorder 4 contrats de location de machinerie avec opérateurs, pour les périodes de déneigement 2016-2017 et 2017-2018 avec option de prolongation de 2 périodes individuelles d'un an, à 9154-6937 Québec Inc. Location Guay inc. (114 188,25 \$), JMV Environnement inc. (109 230,85 \$), Pépinière et Paysagiste Marina inc. (273 917,36 \$), 9154-6937 Québec inc. Location Guay Inc. (342 564,75 \$) - Montant total de 839 901,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15515 (Articles 1 & 4 – 4 soumissionnaires et articles 2 & 3 - 5 soumissionnaires)

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1167360001

Conclure avec Carrières St-Jacques inc., une entente-cadre collective d'une période approximative de 8 mois pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 16-15142 (3 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente: 678 762,96 \$)

20.010 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1160749003

Accorder un contrat à Roland Grenier Construction ltée pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 1 906 476,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5856 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231041

Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour des travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 547 028,06 \$ (contrat: 1 372 028,06 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 293602 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1161701006

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. Le Groupe Vespo pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi - Dépense totale de 836 398,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6925 (5 soumissionnaires)

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.014 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1165965005

Accorder un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 058 832,71 \$ - Appel d'offres public 5870 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.015 Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1166068001

Autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, pour des travaux supplémentaires pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.016 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1163815002

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Brushwork llc, pour l'exécution de 3 oeuvres d'art au Jardin botanique - Somme maximale de 164 753,33 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

20.017 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1160457002

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois de l'arrondissement du Sud-Ouest - Somme maximale de 1 904 302,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1160457003

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Somme maximale de 1 989 768,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.019 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1160457004

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marciel S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier de l'arrondissement d'Anjou - Somme maximale de 1 286 869,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soumissionnaires) Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.020 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316013

Abroger le point 2 de la résolution CE16 1136 et approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à la réfection de neuf terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 226 908,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16 15017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

20.021 Contrat de services professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316016

Abroger le point 1 de la résolution CM16 0097 et approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

20.022 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1167251002

Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Somme maximale de 507 133,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15231 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.023 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166316022

Accorder des contrats de services professionnels en ingénierie à Axor Experts-Conseils inc. (893 758,16 \$) et à WSP Canada inc. (962 858,14 \$), pour la réalisation de services de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 135 108,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15404 (3 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.024 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1160457005

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Cima + S.E.N.C. pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas - Somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15425 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.025 Entente

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1151658004

Reporter l'échéance de la convention en vigueur entre la Ville et le Comité olympique canadien au 31 décembre 2017 afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal - Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.026 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154962007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain situé du côté est de l'avenue de Gaspé et au nord de l'avenue Laurier Est, constitué du lot 4 314 254 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables

20.027 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164435008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble sis au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 m², dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

20.028 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1161027006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins du projet de reconstruction Turcot, un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, après que l'Arrondissement concerné ait fermé et retiré de son domaine public le lot 5 909 281

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

20.029 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1160783009

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans aucune contrepartie à Les Placements Canamall Limitée et Westcliff (Place de La Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec et vend une autre partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec pour la somme de 1 120 \$ - Fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372 et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, dans le cadre de l'entente tripartite, signée le 13 avril 1987, pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.030 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165840009

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., des espaces d'une superficie de 10 586 pi² au 2e étage de l'immeuble ainsi qu'une partie de terrain situés au 8491, rue Ernest Cormier, pour les besoins du SPVM, pour une période de 5 ans, à compter du 1er février 2017 - Dépense totale incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes représente un montant de 1 467 663,56 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.031 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1167029001

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1er avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 m², situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$ excluant les taxes, selon les conditions prévues au projet de bail

20.032 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1165373002

Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2017, le local 412 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 29 670 \$ pour toute la durée du bail

20.033 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1165840010

Approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi² situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes

20.034 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.035 Subvention - Contribution financière

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1161637002

Accorder une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques pour l'organisation du colloque Géomatique 2016 qui se déroulera à Montréal les 19 et 20 octobre 2016

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1163751002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine - Approuver un projet de convention à cet effet

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1160498002

Accorder une contribution financière additionnelle de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016 la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine - Approuver le projet de convention à cet effet

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1165970002

Approuver le projet d'Addenda venant modifier l'imputation de la dépense de 50 000 \$ pour le soutien financier accordé (CE16 1077) à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance(OR) »

20.039 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1161197004

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ au Festival international du film sur l'art, pour assurer le redéploiement de ses activités, financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec - Approuver le projet de convention à cette fin

20.040 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1160318002

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue de la troisième édition du colloque eCommerce-Québec qui se tiendra le 12 et le 13 octobre 2016 au Palais des congrès de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.041 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1164639002

Accorder un soutien de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2016 - Approuver le projet de convention à cet effet

20.042 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1166340002

Accorder un soutien additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, pour un montant total maximal de 145 000 \$ en soutien financier et une valeur monétaire de 75 000 \$ en soutien en biens et services - Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.043 Subvention - Contribution financière

CM Direction générale, Bureau des relations internationales - 1164834002

(AJOUT) Autoriser une dépense totale de 60 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence créée par l'ouragan Matthew. - Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1160679019

Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public du 23 octobre au 11 novembre 2016

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1163631001

Approuver le règlement et autoriser le lancement du concours international de design pour la conception de modules d'information de chantier "Pour mieux informer sur le chantier"

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'eau - 1161158004

Autoriser le dépôt des demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de l'eau - 1161158005

Autoriser le dépôt de demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1163072001

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Érika Duchesne, responsable de la Politique de l'enfant, du 4 au 10 novembre 2016, à Gand (Belgique), afin de participer à la 8e conférence internationale «Les enfants dans la ville» (Child in the City) - Montant estimé : 3 417,51 \$

30.007 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1167181005

Nommer Mme Anne Xuan-Lan Nguyen, Mme Alice Miquet et M. Omid Danesh Shahraki à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en octobre 2019

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1165288001

Autoriser un virement budgétaire de 307 800 \$ en provenance de dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie pour effectuer les travaux de construction pour la tenue d'une course de Formule E sur un circuit urbain dans le centre-ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie, Direction de l'exploitation - 1166406001

Autoriser une dépense additionnelle de 194 698 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent

30.010 Délivrance de permis

CM Service de l'environnement - 1166032002

Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

30.011 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1164815006

(AJOUT) Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1161179011

Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Promenade Masson »

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture - 1160387001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ afin de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une contribution financière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière" identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal

40.004 Règlement - Emprunt

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1165247001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout

40.005 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1160854002

Approuver la modification du PTI 2016-2018 et règlement R-167 autorisant un emprunt de 6 121 301 \$ pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	13

CE : 10.002

2016/10/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/10/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 septembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1427

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 septembre 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1428

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1429

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec L & M Uniforme inc. (CE14 0064) pour la fourniture de blousons et pantalons à l'usage du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13096;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166135009

CE16 1430

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 108 158,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de démantèlement et la construction temporaire d'un massif de conduits, dans le cadre de la construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution de ces travaux, aux prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 100 175,63 \$, aucune taxe applicable;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1162675002

CE16 1431

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux comprenant l'ouverture dans la dalle de béton située dans la salle des batteries de l'usine d'eau potable Charles-J.- Des Bailleurs et l'ajout de systèmes de levage, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 660,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10202;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1167112002

CE16 1432

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 12 000 \$ pour l'acquisition d'une maquette numérique représentant l'Exposition universelle de 1967, afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Expo 67;
- 2 - d'approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Dominic Tremblay ladite maquette numérique;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la culture, à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1163673006

CE16 1433

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une aide financière de 150 000 \$ provenant de la Société des musées du Québec pour le projet « Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67 »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la culture à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67 », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1163673003

CE16 1434

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Fonds mondial afin d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1161353005

CE16 1435

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la somme de 5000 \$ CAN (\pm 388.800,00 Yen Japon) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal à *Mayors for Peace* pour l'année 2016,
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166920001

CE16 1436

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la 6^e partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160679017

CE16 1437

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 3000 \$, pour l'attribution de trois bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 3^e édition de la Soirée de la relève en TI qui aura lieu le 22 septembre 2016;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1165954004

CE16 1438

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement PC-2768-2 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du village de Pointe-Claire, adopté le 7 juin 2016, par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166938002

Levée de la séance à 9 h

70.001

Les résolutions CE16 1427 à CE16 1438 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 septembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1439

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 septembre 2016, en y retirant les articles 12.001, 20.008, 20.026 et 20.038.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1440

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1441

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1442

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1443

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160206004

CE16 1444

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas ou seuls soumissionnaires conformes, ou fournisseur unique, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14382 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Prix (taxes et contingences inc.)	Articles / Description / Commentaire
Électroméga Itée	3 671 692,59 \$	1: Tête de feux véhiculaires 2: Montage 5: Aldis / Fournisseur unique 11: Feux sonores (FS) / Fournisseur unique 13: LB 15: Coffret STI 18: Switch enfichable
Tacel Itée	808 791,64 \$	3: Btn piéton / Seul soumissionnaire conforme 14: Coffret 60A
Orange Trafic inc.	3 694 838,28 \$	4: Détecteur véhiculaire 6: Wave Tronix / Fournisseur unique 8: Potences FS / Seul soumissionnaire conforme 12: GPS 19: Switch rail / Seul soumissionnaire conforme 20: Tête de feux piéton
Ventes Techniques Trelec enr.	676 053 \$	9: Metric / Fournisseur unique
Industries Précision Plus	857 770,99 \$	10: Struc. Spéciales

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1165897003

CE16 1445

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15106 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1163838002

CE16 1446

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet, un projet de convention de services entre la Ville et Technomedia Formation inc. établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160206004

CE16 1447

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'achat de CD-Rom, de CD-Audio, de DVD films documentaires et de fiction;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Archambault inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux pourcentages de majoration en regard à chaque groupe d'articles de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15154 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, ainsi que celui des ex-banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167389001

CE16 1448

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Hollywood Nettoyage Spécialisé, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le nettoyage des camions-tasseurs du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 146 386,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15336 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166859003

CE16 1449

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Martin Lefebvre Transport inc., seul soumissionnaire conforme, pour une durée de deux ans, le contrat pour les services de transport de neige PMR-204-1618, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 674 071,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15062 et au tableau des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1160587004

CE16 1450

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;

- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, conformément à la soumission de cette firme en date du 15 avril 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160077001

CE16 1451

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214716;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161009003

CE16 1452

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 586 986,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1935-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1163334019

CE16 1453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 521 286,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et de divers travaux au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance à Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 291,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5770;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1161630004

CE16 1454

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 337 580,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement au Seuil Fleuve, aux abords et du côté sud de la rue de la Commune, entre les rues de Callière et place Royale, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 464,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6911;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1164956015

CE16 1455

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1160025004

CE16 1456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1160025005

CE16 1457

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 325 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance, dans le cadre du contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) un surplus contractuel total de 250 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser une somme additionnelle de 75 000 \$ pour les incidences, majorant ainsi le budget de celles-ci de 110 000 \$ à 185 000 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1160660009

CE16 1458

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 721 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 661 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329408 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167231042

CE16 1459

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 660 079,32 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot dans la rue Notre-Dame et le chemin Côte Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 573 982,16 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 221302;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1167409001

CE16 1460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 540 214,40 \$, taxes incluses, pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions Hydrospec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 397,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6927;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1166316016

CE16 1461

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 856 733,75 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aranda Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 782 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5852;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1166627004

CE16 1462

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies Ltd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier, pour une somme maximale de 546 386, 49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15156 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1160298002

CE16 1463

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Concertation régionale de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1166368006

CE16 1464

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs - phase 2 du projet au Centre Strathearn ;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Riopel + Associés, Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc., ingénieur en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000 \$ à 550 000 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161630003

CE16 1465

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15232 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Axor experts-conseils inc.	1 953 612,08 \$
Les Services exp. inc.	1 106 976,30 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1163493002

CE16 1466

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 574 093,17 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation du projet de réfection générale du Bain Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services Intégrés Lemay et Associés inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema, Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 459 118,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15215, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1161335003

CE16 1467

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 137 970 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public intitulée « Le Joyau royal et le Mile doré » au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat par lequel MM. Philippe Allard et Justin Duchesneau, lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 126 472,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1160230005

CE16 1468

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de contrat entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour l'utilisation du mobilier urbain (feux de circulation et éclairage) pour l'installation de 40 antennes de télécommunication;
- 2 - d'autoriser la réception d'un revenu annuel de 4 000 \$, taxes incluses, provenant de Hydro-Québec ainsi que, le cas échéant, d'un revenu additionnel lié à d'éventuels travaux d'installation et d'entretien réalisés par la Ville;
- 3 - d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165309002

CE16 1469

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de parc les lots 5 617 298 et 5 791 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de rue le lot 5 617 301 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc une partie du lot 5 282 499 et une partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lots projetés 5 422 648 et 5 422 649), totalisant une superficie de 1 558,6 mètres carrés et par lequel la Ville cède au promoteur les lots 5 617 298, 5 617 301 et 5 791 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1 508,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 4 - d'inscrire au registre du domaine public de la Ville pour fins de parc la partie du lot 5 282 499 et la partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui seront remplacées par les lots projetés 5 422 648 et 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1160783001

CE16 1470

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel
 - la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 649 mètres carrés, pour la somme de 57 700 \$, plus les taxes applicables;
 - Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1606.

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1156037007

CE16 1471

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, pour l'exploitation de machines distributrices de produits alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1^{er} février 2016, pour un revenu total de 69 785,23 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1167029002

CE16 1472

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, et ce, rétroactivement du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie du terrain d'une superficie approximative de 459,1 mètres carrés, constituée du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 39 440,81 \$ pour le terme, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1160515001

CE16 1473

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue, à des fins de stationnement, à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. un terrain vacant d'une superficie de 1280 mètres carrés, situé sur la rue Bernard Est, à l'angle de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1165941006

CE16 1474

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1160679016

CE16 1475

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 479 \$, soit un montant de 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue », un montant de 2 479 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour le projet « Mangeons ensemble » et un montant de 4 000 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour le projet « Aide aux devoirs », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2017) - Ville liée de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1164910002

CE16 1476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 460 000 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1161535001

CE16 1477

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 353 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 53 000 \$ pour 2017;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1161103005

CE16 1478

Vu la résolution CA 16 09211 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville en date du 8 août 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est, érigé sur le terrain constitué du lot 1 742 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – Institut Pacifique – Parcours Gouin – Secteur significatif DD, dans le site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet – zone 0465.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160449005

CE16 1479

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'AchunsiC–Cartierville d'acquérir auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160335004

CE16 1480

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 3 385,09 \$ relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville responsable du dossier vélo, à Copenhague (Danemark), du 18 au 22 septembre 2016, afin d'étudier les pratiques liées au déplacement cycliste déjà en place dans la ville danoise, et ce, accompagné par l'expertise de la Copenhagenize Design Company;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160974002

CE16 1481

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1. de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - M. Jean Burton;
 - M. Alain Duhamel;
 - M. Habib El-Hage;
 - M. Peter Jacobs;
 - M. Gaétan Lebeau;
 - Mme Marie Leahey;
 - M. Jean Paré;
 - M. Michel Séguin;
 - M. Joshua Wolfe;

2. de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires :
 - Mme Mounia Benalil;
 - Mme Danielle Casara;
 - Mme Nadja Raphaël;
3. de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161079006

CE16 1482

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'un montant de 2 000 \$, plus taxes, provenant du Centre Phi pour l'utilisation de ses locaux de son lieu muséal du 335, place D'Youville, du 1^{er} septembre au 20 novembre 2016, dans le cadre d'une résidence et d'une collaboration avec le Centre d'histoire Montréal;
- 2 - d'entériner l'entente de collaboration signée par M. Jean-François Leclerc, chef de section, responsable du Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre le Centre Phi et la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour couvrir les frais occasionnés par ce projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163673007

CE16 1483

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 32 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance numéro 8 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'organisme à but non lucratif, La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants (CIEJE), d'une valeur de 1 987,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal, dans le cadre de l'événement *La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants* le 25 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161543009

CE16 1484

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce)* (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel afin de désigner le secteur « Plaza Monk ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1161179010

CE16 1485

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 14° de l'article 44 du *Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles* (14-036), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet de rendre admissible au programme municipal *Rénovation résidentielle majeure* les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160196002

CE16 1486

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1160196003

CE16 1487

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1161322005

RCE 16-003

CE16 1488

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux » à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du 23 août dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1165086003

CE16 1489

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financier les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1165925002

CE16 1490

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer comme suit deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel :

- « rue Elsie-MacGill » la voie publique formée du lot 5 521 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « rue Kenneth-Patrick » la voie publique formée des lots 5 628 940, 5 628 929 et 5 509 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « square du Rambler » le square public formé du lot 5 628 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « passage Adélarde-Raymond » le passage piéton formé des lots 5 521 811 et 5 628 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « rue des Équinoxes » le prolongement de la voie publique du même nom formé du lot 5 521 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1164521012

CE16 1491

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement R-2016-109 modifiant notamment les Règlements concernant le zonage, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'entretien et la protection des arbres, les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, ainsi que le Règlement R-2016-112 modifiant le Plan d'urbanisme adoptés le 14 juin 2016 par le conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1166968003

CE16 1492

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Éric Loiselle à titre de directeur - Santé et mieux-être, dans la classe salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$) à compter du 14 septembre 2016, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166120001

CE16 1493

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Marie-Christine Ladouceur-Girard au poste de directrice du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, dans la classe salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$), à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166991003

CE16 1494

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal visant le renouvellement du prêt de service de M. Arnold Beaudin, avec remboursement partiel, pour une durée de 3 ans, à compter du 23 avril 2016 jusqu'au 22 avril 2019;

- 2 - de modifier, en conformité avec l'article 474.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le budget de revenus et de dépenses du Service des ressources humaines afin de tenir compte du remboursement partiel de ce prêt par l'organisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1161633001

CE16 1495

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1162937003

CE16 1496

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1163624026

CE16 1497

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725) ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1163624027

Levée de la séance à 9 h 34

70.001

Les résolutions CE16 1439 à CE16 1497 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint



Dossier # : 1166224002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation des deux contrats de l'appel d'offres13-13263 / A54 - Collecte des ordures ménagères, CRD et encombrants pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en date du 31 janvier 2017 (fin de journée).

Il est recommandé:

1. de résilier le terme du contrat accordé à Les Services Ricova Inc. (anciennement Les Services Monde Vert Inc.), approuvé par la résolution CA14 25 0021 pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de CRD et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 3 525 700 \$;
2. de payer à Les Services Ricova Inc. les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017.
3. de résilier le terme du contrat accordé à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec Inc.), approuvé par la résolution CA14 25 0021 pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de CRD et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 1 418 200 \$;
4. de payer à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec Inc.) les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-26 13:18

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166224002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation des deux contrats de l'appel d'offres 13-13263 / A54 - Collecte des ordures ménagères, CRD et encombrants pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en date du 31 janvier 2017 (fin de journée).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a adopté la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2016.

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a octroyé le 3 février 2014 deux contrats pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de CRD et encombrants sur son territoire pour une durée de 60 mois (31 mars 2014 au 29 mars 2019) aux entreprises Les Services Monde Vert inc. (aujourd'hui Les Services Ricova inc.) pour six territoires et JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec Inc.) pour trois territoires.

Afin de simplifier les horaires de collecte des matières résiduelles et de déployer la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires auprès des unités résidentielles de 8 logements et moins, une réorganisation majeure des territoires de collectes de l'arrondissement, incluant la régie doit être réalisée afin d'optimiser les jours et les secteurs de collectes, tout en considérant les enjeux de propreté et des communications. Pour ces raisons, l'arrondissement a demandé de faire résilier les deux contrats actuels et faire inclure à l'actuel appel d'offres du Service de l'environnement (lancé le 9 août 2016 - services de collecte/transport de matières résiduelles dans cinq (5) arrondissements), les services pour de nouveaux découpages de collecte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 250021 - 3 février 2014 D'octroyer à la firme Les Services Monde Vert inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats D14-501, -502, -503, -504, -505, -509 pour un maximum de cinq ans au prix et aux conditions de sa soumission datée du 27 novembre 2013, conformément à l'appel d'offres public 13-13263, pour un montant total de 8 136 143,79 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer à la firme JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, les contrats D14-506, -507, -508 pour un maximum de cinq ans au prix et aux conditions de sa soumission datée du 25 novembre 2013, conformément à l'appel d'offres public 13-13263, pour un montant total de 3 272 800,17 \$, toutes taxes incluses.

CM14 1126 - 25 novembre 2014 Déclarer le conseil compétent jusqu'au 31 décembre 2016

en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le Service de l'environnement endosse cette réorganisation afin de permettre l'atteinte des objectifs de valorisation des matières organiques, de simplifier et d'harmoniser les prestations de services auprès des citoyens. Étant donné le lancement de l'appel d'offres collecte - transport comprenant des services pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, une lettre d'information a été envoyée par le Service de l'environnement le 1^{er} août 2016 à Les Services Ricova inc. et à JR Services Sanitaire (9064-3032 Québec Inc.) les informant de la recommandation qui sera faite aux autorités compétentes pour résilier les contrats pour l'appel d'offres n°13-13263, conformément à la clause 5 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

La résiliation des deux contrats sera effective à compter du 31 janvier 2017, à la fin de la collecte et du transport de ce jour.

JUSTIFICATION

La réorganisation complète des secteurs de collecte engendrait des changements importants pour le découpage des deux contrats actuels. L'arrondissement a proposé aux deux entrepreneurs des modifications au découpage de leur contrat respectif, dans un contexte de respect des clauses financières. Un des deux entrepreneurs a refusé les modifications proposées. La seule solution permettant la réorganisation devenant la résiliation des contrats.

L'article 5 des clauses administratives particulières permet une résiliation des contrats : « *Nonobstant l'article 4.1 du devis technique, la Ville peut, en tout temps à partir du 1^{er} janvier 2015, sur simple avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables, résilier le contrat, même si l'Entrepreneur n'est pas en défaut. Si elle se prévaut de ce droit, elle paie à l'entrepreneur, conformément au présent contrat, le prix des travaux réalisés* ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières organiques (60%) d'ici 2020. Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières organiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non résiliation des actuels contrats ne permettra pas la réorganisation des territoires de collecte de l'arrondissement, compromettant ainsi la planification de la restructuration des territoires de collecte et de la simplification de la pleine participation des citoyens aux différentes collectes sélectives, ainsi que l'atteinte des objectifs de récupération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du nouveau contrat : 1^{er} février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Guy OUELLET, 2 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ROBINSON
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Michel RABY
Chef du développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-08-29



Dossier # : 1161541004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 36 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec la firme Équipements Plannord ltée, fournisseur unique, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth – Dossier gré à gré 16-15059 au montant estimé de l'entente, incluant un escompte minimal de 2%, de 1 286 775,25 \$ incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme Équipements Plannord ltée, fournisseur unique, pour la fourniture de pièces d'origine manufacturière de marque Prinoth – Dossier gré à gré 16-15059 au montant estimé de l'entente 1 286 775,25 \$ incluant les taxes. La durée du contrat est de 36 mois à partir du 31 octobre 2016 au 30 octobre 2019 (3 ans) et est assortie de vingt-quatre (24) mois supplémentaires optionnels jusqu'au 30 octobre 2021.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-03 11:48

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161541004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 36 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec la firme Équipements Plannord Itée, fournisseur unique, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth – Dossier gré à gré 16-15059 au montant estimé de l'entente, incluant un escompte minimal de 2%, de 1 286 775,25 \$ incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth (anciennement Bombardier et Camoplast). Ces pièces sont requises par les ateliers mécaniques dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement. Un nombre approximatif de cent soixante-dix (170) véhicules utilitaires à chenilles composent le parc motorisé de la Ville.

Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires une entente-cadre d'approvisionnement pour ces pièces depuis plus de dix (10) ans.

Considérant que le fournisseur Équipements Plannord Itée est le distributeur exclusif des pièces de marque Prinoth pour la province de Québec, une négociation de gré à gré a été entreprise.

Pour le dernier contrat, la valeur des achats a été de 1 255 636,26 incluant les taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0190 – 01 mai 2014 — Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 28 mois, avec Équipements Plannord Itée pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville (fournisseur unique) (montant estimé de l'entente 1 482 809,58 \$ incluant les taxes).

CG09 0498 – 17 décembre 2009 — Conclure une entente-cadre collective d'une période de 3 ans avec Équipements Plannord Itée pour la fourniture de pièces authentiques de remplacement pour les véhicules de marque Prinoth (Fournisseur unique) (montant estimé de l'entente 592 593,75 \$).

CM04 0534 — 23 août 2004 – Octroyer huit (8) contrats pour la fourniture de pièces authentiques de marques Bombardier, Hino, Freightliner, International Navistar, Johnson, Vanguard, New Holland, Sterling, Trackless à : Équipement Plannord Itée, Les Pièces de Camion U.T.R. inc., Globocam (Anjou) inc., Métro International St-Laurent, Équipement JKL inc., Longus Équipement inc., P.E. Boisvert Auto Itée, R.P.M. Tech inc., pour une période de cinq (5) ans — Soumission publique 04-8071 (9 soumissionnaires) — Autoriser une dépense approximative de 11,1 M\$ (montant du contrat adjugé à Équipement Plannord Itée : 5 751 250 \$).

DESCRIPTION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande, de pièces authentiques de marque Prinoth, pour une période de trente-six (36) mois, à la suite de négociation du dossier gré à gré 16-15059. Une option de prolongation d'une (1) fois vingt-quatre (24) mois est prévue dans ce dossier.

La firme Équipements Plannord Itée est le distributeur exclusif au Québec des pièces de remplacement d'origine manufacturière de marque Prinoth. Ces pièces authentiques « OEM » sont indispensables à l'entretien et à la réparation des véhicules de cette marque. Une lettre confirmant cette exclusivité a été reçue le 7 avril 2016 et se trouve en pièce jointe au sommaire décisionnel.

Une clause prévoit que la Ville pourra mettre fin au contrat entre les deux parties, advenant l'invalidité de l'entente d'exclusivité de distribution des pièces Prinoth par la firme Équipements Plannord Itée.

Les montants d'achat prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville ainsi que les prévisions de remplacement de ces appareils à chenilles du parc automobile de la Ville.

La présente entente vise l'acquisition possible d'un nombre approximatif de 4 900 pièces dont les prix de liste des prix unitaires varient de 0,15 \$ à 4 830,00 \$.

La base des prix est établie par le manufacturier de la marque tandis que le taux d'escompte est accordé par le distributeur.

Les prix de vente sont établis selon le prix de détail suggéré du manufacturier inscrit à la liste de prix moins le taux d'escompte accordé.

L'entente sera basée sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé, et ce, sans limitation quant aux quantités ou valeurs financières exprimées.

La Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis pour des fins de vérification des prix au système informatique du fournisseur afin de valider le taux d'escompte et les prix de vente obtenus. La Ville pourra exiger des pièces justificatives sur demande, afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent bien aux conditions de l'entente-cadre.

Le suivi de la validité des prix, selon les conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec les prix de détail suggérés par le fabricant moins le taux d'escompte accordé par l'adjudicataire.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et des conditions obtenus dans le présent dossier.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une évaluation préalable de la dépense s'élevant à 2 398 500,83 \$ taxes incluses. Cette estimation a été établie en se basant sur l'historique des consommations des dernières années et inclue l'option de prolongation de vingt-quatre (24) mois sans toutefois, inclure d'escompte potentiel. (Voir les détails en pièce jointe.)

En plus du taux d'escompte soumis de 2 % pour les commandes régulières, le soumissionnaire consent à accorder un taux d'escompte de 2 % additionnel pour les précommandes dont la valeur est entre 20 000,00 \$ et 100 000,00 \$ et 4 % additionnels pour les précommandes de plus de 100 000,00 \$. Tous les frais de transport seront payés par l'adjudicataire, peu importe la valeur de la commande. Nous nous retrouvons donc avec une entente équivalente à l'ancien contrat au niveau des escomptes obtenus.

Le taux d'escompte soumis est ferme jusqu'au 30 octobre 2019. Toutefois, l'adjudicataire pourra en cours de contrat le modifier à la hausse afin de stimuler la demande de consommation pour sa gamme de produits ou de permettre aux unités d'affaires de profiter d'un taux d'escompte supplémentaire accordé par le fabricant. Ces commandes doivent être transmises entre le 1er mai et le 30 juin pour une livraison à une adresse unique, au mois de septembre de la même année.

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'était pas requise dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du Registre des entreprises non admissible (RENA). Ces vérifications ont été effectuées le 26 septembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce et diminuerait la disponibilité des appareils ce qui aurait des conséquences sur les opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs par le bulletin Info-Achats pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera accessible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

Échéancier initial de réalisation du projet, début : 2016-10-31, Fin 2019-10-30.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Dossier gré à gré 16-15059

Titre: Fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth, entente de 36 mois

Tableau des prix reçus : Voir pièces jointes

Montant estimé de l'entente (36 mois) sans la prolongation en incluant un escompte minimum de 2% :

1 119 178,29 \$ + TPS (5 %) 55 958,92 \$ + TVQ (9,975 %) 111 638,04 \$ = **1 286 775,25 \$**

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Équipements Plannord Itée, une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois, au montant approximatif de **1 286 775,25 \$** incluant les taxes, à compter de sa date d'émission à la suite de l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques de marque Prinoth, à la suite de négociation du dossier de gré à gré 16-15059.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Serge BRANCONNIER, Service du matériel roulant et des ateliers
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section, app. strat. et biens
Division de l'acquisition de biens et services/collectifs

Le : 2016-09-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2016-09-28



Dossier # : 1164631011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Transport en vrac St-Hyacinthe inc. pour des services de transport de la neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 942 832,90\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15576 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Transport en vrac St-Hyacinthe, plus bas soumissionnaires conforme, pour une durée de deux ans un contrat pour des services de transport de neige pour la somme maximale de 942 832,90\$ conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15576 et au tableau des prix reçus joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement:

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-27 13:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164631011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Transport en vrac St-Hyacinthe inc. pour des services de transport de la neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 942 832,90\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15576 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

En juin dernier, un appel d'offres a été lancé en vue d'octroyer neuf contrats dans quatre arrondissements pour des services de transport de neige, soit:

- Le Plateau-Mont-Royal;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Ville-Marie;
- Villeray - St-Michel - Parc-Extension.

Des neuf secteurs visés par cet appel d'offres de transport de la neige, sept secteurs ont été octroyés (CM16 0951).

Pour les deux autres secteurs (PMR-204-1618 et VMA-201-1618), l'analyse des soumissions a entraîné le rejet d'un des soumissionnaires qui n'avait pas déposé, tel que requis aux documents d'appel d'offres, son certificat d'enregistrement à la CNESST.

Pour le secteur PMR-204-1618, le rejet du soumissionnaire n'a pas eu de conséquence puisqu'il n'était pas le plus bas. L'octroi du contrat pour ce secteur sera présenté au conseil municipal de septembre 2016 (CE16 1449).

En ce qui a trait au secteur VMA-201-1618, le soumissionnaire non-conforme était aussi le plus bas. Le contrat aurait pu être octroyé au deuxième soumissionnaire, mais compte tenu du prix très élevé de sa soumission, il a été décidé de retourner en appel d'offres (49% d'écart avec le plus bas soumissionnaire et 92% d'écart avec l'estimation réalisée par la Ville).

L'appel d'offres pour des services de transport pour le secteur VMA-201-1618 (arrondissement de Ville-Marie) a donc été lancé le 24 août 2016. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Un addenda a été produit afin d'informer les preneurs de cahier des charges de la nouvelle Politique de gestion contractuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1449 - 14 septembre 2016 - Accorder le contrat PMR-204-1618 à la firme Martin Lefebvre Transport inc., pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 674 071.34 \$ taxes incluses, - Appel d'offres public 16-15062 - 2 soumissionnaires 1 seul conforme - (en attente d'approbation du CM).
CM16 0951 - 25 août 2016 - Accorder sept contrats aux firmes Martin Lefebvre Transport inc., Gestion Gérard Boutin inc., Les Entreprises K.L. Mainville inc., 9124-4277 Québec inc. et Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc. pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 5 097 130,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 - 9 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le contrat de transport de la neige se déroule dans un secteur où les opérations de déneigement sont réalisées en régie.
Les normes contractuelles ont été harmonisées.

Le contrat débute le 15 novembre 2016 et se termine le 31 mars 2018 (durée de deux saisons hivernales).

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 8 fois sur le site de SEAO. La Ville a reçu 3 soumissions. 38 % des preneurs de cahiers des charges ont donc déposé une soumission. Le contrat a été remporté par Transport en vrac St-Hyacinthe inc. Comme le contrat a une valeur inférieure à 1 million de dollars, l'adjudicataire ne doit pas détenir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Contrat VMA-201-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Transport en vrac St-Hyacinthe inc.	385 108,77 \$	770 217,53 \$
Transport Raynald Boulay et Fils inc.	389 109,90 \$	778 219,79 \$
DF Transport en vrac SNC	415 117,24 \$	830 234,48 \$
Dernière estimation réalisée	308 694,54 \$	617 389,08 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		792 890,60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		60 016,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		152 828,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		8 002,26 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		1%

L'écart entre le plus bas prix soumis et la dernière estimation est de 25 %.

L'estimation est basée sur le coût du transport de neige lors de l'hiver 2015-2016. L'écart entre l'estimation et le plus bas prix soumis peut s'expliquer par le changement du lieu d'élimination de la neige (LEN). Auparavant, la neige était transportée à la chute Wellington, aujourd'hui fermée. Cette chute était située à proximité du secteur de déneigement, soit sous l'autoroute Bonaventure. Maintenant, l'entrepreneur doit se rendre au LEN Angrignon, situé à environ 9 km du secteur. Cette distance couplée aux problèmes de congestion routière, font en sorte que l'entrepreneur doit fournir plus de camions pour atteindre les normes opérationnelles du devis. Ceci a assurément contribué à creuser l'écart avec l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,5 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 21,5 %). Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Le Service de la concertation des arrondissements ne possède pas, pour l'instant, les fonds nécessaires à l'octroi des contrats. Lors du budget 2017, Il devra être doté des crédits nécessaires afin d'assumer cette nouvelle responsabilité de gestion des contrats de déneigement.

À terme, tous les coûts reliés à ces contrats de déneigement seront assumés par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat débute le 15 novembre 2016 et l'octroi du contrat au conseil municipal du mois d'octobre permettra d'avoir un contrat valide dans les délais requis. Un report de l'octroi pourrait entraîner des conséquences sur le ramassage de la neige dans ce secteur du centre-ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 15 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie

Lecture :

Marie-Ève BOIVIN, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2016-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2016-09-23



Dossier # : 1164730002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 1 contrat à la firme Recyclage Notre-Dame pour la réception et le traitement de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 20 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 180 280,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15497 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé au Comité exécutif :

- d'accorder au soumissionnaire Recyclage Notre-Dame, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission, pour une période approximative de 20 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans la soumission avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, le service de traitement des résidus de CRD et encombrants de 2 territoires soit pour la somme présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15497 ;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame	Montréal-Nord et Ville Mont-Royal	180 280,80 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-03 10:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164730002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 1 contrat à la firme Recyclage Notre-Dame pour la réception et le traitement de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 20 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 180 280,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15497 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles (DPO-GMR) du Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le marché du tri et du recyclage des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants prend de plus en plus d'ampleur depuis que la Ville a débuté ses opérations de traitement en octobre 2009. Auparavant, ces matières étaient gérées comme des ordures et envoyées directement à l'enfouissement.

La DPO-GMR a lancé un appel d'offres en 2013 pour tous les territoires de l'agglomération et les écocentres. Cet appel d'offres couvre la période de janvier 2014 à juin 2018 (54 mois).

La nouvelle responsabilité de la collecte et du transport des matières résiduelles à la DPO-GMR (depuis janvier 2015) a fait qu'une collecte mensuelle de CRD et encombrants s'est ajoutée dans l'arrondissement Montréal-Nord à partir de décembre 2015. De ce fait, les quantités prévues au contrat original de traitement des CRD et encombrants ne suffisent pas pour que l'arrondissement puisse maintenir sa prestation de service.

Pour assurer la continuité des opérations jusqu'en juin 2018 - date de renouvellement de tous les contrats des territoires de l'agglomération - il est nécessaire d'obtenir un nouveau contrat pour permettre à Montréal-Nord de maintenir son offre de service. L'appel d'offres a également tenu compte des besoins potentiels de Ville Mont-Royal qui pourrait bénéficier du contrat si les quantités à l'actuel contrat se terminaient avant l'échéancier de 2018.

Dans le présent sommaire décisionnel, une (1) entreprise a été retenue.

L'appel d'offres a été lancé le 10 août 2016 et les soumissions ont été déposées le 29 août 2016.

La validité de la soumission était de 180 jours calendrier.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal La Presse et sur le site internet de la Ville.

Aucun addenda n'a été produit lors de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 13-0848 - 12 juin 2013 - CG 13 0535 - 20 juin 2013 - Accorder 36 contrats à la firme Centre de tri Mélimax et 4 contrats à la firme Les Entreprises environnementales Pierrefonds pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie des 34 territoires de l'agglomération et des 7 écocentres, ceci pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours. Dépense totale de 11 469 150,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12590 - 6 soumissionnaires

DESCRIPTION

Le traitement actuel des résidus de CRD et des encombrants se fait dans des centres équipés pour trier les matières qui sont reçues pêle-mêle. Ces matières sont ensuite envoyées vers des endroits où elles sont recyclées et/ou valorisées.

JUSTIFICATION

Il y a eu six (6) preneurs de cahier de charges et trois (3) entreprises ont soumissionné. Il n'y a pas eu de démarches supplémentaires entreprises auprès des preneurs de cahier de charges pour connaître les raisons de leur désistement.

L'analyse des soumissions a permis de constater que les 3 entreprises ont présenté les éléments rendant leur soumission conforme.

Rappelons que les contrats sont octroyés en fonction d'un prix soumissionné majoré selon la distance qui sépare un territoire d'un site de réception des matières. Plus un territoire est loin d'un site, plus la majoration est élevée. À prix égal, un soumissionnaire dont le lieu de réception des matières est situé plus proche d'un territoire va remporter le contrat. Ce concept est utilisé pour réduire les coûts de transport et diminuer la quantité de gaz à effet de serre (GES).

Ce dossier ne nécessite pas d'analyse par la Commission d'examen des contrats.

Voici le tableau normalisé :

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme sans ajustement de kilométrage		
Soumissions conformes	Total (taxes incluses)	
Recyclage Notre-Dame	180 280,80 \$	
Centre de tri Mélimax	219 612,60 \$	
9260-5286 Québec inc. - Koncas Recyclage	240 763,40 \$	
Estimation des professionnels (\$) (Indiquer s'il s'agit d'une estimation faite par des professionnels interne ou externe)		233 399,00
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		213 552,27
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		18,46%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)		60 482,60
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		33,55%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		-53 118,20
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		-22,76%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		39 331,80
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		21,82%
Prix à la tonne (taxes incluses)	CRD non valorisables 60%	CRD valorisables 40%
Centre de tri Mélimax	76,88 \$	41,54 \$
9260-5286 Québec inc.- Koncas Recyclage	68,79 \$	68,79 \$
Recyclage Notre-Dame	55,19 \$	45,99 \$
Tonnages du contrat	2100	1400

À la lumière du tableau, on constate une différence négligeable entre le prix d'évaluation de la DPO-GMR et le prix des soumissionnaires Konkas Recyclage et Centre de tri Mélimax.

Toutefois, le soumissionnaire retenu - Recyclage Notre-Dame - a présenté un prix de 22 % plus bas que l'évaluation.

Recyclage Notre-Dame reçoit et traite des résidus de CRD et encombrants dans ses éco-centres en région. L'entreprise est donc familière avec le traitement de ces matières.

Il est fort probable que cette entreprise ait présenté un prix très compétitif en vue de pénétrer le marché du traitement des CRD et encombrants dans la région de Montréal. Aussi, étant donné la courte durée et la quantité peu élevée du contrat, l'entreprise pourra mesurer son niveau d'intérêt face à la gestion de cette matière.

Recyclage Notre-Dame est un fournisseur important de la Ville et ce, depuis de nombreuses années, notamment dans le domaine du traitement des ordures ménagères, de la terre, du roc, du béton et des résidus de balai.

Enfin, il faut souligner que le traitement des résidus de CRD et encombrants permet de valoriser 40 % des matières. Les 60 % restants, telles les tapis, les sofas, les matelas et autres ne sont pas valorisables ou n'offrent pas de débouchés économiquement rentables pour les entreprises de recyclage dans la région de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée de 20 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans la soumission (3 500 tonnes) pour une somme totale de 180 280,80 \$, toutes taxes incluses. Il est à noter qu'aucun ajustement annuel du prix à la tonne (IPC) n'est prévu au contrat. La répartition du coût se présente comme suit :

Sommaire	2016	2017	2018	Total
Recyclage Notre-Dame	18 028,08 \$	108 168,48 \$	54 084,24 \$	180 280,80 \$

Voir le détail du calcul dans la pièce jointe «Aspect financier».

Le prix moyen à la tonne passera de 62,75 \$ à 51,51 \$ taxes incluses, ce qui génère un écart favorable de 11,24 \$. L'agglomération fera des économies de 39 340\$ pour faire traiter 3 500 tonnes des matières par l'entreprise Recyclage Notre-Dame. On croit que cette baisse du prix serait justifiée par le fait que ce fournisseur chercherait à percer le marché du traitement de CRD et encombrants dans l'agglomération de Montréal.

Cette dépense est prévue et sera imputée, pour l'année 2016, au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs.

L'agglomération doit payer les redevances à l'enfouissement de 25,21\$ / tonne taxes incluses sur la portion non valorisable des matières. Le montant estimé pour ces redevances s'élève à 54 227\$ pour 2 100 tonnes des matières non valorisables, dans lequel est incluse l'indexation annuelle selon l'indice du prix à la consommation (environ 2% par année).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat de réception et traitement des résidus de CRD et encombrants touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019. Il faut signaler en plus que le devis technique comporte une clause qui pondère à la hausse les prix unitaires des soumissionnaires dont les sites sont les plus éloignés du centroïde du territoire visé par l'appel d'offres. Le but de cette clause est de limiter au minimum le kilométrage fait par les camions transportant les résidus de CRD et encombrants. En limitant les kilométrages, on réduit la quantité de gaz à effet de serre (GES) qui touche un second volet soit : "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" dont le but est de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'obtenir de nouveaux contrats pour les résidus de CRD et encombrants, Montréal-Nord pourrait avoir à enfouir des résidus de CRD et des encombrants qui sont des matières, en partie, valorisables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrat : (CE) et (CG)
Début des contrats: Novembre 2016
Fin des contrats : Juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-21

Michel RABY
C/d controle des rejets industriels

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-10-03



Dossier # : 1167315006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Tech-Mix, division de Bauval inc., une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, à la suite de l'appel d'offres public 16-15574 (2 soumissionnaires). Montant estimé des ententes : 370 679,40 \$.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. D'octroyer pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois une entente-cadre collective avec Tech-Mix, division de Bauval inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid;
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-04 14:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167315006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Tech-Mix, division de Bauval inc., une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, à la suite de l'appel d'offres public 16-15574 (2 soumissionnaires). Montant estimé des ententes : 370 679,40 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les enrobés bitumineux à froid sont des produits utilisés pour effectuer des réparations temporaires ou urgentes sur les chaussées du réseau routier montréalais. Ils servent principalement au colmatage des nids-de-poule en période hivernale.

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre collective pour combler les besoins en enrobés bitumineux pour réparation à froid (en vrac et en sac) servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, à la suite de l'appel d'offres public 16-15574.

Les ententes-cadres actuelles (ententes 1076508 et 1076952), d'une valeur totale estimée à 155 377,22 \$, sont en vigueur du 23 octobre 2015 au 22 octobre 2016. Selon les données disponibles, ces ententes-cadres ont été consommées en totalité. Le Service de l'approvisionnement a choisi de ne pas utiliser la période de prolongation de l'entente précédente afin d'ajuster les besoins quantitatifs et qualitatifs de l'appel d'offres antérieur.

L'appel d'offres public (16-15574 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal le devoir. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendrier, soit du 22 août 2016 au 7 septembre 2016. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 6 mars 2017. Deux addenda ont été émis, le premier le 24 août 2016 et le deuxième le 30 août 2016. Les deux étant pour des raisons administratives, dont une étant pour informer de la mise en place de la nouvelle politique de gestion contractuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1796 - 07 octobre 2015 - Conclure des ententes-cadres collectives avec DJL inc. et Tech-Mix pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid, utilisés dans le cadre des travaux en régie et servant à la réfection temporaire des chaussées - Appel d'offres public 15-14598 - 2 soumissionnaires - Montant estimé: 155 377,22 \$;

CM14 0919 - 16 septembre 2014 - Conclure une entente-cadre collective avec Tech-Mix pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie - Appel d'offres public 14-13516 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme - Montant estimé: 173 894,40 \$;

CM12 0926 - 22 octobre 2012 - Conclure une entente-cadre collective avec Tech-Mix, division de BauVal inc. pour une période de 24 mois, pour la fourniture d'enrobés d'asphalte pour réparation à froid - Appel d'offres public 12-12178 - 3 soumissionnaires - Montant estimé: 983 156,97 \$;

CE11 1544 - 28 septembre 2011 - Conclure une entente-cadre collective avec Construction DJL inc pour une période de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés pour la réfection des chaussées de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 11-11669 - 2 soumissionnaires - Montant estimé: 139 915,85 \$;

DESCRIPTION

Sur le plan qualitatif:

L'approvisionnement d'enrobés bitumineux à froid en vrac (groupe A) se fait par les camions de la ville qui s'approvisionnent directement à l'usine du fournisseur. Les enrobés bitumineux à froid en sacs (groupe B) sont disponibles pour tous les arrondissements au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

Les sacs sont livrés par le fournisseur à cet endroit, et ils sont tenus en stock. Les arrondissements ayant une organisation d'inventaire pourront également se faire livrer les sacs directement. Les frais de livraison sont inclus dans le prix unitaire.

Le poids des sacs des enrobés à froid a été ajusté à 22,7 kg (anciennement 30 kg) pour faciliter la manipulation par les employés de la ville.

Sur le plan quantitatif:

Les quantités prévues à l'appel d'offres ont été estimées en fonction de l'historique de consommation des dix-neuf (19) arrondissements et des consommations chez les fournisseurs. Cela représente pour les 24 prochains mois, un potentiel d'approvisionnement de 3 700 tonnes métriques d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et 270 tonnes métriques (environ 11 900 sacs de 22,7 kg) d'enrobés pour réparation à froid en sacs.

Selon le site internet de la Ville de Montréal, le réseau routier de la Ville de Montréal compte au total près de 5 000 km de chaussées (incluant les voies de service autoroutières) et 450 km de pistes cyclables.

De ce total, le réseau local, dont la responsabilité a été attribuée à chacun des arrondissements, compte près de 4 000 km de chaussées. Les travaux d'asphaltage s'y déroulent de la façon suivante :

- Les travaux d'entretien effectués en régie par les Travaux publics des arrondissements (**en rapport avec le présent sommaire décisionnel**), de petites envergures (nids-de-poule) et de moyennes envergures (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussée, bris d'aqueduc, etc.);
- Les travaux de plus grande envergure (structurels), de type « clés en main », effectués par des entreprises suite à des appels d'offres

d'exécution de travaux lancés par les arrondissements spécifiquement pour ce genre de travaux.

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroi le contrat par groupe au plus bas soumissionnaire conforme.

Afin de procéder à l'analyse de la performance des enrobés, et qu'il soit le plus bas soumissionnaire ou non, la compagnie doit faire parvenir, sans frais, le jour suivant l'ouverture des soumissions, trois (3) échantillons de qualification (3 sacs d'environ 22,7 kg) du produit proposé.

Ces échantillons vont permettre d'analyser la hauteur de référence des enrobés à froid et de calculer un prix normalisé qui servira à l'octroi.

Pour ces types d'enrobés, le prix à la tonne métrique ou au kilogramme ne correspond pas nécessairement à la proposition de prix la plus avantageuse. En effet, comme l'utilité de ce produit est de combler des vides (nids-de-poule), son efficacité se mesure au volume une fois compacté. Afin d'éviter de payer pour un produit lourd, et moins efficace, et de déterminer le prix normalisé du produit, le Service de l'approvisionnement mandate le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Direction des infrastructures à procéder aux tests de hauteur de référence.

Des quantités d'enrobés à froid sont prélevées des échantillons fournis par les soumissionnaires et sont compactées sous forme d'éprouvette à l'aide d'un compacteur giratoire en respectant une méthode d'essai bien précise. Cet exercice permet de déterminer la hauteur de référence (HR) de ces enrobés (on mesure ainsi la hauteur en mm qu'atteint le produit dans l'éprouvette une fois compacté). Une fois la HR déterminée, on la met en rapport avec son prix, ce qui nous permet d'uniformiser les prix soumissionnés en tenant compte des performances. Pour ce faire, nous divisons le prix unitaire de la soumission à la tonne métrique ainsi qu'au kilogramme par la hauteur de référence (HR) du produit (**Prix normalisé = Prix soumissionné / HR**). La valeur la moins élevée représente le plus bas soumissionnaire (le produit le moins dispendieux pour combler un volume donné).

L'appel d'offres actuel, tout comme les précédents, comporte une clause de fluctuation des prix basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse, du prix de référence du bitume selon Bitume Québec.

Le prix de référence utilisé par Bitume Québec pour le calcul de l'ajustement est le prix minimal du bitume établi dans les offres permanentes retenues pour l'approvisionnement en bitume du Ministère des Transports du Québec (MTQ). Le prix soumis est ajusté lorsqu'une variation du prix du bitume supérieur à 5 % ou inférieur à -5% est enregistrée. Cette clause est la même que celle utilisée pour les enrobés bitumineux à chaud et l'émulsion de bitume utilisée pour les travaux en régie. L'inclusion d'une telle clause est rendue nécessaire afin d'obtenir des prix compétitifs pour ces produits. Sans une telle clause, les soumissionnaires doivent inclure une marge de sécurité dans leur structure de prix afin de se protéger des augmentations du prix du bitume. Cette stratégie est motivée par la très grande variation des prix pour les produits dérivés du pétrole, et elle permet de garder un prix concurrentiel autant pour la Ville de Montréal que pour l'adjudicataire du contrat.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumissions et d'exécutions, une garantie de soumission égale à deux pour cent (2%) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalente à 10 % du montant total du contrat.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15574, le nombre de preneurs du cahier des charges est de 4 fournisseurs :

- Ali Excavation Inc.;
- Construction DJL Inc.;
- Équipements Stinson;
- Tech Mix;

Nous avons reçu 2 soumissions de la part de:

- Construction DJL Inc.;
- Tech Mix;

Motifs de refus de la part des preneurs de cahier de charges:

Une compagnie a acheté le cahier des charges par erreur, et la seconde n'avait pas les ressources disponibles pour répondre à ce type de contrat.

À la suite de l'analyse administrative et technique, les soumissionnaires ont tous été déclarés conformes.

Analyse des soumissions:

Enrobés bitumineux à froid en vrac et en sacs (avec taxes) pour 24 mois		
	Enrobés à froid (Groupe A) en vrac	Enrobés à froid (Groupe B) en sacs
Fournisseurs	3700 Tonnes métriques	270 000 Kilogrammes
TECH-MIX, Division de Bau-Val Inc	314 801,55 \$	55 877,85 \$
Construction DJL Inc	314 801,55 \$	60 534,34 \$
Estimation des professionnels	359 048,92 \$	52 706,40 \$
Soumission la plus basse	314 801,55 \$	55 877,85 \$
Soumission la deuxième plus basse	314 801,55 \$	60 534,34 \$
Soumission la plus haute	314 801,55 \$	60 534,34 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)	314 801,55 \$	58 206,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse (%)	0%	4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	0,00 \$	4 656,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	0%	8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$)	-44 247,37 \$	3 171,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%)	-12%	6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	0,00 \$	4 656,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0%	8%

L'adjudication a été faite pour ce contrat grâce au test de hauteur (voir la section Description) qui a été dirigé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Type	VRAC	SACS
	Groupe A, Article 1: Enrobés en vrac	Groupe B, Article 2: Enrobés en Sacs

<i>Soumissionnaires</i>	Qté (t.m)	Prix soum.	HR (mm)	Prix normalisé (mm)	Total normalisé	Qté (Kg)	Prix soum.	HR (mm)	Prix normalisé (mm)	Total normalisé
Construction DJL	3700	74,00 \$	68,6	1,079 \$	3 991,25 \$	270000	0,195 \$	68,6	0,00284 \$	767,49 \$
Tech-Mix Bauval	3700	74,00 \$	71,3	1,038 \$	3 840,11 \$	270000	0,180 \$	71,3	0,00252 \$	681,63 \$

Prix normalisé grâce à la hauteur de référence HR (mm) pour connaître la capacité de remplissage pour un volume de produit donné, suite aux analyses en laboratoire

Les analyses ont permis de recommander l'octroi des contrats pour les enrobés à froid, en vrac et en sacs à la compagnie Tech-Mix Bauval, plus bas soumissionnaire conforme pour les deux groupes de produits.

Montant estimé des ententes :

Groupe A (vrac) - Tech-Mix, division de Bauval inc.

273 800,00 \$ + TPS (5%) 13 690,00 \$ + TVQ (9,975%) 27 311,55 \$ = 314 801,55 \$

Groupe B (sac) - Tech-Mix, division de Bauval inc.

48 600,00 \$ + TPS (5%) 2 430,00 \$ + TVQ (9,975%) 4 847,85 \$ = 55 877,85 \$

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 411 755,32 \$, incluant les taxes, pour une période de 24 mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des arrondissements et du prix unitaire moyen obtenu pour ces produits lors de l'appel d'offres précédant en août 2015, avec une diminution de 1,86 %. Cette diminution correspond à l'évolution de l'IPI d'août 2015 à juillet 2016, pour la catégorie *Mélanges d'asphalte pour pavage et pavés [262112]*, tel que publié par Statistique Canada. Ces données étant les plus récentes sur Statistiques Canada au moment de l'estimé préalable en septembre 2016.

Comparativement aux ententes précédentes conclues en octobre 2015, on remarque une variation à la baisse de 14 % du prix unitaire en vrac à la tonne métrique (groupe A), le prix passant de 86,00 \$ à 74,00 \$ la tonne métrique. Quant au prix unitaire en sacs (groupe B), on remarque une légère variation à la hausse de 4 %, le prix au kilo passant de 0,173 \$ à 0,180 \$ soit 4,09 \$ le sac de 22.7 kg incluant la livraison.

Globalement, le coût d'acquisition pour les enrobés bitumineux pour réparation à froid

diminue de 11,65 % et permet une économie de 48 875,87 \$ avec les taxes pour les 24 prochains mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'entreprise recommandée à ce sommaire décisionnel possède une autorisation de l'Autorité de marchés financiers (AMF) à contracter ou sous-contracter avec un organisme public. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien BIGUET
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LAZURE
Chef de section

Le : 2016-09-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2016-09-28



Dossier # : 1164922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipement Wajax », pour la fourniture d'un mini-chargeur articulé sur roues pour une somme maximale de 121 711.39 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15489 (7 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Équipement Wajax », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un mini-chargeur articulé sur roues, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 121 711.39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15489 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51.2 % par l'agglomération, pour un montant de 62 316.23 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-03 12:06

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Équipement Wajax », pour la fourniture d'un mini-chargeur articulé sur roues pour une somme maximale de 121 711.39 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15489 (7 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires en charge de la planification, du contrôle et du suivi de la réalisation du budget PTI 2016-2018. Ce budget est destiné au rajeunissement du parc de véhicules.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant de 2016, le Service de l'Espace pour la vie a émis le besoin de remplacer un mini-chargeur de classe 432 pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 16-15489, lequel s'est tenu du 22 août au 12 septembre 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, un addenda a été émis pour diffuser la nouvelle politique de la Ville en matière de gestion contractuelle.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15489, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Équipement Wajax. », au montant de 121 711.39 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un mini-chargeur articulé sur roues avec moteur diesel et système d'entraînement hydrostatique tel que décrit au devis technique 43316B11 de l'appel d'offres public 16-15489.

Le mini-chargeur, de marque et modèle JCB 407B, sera équipé d'un godet, d'un système de fourches à palettes et d'un chasse-neige frontal extensible adaptables sur l'attache rapide de l'appareil. Les pièces du mini-chargeur et des accessoires seront sous la garantie du

manufacturier pour une période de 24 mois ou de 2000 heures, selon la première éventualité.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement du mini-chargeur 432-01123 qui a atteint sa durée de vie utile. Âgé de 15 ans, l'appareil est souvent immobilisé pour cause de bris et/ou d'entretien ce qui nuit aux opérations du Jardin botanique et engendre des coûts considérables pour l'unité d'affaires.

Les chargeurs articulés sur roues sont des appareils d'une grande polyvalence car ils peuvent accomplir des tâches variées notamment grâce à l'interchangeabilité des attachements et des accessoires (godet, fourche, chasse-neige). Le mini-chargeur servira à la manutention de charges (sur palette ou en vrac), aux travaux en horticulture et aux opérations de déneigement du Jardin botanique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15489 pour lequel il y a eu 7 soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Équipement Wajax	121 711,39 \$		121 711,39 \$
Longus Équipement Inc.	131 358,94 \$		131 358,94 \$
Hewitt Équipement Limitée	137 215,76 \$		137 215,76 \$
Les Équipements Colpron Inc.	138 899,00 \$		138 899,00 \$
Centre Agricole J.L.D. Inc. (Lavaltrac Équipement)	149 940,05 \$		149 940,05 \$
J. René Lafond Inc.	150 690,83 \$		150 690,83 \$
Lange Patenaude Équipement Ltée (Kubota Montreal)	154 585,28 \$		154 585,28 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	137 970,00 \$		137 970,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			140 628,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			32 873,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			27,01 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 16 258,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 11,78 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	9 647, 55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,93 %

Sur la base d'un historique d'achat, le SMRA a estimé la dépense du mini-chargeur à 137 970 \$, taxes incluses. Le coût d'acquisition est moindre de 12 % par rapport à l'estimation.

L'un des huit preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres. Il s'agissait d'une municipalité située dans l'agglomération de la ville de Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont disponibles au budget PTI 2016 à même l'enveloppe budgétaire dédiée au Service de l'Espace pour la Vie.

Le coût maximal de ce contrat de 121 711.39 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 54 236 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (16-021) et un montant maximal de 56 904 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 16 -018) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 48.8 % par la ville centre et à 51.2 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation du mini-chargeur répond à la norme environnementale « tier 4 final » laquelle vise la réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer ce mini-chargeur accentue le vieillissement du parc de véhicules et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation associés à cet appareil.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en octobre 2016
- Livraison de l'appareil en janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean BOUVRETTE, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Jean BOUVRETTE, 28 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

Le : 2016-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2016-10-03



Dossier # : 1166133003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec la firme Les Entreprises P. Cormier, pour la fourniture sur demande de vestes de sécurité haute visibilité au SPVM - Appel d'offres public 12-12541 (DG156133001). (Montant estimé pour cette prolongation 44 258,19 \$ taxes incluses)

Autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Les Entreprises P. Cormier, pour la fourniture sur demande de vestes de sécurité haute visibilité au SPVM, pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-12541;

1. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-29 11:54

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166133003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec la firme Les Entreprises P. Cormier, pour la fourniture sur demande de vestes de sécurité haute visibilité au SPVM - Appel d'offres public 12-12541 (DG156133001). (Montant estimé pour cette prolongation 44 258,19 \$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de renouvellement d'une période de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de vestes de sécurité haute visibilité à l'usage du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM). À la suite de cet appel d'offres, une entente-cadre a été conclue auprès de la firme Les Entreprises P. Cormier. La période de validité initiale pour cette entente débute le 29 janvier 2013 et se termine le 28 janvier 2016.

Une première option de prolongation est exercée en 2016 pour une période de douze (12) mois pour un montant supplémentaire estimé de 42 111,12 \$, taxes incluses, ce qui porte le montant total octroyé pour ce contrat à 135 757,74 \$, taxes incluses.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la deuxième option de prolongation pour une période de douze (12) mois, à partir du 29 janvier 2017, aux mêmes conditions de l'appel d'offres 12-12541.

L'adjudicataire du contrat, la firme Les Entreprises P. Cormier a confirmé son intérêt par écrit, la copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

Ce vêtement fait partie de l'appel d'offres en cours présentement pour le projet de gestion vestimentaire dont l'ouverture des soumissions est prévue à l'automne 2016, l'implantation de ce projet majeur se déroulera en 2017 et nous débuterons les opérations officiellement le 1er janvier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG156133001 - 14 septembre 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Les Entreprises P. Cormier pour une période additionnelle de douze (12) mois

pour la fourniture sur demande de vestes de sécurité haute visibilité au SPVM - Appel d'offres public 12-12541 - (Montant estimé pour cette prolongation 42 111,12 \$ taxes incluses).

DG136133001 - 29 janvier 2013 - Conclure avec la firme Les Entreprises P. Cormier, une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de vestes de sécurité haute visibilité au SPVM - Appel d'offres public 12-12541 - (montant estimé de l'entente 93 646,62 \$ taxes incluses) (8 soumissionnaires).

DG105281001 - 26 juin 2010 - Conclure avec Outdoor Outifts, une entente cadre d'une périodes de vingt-quatre (24) mois, pour l'acquisition de veste de sécurité haute visibilité pour le SPVM à la suite de l'appel d'offres sur invitation 10-11322.

DESCRIPTION

Selon la convention collective du SPVM en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de cette entente permettra à la Ville :

- de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres (aucune augmentation de prix n'est prévue pour cette prolongation);
- d'assurer une constance et une facilité d'approvisionnement, et ce, tout en assurant la disponibilité des produits jusqu'à janvier 2018.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- la politique de gestion contractuelle;
- la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et il ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

La production des vestes de sécurité haute visibilité pour ce contrat est effectuée au Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Centre de distribution de Montréal a réalisé une estimation tenant compte des besoins indiqués par le SPVM pour l'année 2017 et l'historique de consommation des deux dernières années. Cette prolongation permet de bénéficier des conditions avantageuses de prix obtenues lors de l'appel d'offres 12-12541 réduisant ainsi les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Conformément à l'article 5 de la Section III des clauses administratives particulières, le renouvellement sera fait en respectant l'intégralité des termes de l'appel d'offres 12-12541.

Montant estimé pour la deuxième prolongation :

38 493,75 \$ + TPS (5 %) 1924,69 \$ + TVQ (9,975 %) 3839,75 \$ = 44 258,19 \$ (taxes incluses)

Cette dépense sera entièrement assumée par le SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-28

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-09-29



Dossier # : 1161175002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer quatre (4) contrats de location de machinerie avec opérateurs, pour un montant total de 839 901,21 \$ taxes incluses, pour les périodes de déneigement 2016-2017 et 2017-2018 avec option de prolongation de deux (2) périodes individuelles d'un an aux plus bas soumissionnaires suivants : 9154-6937 Québec Inc. Location Guay Inc. (114 188,25 \$ - 1 rétrocaveuse opérée), JMV Environnement Inc. (109 230,85 \$ - 1 rétrocaveuse opérée), Pépinière et Paysagiste Marina Inc. (273 917,36 \$ - 1 rétrocaveuse et 1 tracteur-chargeur opérés), 9154-6937 Québec Inc. Location Guay Inc. (342 564,75 \$ - 3 rétrocaveuses opérées). Appel d'offres public 16-15515.

Il est recommandé au Comité exécutif:
d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats de location d'équipement correspondants, aux montants maximum indiqués (taxes et contingences incluses). Les items #1 à #2 sont pour les hivers 2016-17 et 2017-18, avec une option pour les deux hivers subséquents.

Entreprises	Item	Montant (taxes incluses)
9154-6937 Québec Inc Location Guay Inc. (1 rétrocaveuse)	#1	114 188,25 \$
JMV Environnement Inc. (1 rétrocaveuse)	#2	109 230,85 \$
Pépinière et Paysagiste Marina Inc. Marina matériaux et équipements (1 rétrocaveuse et 1 tracteur-chargeur)	#3	273 917,36 \$
9154-6937 Québec inc. Location Guay inc. (3 rétrocaveuses)	#4	342 564,75 \$

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-04 16:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161175002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer quatre (4) contrats de location de machinerie avec opérateurs, pour un montant total de 839 901,21 \$ taxes incluses, pour les périodes de déneigement 2016-2017 et 2017-2018 avec option de prolongation de deux (2) périodes individuelles d'un an aux plus bas soumissionnaires suivants : 9154-6937 Québec Inc. Location Guay Inc. (114 188,25 \$ - 1 rétrocaveuse opérée), JMV Environnement Inc. (109 230,85 \$ - 1 rétrocaveuse opérée), Pépinière et Paysagiste Marina Inc. (273 917,36 \$ - 1 rétrocaveuse et 1 tracteur-chargeur opérés), 9154-6937 Québec Inc. Location Guay Inc. (342 564,75 \$ - 3 rétrocaveuses opérées). Appel d'offres public 16-15515.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements. Ainsi la Ville centre, de par le Service de la Concertation des arrondissements, est maintenant responsable, entre autres choses, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contre-partie, les activités opérationnelles sur les lieux d'élimination sont déléguées aux arrondissements, tels la supervision et le contrôle des activités. Quatre contrats de location d'équipements prenaient fin à l'hiver 2015-16. Il fallait donc retourner en appel d'offres pour obtenir de nouvelles soumissions pour les prochaines années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1235 (28 octobre 2015) Octroyer neuf contrats de location de machinerie avec opérateur, pour un montant total de 1 640 467.64\$ (taxes incluses), pour trois ans avec deux années d'options aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. (505 891.08\$ - 4 rétrocaveuses opérées), JMV Environnement Inc. (110 237.71\$ - 1 tracteur-chargeur opéré), Transport Camille Dionne (1991) Inc. (465 060.89\$ - 2 béliers mécaniques et 1 mini-pelle excavatrice opérés), 9082-8179 Québec Inc. (126 656.09\$ - 1 rétrocaveuse opérée), Gaston Contant Inc. (365 864.09\$ - 2 tracteurs-chargeurs opérés), et pour 1 an avec quatre années d'options au montant total de 66 777.48\$ (taxes incluses, 1 tracteur-chargeur) à Excavation Vidolo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme – Appel d'offres public 15-14613.

CA12 170331 (10 octobre 2012) Accorder à "CMS Entrepreneurs Généraux inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une rétrocaveuse et deux chargeuses avec opérateurs, incluant les accessoires, pour les opérations de déneigement

2012 à 2015, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #12-12280.

CA14 220293 (30 juin 2014) Octroi d'un contrat à l'entreprise "Excavation R. Lécuyer et Fils inc." pour un montant de 50 589,00 \$ taxes incluses, et à l'entreprise "Les Entreprises Doménick Sigouin Inc." pour un montant de 53 750,81 \$ pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateur pour les opérations hivernales.

CA12 210278 (3 juillet 2012) Accorder cinq (5) contrats aux firmes Entreprise Vaillant (1994), Transport Camille Dionne 1991 Inc., Transport D2000 Inc. et Paysagiste Roche Inc. pour la location d'équipements mécaniques avec opérateur pour le déblaiement de la neige, pour une période variant d'un (1) à trois (3) ans - Dépense totale de 469 063,52\$ taxes incluses - Appel d'offres public #S12/010, sept soumissionnaires.

CA08 080595 (2 septembre 2008) Octroyer un contrat au montant de 2 011 974,30 \$ à Les Entreprises Canbec Construction Inc., de 1 962 670,50 \$ à Les pavages Dorval Inc., de 1 864 695,00 \$ à Excavation Mario Ltée, de 1 528 891,88 \$ à Nepcon Inc., de 839 507,81 \$ à Entreprise Vaillant (1994), de 781 433,63 \$ à R. Benoît Construction Inc., de 724 939,69 \$ à Magasin Jasmin Inc., de 588 643,13 \$ à 9042 0845 Québec inc., de 516 741,75 \$ à Gestion Gérard Boutin Inc., de 349 630,31 \$ à Construction J. Richard Gauthier Inc., et de 345 679,69 \$ à Construction Garnier Ltée, pour la location sur base horaire de machinerie avec opérateurs pour les opérations de neige.

CA13 250345 (1er décembre 2014) Octroi d'un contrat de location pour deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, d'un contrat de location pour un (1) tracteur chargeur avec opérateur et d'un contrat de location d'une (1) autoniveleuse avec opérateur pour l'hiver 2013-2014 aux compagnies suivantes : 2632-2990 Québec inc. » (Les Excavations DDC) (deux rétrocaveuses pour une somme de 62 813,14 \$, taxes incluses), « 9095-5238 Québec inc. » (Déneigeurs Métropolitain) (un tracteur chargeur pour une somme de 47 082,27 \$, taxes incluses), et « 3024407 Canada inc. » (Entreprise Vaillant) (une autoniveleuse pour une somme de 54 038,25 \$, taxes incluses), le tout conformément à l'appel d'offres n° 13-13025.

CA12 140324 (2 octobre 2012) Octroyer trois contrats pour la location, au total, de 8 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, pour un montant total de 1 483 634,53 \$ incluant les taxes soit: un contrat à la firme Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur, au prix total approximatif de 138 142,46 \$ incluant les taxes, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour la location de 5 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 913 990,89 \$ incluant les taxes et un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. pour la location de 2 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 431 501,18 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les quatre contrats consistent en la location horaire de machinerie louée pour les lieux d'élimination de neige suivants : chute à neige Jules-Poitras no 1 gérée par Ahuntsic - Cartierville (1 rétrocaveuse avec opérateur), chute à neige De Lasalle gérée Mercier - Hochelaga - Maisonneuve (1 rétrocaveuse avec opérateur), chutes à neige St-Pierre no 2 gérées par CDN/NDG (1 rétrocaveuse et 1 tracteur-chargeur avec opérateurs), chutes à neige Fullum et Riverside gérées par Ville-Marie (3 rétrocaveuses avec opérateurs). La durée de ces contrats est de deux hivers, auxquels peuvent s'ajouter deux années individuelles supplémentaires.

JUSTIFICATION

La Ville ne possède pas les ressources humaines et matérielles pour réaliser l'ensemble des travaux requis aux lieux d'élimination de neige. Il est donc nécessaire de louer les équipements avec opérateurs pour chacun des sites.

Les prix d'octroi sont tous plus bas que les dernières estimations, à des écarts allant de -24% à -35%. Les facteurs susceptibles d'expliquer ces écarts sont: la diminution du prix du carburant, la durée plus grande des contrats (dans certains cas) et une grande compétition entre fournisseurs.

Item #1: chute Jules-Poitras no 1, location d'une rétrocaveuse (2 hivers - 600 heures par hiver)

Soumissionnaire conforme	Prix soumis (avec taxes)
9154-6937 Québec Inc (Location Guay Inc.).	93 750,62 \$
Émilien Jacques	93 819,60 \$
Terrassement Ahuntsic Inc.	98 441,60 \$
Bircon Inc.	99 338,40 \$
Dernière estimation	137 970,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues	96 337,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	3%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	5 587,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	6%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-44 219,38 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-32%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	68,98 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0,07%

Item #2: chute De Lasalle, location d'une rétrocaveuse (2 hivers - 600 heures par hiver)

Soumissionnaire conforme	Prix soumis (avec taxes)
JMV Environnement Inc.	89 680,50 \$
2632-2990 Québec Inc. (Les excavations DDC)	93 502,27 \$
9154-6937 Québec Inc (Location Guay Inc.).	93 750,62 \$
Excavation R. Lécuyer & Fils Inc.	99 338,40 \$
Excavation Éric Ager Inc.	115 204,95 \$
Dernière estimation	137 970,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues	98 295,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	10%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	25 524,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	28%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-48 289,50 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-35%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	3 821,77 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	4%

Item #3: chutes St-Pierre no 2, location d'une rétrocaveuse et d'un tracteur-chargeur (2 hivers - 600 heures par hiver)

Soumissionnaire conforme	Prix soumis (avec taxes)
Pépinière et Paysagiste Marina Inc. (Marina matériaux et équipements)	224 891,10 \$
Bircon Inc.	267 661,80 \$
Les Entrepreneurs Chomedey Inc.	290 275,08 \$
3024407 Canada Inc. f.a.s.r.s. Entreprise Villant 1994	336 646,80 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	345 876,99 \$
Dernière estimation	310 432,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues	293 070,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	30%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	120 985,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	54%
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-85 541,40 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-27%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	42 770,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	19%

Item #4: chutes Fullum et Riverside : location de trois rétrocaveuses (2 hivers - 600 heures par hiver)

Soumissionnaire conforme	Prix soumis (avec taxes)
9154-6937 Quebec inc. (Location Guay inc.)	281 251,85 \$
2632-2990 Québec Inc. (Les excavations DDC)	281 789,93 \$
Domaine du terrassement Inc.	288 702,23 \$
Les Entreprises Canbec Inc.	305 796,71 \$
Dernière estimation	372 519,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues	289 385,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse	3%
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)	24 544,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)	9 %
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$)	-91 267,15 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%)	-24%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	538,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0,2%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat prévoit une indexation annuelle du prix unitaire en fonction de l'indice des prix à la consommation et un ajustement suivant le prix du carburant.

La répartition des crédits pour la durée du contrat est détaillée ci-dessous. Elle inclut une estimation de l'augmentation des coûts annuels due à l'IPC de 3% et des contingences de 20% en prévision d'un hiver plus important qu'un hiver moyen. L'estimation du nombre d'heures de travail provient de l'expérience de l'arrondissement et de la stratégie d'élimination qui sera utilisée. Dans les tableaux ci-dessous, les dépenses de chaque hiver ont été divisées par année civile suivant l'hypothèse suivante: automne (nov.-déc.) 30%, hiver (janv.-févr.-mars) 70%.

Item #1: chute Jules-Poitras no 1, location d'une rétrocaveuse

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (20%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2016	14 062,59 \$	2 812,52 \$	16 875,11 \$	15 409,23 \$
2017	47 297,19 \$	9 459,44 \$	56 756,62 \$	51 826,36 \$
2018	33 797,10 \$	6 759,42 \$	40 556,52 \$	37 033,50 \$
Total	95 156,87 \$	19 031,37 \$	114 188,25 \$	104 269,09 \$

Item #2: chute De Lasalle, location d'une rétrocaveuse

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (20%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2016	13 452,08 \$	2 690,42 \$	16 142,49 \$	14 740,25 \$
2017	45 243,81 \$	9 048,76 \$	54 292,57 \$	49 576,36 \$
2018	32 329,82 \$	6 465,96 \$	38 795,78 \$	35 425,72 \$
Total	91 025,71 \$	18 205,14 \$	109 230,85 \$	99 742,32 \$

Items #3: chutes St-Pierre no 2, location d'une rétrocaveuse et d'un tracteur-chargeur

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (20%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2016	33 733,67 \$	6 746,73 \$	40 480,40 \$	36 964,00 \$
2017	113 457,56 \$	22 691,51 \$	136 149,07 \$	124 322,25 \$
2018	81 073,24 \$	16 214,65 \$	97 287,89 \$	88 836,81 \$
Total	228 264,47 \$	45 652,89 \$	273 917,36 \$	250 123,06 \$

Item #4: chutes Fullum et Riverside, location de 3 rétrocaveuses

Année	Contrat taxes incl.	Contingences (20%)	Total taxes incl.	Crédits requis
2016	42 187,78 \$	8 437,56 \$	50 625,33 \$	46 227,68 \$
2017	141 891,56 \$	28 378,31 \$	170 269,87 \$	155 479,08 \$
2018	101 391,29 \$	20 278,26 \$	121 669,55 \$	111 100,51 \$
Total	285 470,62 \$	57 094,12 \$	342 564,75 \$	312 807,27 \$

Développement durable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ces contrats pour la location d'équipements avec opérateurs sur plusieurs lieux d'élimination permettra d'y éliminer la neige provenant des voies publiques. Ultiment, cela contribue à la sécurité et la facilité de déplacements des piétons et automobilistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats: 1er novembre 2016

Fin des contrats: 15 avril 2018 (avec options pour 2 années individuelles supplémentaires).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-30

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics



Dossier # : 1167360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Carrières St-Jacques inc, une entente-cadre collective d'une période approximative de 8 mois pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver, à la suite de l'appel d'offres public 16-15142 (3 soumissionnaires). Montant estimé de l'entente: 678 762,96 \$.

Il est recommandé au Conseil municipal:

1. D'octroyer pour une période de 8 mois une entente-cadre collective avec la firme Carrière St-Jacques inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver.
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-04 14:54

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Carrières St-Jacques inc, une entente-cadre collective d'une période approximative de 8 mois pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver, à la suite de l'appel d'offres public 16-15142 (3 soumissionnaires). Montant estimé de l'entente: 678 762,96 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture d'abrasifs d'hiver (granulats et mélange de granulats et de sel) pour une période de 8 mois à la suite de l'appel d'offres public 16-15142. Ces produits sont requis pour l'entretien des trottoirs et des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

L'entente-cadre précédente, d'une valeur estimée à 724 073,23 \$, a été en vigueur du 15 septembre 2015 au 30 avril 2016 (entente 1067327). Selon les dernières données disponibles, la consommation sur l'entente-cadre s'élève à 470 285,69 \$.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent sommaire décisionnel vise à combler les besoins en abrasifs d'hiver (granulats et mélange de granulats et de sel) pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal. Les participants ont été sollicités par courriel lors de la préparation de l'appel d'offres.

L'appel d'offres public (16-15142) a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 30 mai 2016 au 15 juin 2016. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendrier, soit jusqu'au 12 décembre 2016.

L'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chacun des arrondissements confirme individuellement ses bons de commande auprès de l'adjudicataire. Le Service de l'approvisionnement assure la gestion contractuelle de cette entente-cadre.

Aucun addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0946 - 17 août 2015 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Carrières St-Jacques inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 15-14421 (2 soumissionnaires) (Montant estimé :

724 073,23 \$);

CE14 1098 - 30 juillet 2014 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 14-13518 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 477 870,59 \$);

CE13 1046 - 31 juillet 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Carrières St-Jacques inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 13-12671 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 493 377,27 \$);

CM12 0833 - 24 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 12-12177 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 648 253,48 \$);

DESCRIPTION

Sur le plan qualitatif :

Le présent dossier vise la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver.

Il y a 2 articles distincts au bordereau de soumission :

- Le granulat :

Le granulat doit être lavé et constitué soit de calcaire, soit de dolomie, soit de granit, soit de pierre cornéenne concassée. Il doit être dur, propre et exempt de schiste argileux (shale), de particules altérées, friables et agglomérées, de matières organiques, de sol et de corps étrangers.

Le granulat ne devra contenir aucun contaminant au-delà des critères définis dans les différents politiques et règlements en vigueur. Le granulat proviendra d'une source unique et ne devra avoir subi aucun autre traitement ou opération autre que le concassage, le tamisage, le lavage et sa mise en réserve.

- Un produit pré mélangé de granulat et de chlorure de sodium :

Les exigences pour le granulat restent les mêmes, le chlorure de sodium doit satisfaire aux exigences de la dernière édition de la norme du ministère des Transports du Québec 12101 Terre VII chap. 12 de plus, le maximum de matières insolubles dans l'eau ne doit pas être supérieur à 3,5 %.

Sur le plan quantitatif:

Les estimations sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour les huit (8) prochains mois. Un potentiel d'approvisionnement de 6 900 tonnes métriques pour l'article 1 (granulats) et de 25 600 tonnes métriques pour l'article 2 (mélange de granulats et de sel), pour un grand total de 32 500 tonnes métriques pour les deux articles. La Ville ne s'engage aucunement à acheter la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de

l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission égale à deux pour cent (2 %) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalant à cinq pour cent (5 %) du montant total de la soumission.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15142, le nombre de preneurs du cahier des charges est de 6 fournisseurs :

- Carrières St-Jacques inc.
- Les Pavages Chenail inc.
- Construction DJL inc.
- Éco-Forma inc.
- Compass Minerals Canada Corp.
- Transport PMJ inc.

Nous avons reçu 3 soumissions de la part de:

- Carrières St-Jacques inc.
- Les Pavages Chenail inc.
- Construction DJL inc.

Motifs de refus de la part des preneurs de cahier de charges:

Les entreprises n'ayant pas déposé de soumission ne fournissent pas d'abrasifs d'hiver.

Le prix unitaire recommandé (Carrières St-Jacques inc.) pour l'article 1 (granulats) est de 14,25 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 6 900 tonnes métriques. À titre comparatif, le prix unitaire de l'entente précédente était de 13,99 \$ la tonne métrique incluant la livraison, en fonction d'une quantité estimée de 7 500 tonnes métriques.

Le prix unitaire recommandé (Carrières St-Jacques inc.) pour l'article 2 (mélange granulats et sel) est de 19,22 \$ la tonne métrique incluant la livraison, pour une quantité estimée de 25 600 tonnes métriques. À titre comparatif, le prix unitaire de l'entente précédente était de 18,92 \$ la tonne métrique incluant la livraison, en fonction d'une quantité estimée de 27 750 tonnes métriques.

Comparativement à l'entente précédente conclue l'an dernier, on remarque une variation à une hausse de 1,86 % du prix unitaire pour l'article 1 (granulats) et une hausse de 1,59 % du prix unitaire pour l'article 2 (mélange de granulats et de sel).

Globalement, on constate une hausse de 1,63 % du prix par rapport à l'entente précédente, ce qui se traduit par une dépense supplémentaire de 9 474,00 \$.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 676 552,54 \$, taxes incluses, pour une période de 8 mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements participants et des prix payés par la Ville pour ces produits lors du précédent contrat, avec une majoration de 1,30 %. Cette majoration représente l'évolution de l'IPC incluant l'énergie, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2016, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2016.

À la suite de l'analyse administrative et technique, les soumissionnaires ont tous été déclarés conformes.

Voici un tableau qui résume les prix soumissionnés par les trois fournisseurs:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Total (TTC)
Carrières St-Jacques inc.	590 357,00 \$	678 763,96 \$
Construction DJL inc.	658 861,00 \$	746 027,93 \$
Les Pavages Chenail inc.	666 900,00 \$	766 768,28 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	588 434,48 \$	676 552,54 \$
Coût moyen des soumissions conforme <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		730 520,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		88 004,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		2 211,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		0,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) <i>(la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)</i>		67 263,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) <i>((la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		10 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et le Service de l'environnement ont effectué un estimé préalable de la

dépense s'élevant à 676 552,54 \$ taxes incluses, pour les 8 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des (dix-neuf) 19 arrondissements selon un prix budgétaire moyen lors du dernier appel d'offres et majoré selon l'indice des prix à la consommation du Québec pour les 12 derniers mois.

Globalement, on constate une hausse de 1,63 % du prix par rapport à l'entente précédente, ce qui se traduit par une dépense supplémentaire de 9 474,00 \$.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande d'abrasifs d'hiver (granulats et mélange granulats/sel). Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Ces produits sont requis pour assurer la circulation sur les trottoirs et les chaussées en période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution et à compter du 27 octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien BIGUET
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LAZURE
Chef de section

Le : 2016-10-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-10-04



Dossier # : 1160749003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Roland Grenier Construction Itée pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis – Dépense totale de 1 906 476,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5856 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 906 476,54 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Roland Grenier Construction Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 850 948, 09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5856;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-27 16:14

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160749003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Roland Grenier Construction Ltée pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis – Dépense totale de 1 906 476,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5856 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Conjointement avec l'usine Des Bailleurs, elles assurent ensemble plus de 80 % des besoins en eau de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. À la suite de l'installation de nouveaux équipements électriques de haut voltage, une mise aux normes de huit (8) salles électriques du bâtiment des filtres est requise.

Les travaux consistent à donner à ces salles la résistance au feu requise, réaliser une mise aux normes électromécanique ainsi qu'ajouter du contrôle d'accès. Les travaux incluront une protection complète des équipements électriques en place afin de ne pas interrompre la production d'eau potable.

Un appel d'offres public a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant trente-six (36) jours du 8 août au 14 septembre 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Cinq (5) addendas ont été émis les 15, 24, 25, 26 août et le 2 septembre 2016 et concernaient principalement des questions techniques et précisions aux travaux demandés. L'addenda 2, publié 3 semaines avant l'ouverture des soumissions, a eu un impact sur l'estimation des

coûts des travaux d'environ 6 %.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-08-15	Relevés photographiques	Aucun
2	2016-08-24	Précisions plans et devis et ajout de travaux de régulation en ventilation	Augmentation du coût des travaux de moins de 6 %
3	2016-08-25	Précisions plans et devis	Aucun
4	2016-08-26	Report de la date d'ouverture	Aucun
5	2016-09-02	Report de la date d'ouverture et précisions plans et devis	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0320 – 29 août 2013 – Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Réal Paul architecte et BBA inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes des bâtiments de production et distribution d'eau potable (complexe de l'usine Atwater, station de pompage et réservoir Vincent D'Indy et station de pompage Lambert-Closse) pour une somme maximale de 915 787,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13966 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres, il y a eu quinze (15) preneurs des documents d'appel d'offres sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et trois (3) ont déposé leur soumission.

Parmi ceux qui se sont désistés, il y a des sous-traitants, des associations de construction ou des entrepreneurs avec des carnets de commandes chargés.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Roland Grenier Construction Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux visant la mise aux normes de huit (8) salles électriques du bâtiment des filtres (0396) du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, notamment :

- Le remplacement des murs, plafonds, portes et volets coupe-feu pour respecter la résistance au feu requise.
- L'ajout de ventilation et climatisation.
- L'ajout de panneaux électriques.
- L'ajout de contrôle d'accès.
- La protection et ventilation des équipements électriques existants pendant les travaux.

Les travaux de mise aux normes se feront sur une période approximative de trente-cinq (35) semaines de novembre 2016 à juillet 2017 inclusivement. La surveillance en résidence des travaux se fera par les firmes Réal Paul architecte et BBA inc.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les trois (3) soumissions reçues sont conformes. Voir le tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe ainsi que le tableau ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Roland Grenier Construction Itée	1 609 520,08 \$	241 428,01 \$	1 850 948,09 \$
Trempro Construction Inc.	1 772 128,77 \$	265 819,32 \$	2 037 948,09 \$
Parfait Électrique inc FASRS Proconstruction	2 275 240,28 \$	341 286,04 \$	2 616 526,32 \$
Estimation des professionnels (\$)	1 778 678,54 \$	266 801,78 \$	2 045 480,32 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			2 168 474,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (\$) <i>(la moyenne – la plus basse)</i>			317 526,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17,15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute – la plus basse)</i>			765 578,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			41,36%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation des professionnels)</i>			-194 532,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) <i>((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation) x 100</i>			-9,51%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			187 000,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100</i>			10,10%

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation des professionnels est effectuée par Réal Paul architecte et BBA inc.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels (incluant addendas) qui était de 2 045 480,32 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -194 532,23 \$ (-9,51 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 2 168 474,16 \$, ce qui représente un écart de 17,15 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 765 578,23 \$, soit 41,36 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des travaux similaires réalisés au cours de l'année 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une baisse des coûts par l'entrepreneur dans le chapitre 0 – charges générales, le chapitre 01 – conditions générales, le chapitre 15 – Mécanique de bâtiment et le chapitre 16 – Électricité, et par une augmentation des coûts dans le chapitre 2 - Aménagement du terrain, le chapitre 3 – Ouvrages en béton, le chapitre 8 – Portes et fenêtres et le chapitre 9 – Produits de finition.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Roland Grenier Construction Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres (0396) au complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater à cette firme.

La compagnie Roland Grenier Construction Ltée ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie Roland Grenier Construction Ltée n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 1 850 948,09 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 241 428,01 \$. De plus, un montant de 55 528,45 \$ (3 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Les travaux prévus aux incidences concernent principalement des études de laboratoires ou expertises supplémentaires. Le montant à autoriser totalise 1 906 476,54 \$, incluant contingences, incidences et taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau. Ce projet est en cours d'admissibilité au programme de subvention du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour un montant estimé à 1 444 919.77 \$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à la firme Roland Grenier Construction Ltée devra être complété dans les meilleurs délais afin que les travaux se réalisent principalement durant l'hiver, période où la demande en eau potable est moins élevée et les travaux dans les salles électriques créeront le moins de risque pour la production de l'eau potable. Un inventaire des risques a été réalisé et des mesures de mitigations ont été prévues, le tout a été élaboré en collaboration avec la Direction de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14103 - Mandat : 16643-2-005

Octroi du contrat au CG :	Octobre 2016
Réalisation des travaux :	Novembre 2016 à juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Babak HERISCHI, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 20 septembre 2016
Babak HERISCHI, 20 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-20

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Direction de la gestion de projets immobiliers

Approuvé le : 2016-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-27



Dossier # : 1167231041

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour des travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntesic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 1 547 028,06 \$ (contrat: 1 372 028,06 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293602 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 547 028,06 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntesic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 372 028,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293602 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-28 10:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231041

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour des travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 1 547 028,06 \$ (contrat: 1 372 028,06 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293602 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit, via son Programme de réfection du réseau routier artériel, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le développement des terrains aux abords du Centre Environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que la réfection routière prévue sont autant d'opportunités de faire du réaménagement de l'avenue Papineau, entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland, un projet majeur en matière de transport pour favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et pour prendre en considération l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun.

Ce contrat fait suite au contrat de travaux civils dans les mêmes limites accordé à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc, par le Conseil municipal le 20 juin dernier. Il est prévu que les présents travaux à exécuter soient intégrés et coordonnés par Demix Construction. La fin des travaux des deux contrats est prévue pour novembre 2017.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0771 - Le 20 juin 2016 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau

potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 20 728 290,14 \$ (contrat : 18 654 693,75 \$ + incidences: 2 073 596,39 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 293601 - 5 soumissionnaires (1154102012).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en l'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, sur une distance totalisant environ 2,0 kilomètres. Plus précisément, le contrat concerne la fourniture des matériaux, de la machinerie, de l'outillage et de la main d'oeuvre pour des travaux d'aménagement paysager. Les travaux comprennent notamment la fourniture et l'installation de terre de culture et de substrat d'infiltration, les travaux arboricoles et horticoles incluant la fourniture, la garantie, l'entretien des végétaux et le rapport de suivi des travaux. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que le plan de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements concernés lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 124 729,82 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, l'achat des mobiliers urbains, des bollards, des panneaux de limite de vitesse et équipements de mesure pour les bassins de biorétention. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux (2) plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation pour ce dossier a été effectuée par les professionnels de la firme Les Services EXP inc.

L'analyse des résultats des soumissions démontre que des écarts importants se situent aux items suivants: substrats d'infiltration, fourniture et plantation des végétaux, travaux arboricoles et horticoles et programme d'inspection des bassins.

L'analyse permet de constater que les prix du plus bas soumissionnaire sont faibles dans les travaux des substrats d'infiltration, les travaux arboricoles et horticoles ainsi que dans les travaux d'inspection des bassins. L'estimation réalisée est surestimée pour les items de fourniture et plantation des végétaux, plus particulièrement pour les coûts liés à la plantation des végétaux.

Malgré le fait que les professionnels de la firme externe ont pris en considération l'impact des éléments suivants sur les prix, ils ont été plus conservateurs que les entrepreneurs en aménagement paysager qui ont soumis des prix plus agressifs afin de pouvoir obtenir le

projet:

- Le projet est de grande envergure et regroupe beaucoup de plantations sur environ deux (2) kilomètres;
- Tous les travaux sont localisés au même endroit et non sur des sites différents;
- Le projet propose une facilité d'entretien et de réalisation (arrosage de plantes par camion, peu de mauvaises herbes en raison du paillis, plantation par multi-cellules...).

De plus, compte tenu de la quantité de plantes demandées, les écarts dans les prix unitaires ont un impact significatif sur l'écart total observé.

Dans ce contexte et en prenant en considération un écart favorable à la Ville de 43,8 %, la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 547 028,06 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 175 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par ville centrale et est prévue au PTI de la Direction des transports. Elle représente un coût net à la charge des contribuables de 1 412 642,82 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 15-031 « Reconstruction, réaménagement, av. Papineau ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet comprend la construction d'un système de gestion durable et écologique des eaux de ruissellement.

Il inclut également des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 4 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, les bassins de biorétention construits par Demix Construction ne pourront pas être complétés dans l'avenue Papineau, ainsi ces bassins ne seront pas fonctionnels. De plus, si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 décembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Étant donné que les travaux du présent contrat sont intégrés au projet de la reconstruction de l'avenue Papineau, il n'y a pas de stratégie de communication distincte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Novembre 2016

Fin des travaux : Novembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 24 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en remplacement du Directeur de service

Approuvé le : 2016-09-26

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="21"/> - <input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="2016"/>	Modifications apportées au devis technique, aux plans, aux quantités du bordereau et report de date	<input type="text" value="31 000.00"/>
<input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="2016"/>	Modification aux clauses administratives particulières	<input type="text"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
Les Entreprises de construction Ventec inc.	1 247 298.24	124 729.82	1 372 028.06
P.N.G. Projets d'aménagements inc.	1 376 309.85	137 630.98	1 513 940.83
Aménagement Côté Jardin inc.	1 681 729.26	168 172.92	1 849 902.18
Construction Urbex inc.	1 956 138.66	195 613.87	2 151 752.53
Estimation interne ou externe <input type="text" value="externe"/>	<input type="text" value="2 218 219.57"/>	<input type="text" value="221 821.96"/>	<input type="text" value="2 440 041.53"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1161701006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9052-1170 Québec Inc. Le Groupe Vespo pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi - Dépense totale de 836 398,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6925) - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 836 398,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à 9052-1170 Québec Inc. Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 760 362,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6925;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-30 14:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161701006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9052-1170 Québec Inc. Le Groupe Vespo pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi - Dépense totale de 836 398,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6925) - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif a adopté le 21 janvier 2015 (CE15 0109) le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Ce programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements concernés, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle. Le Programme concerne la réfection de 35 terrains de balle répartis dans 16 arrondissements. À ce jour, cinq contrats d'exécution de travaux ont été octroyés touchant à la réfection de 15 terrains de balle situés dans sept arrondissements.

Dans le cadre du Programme, et plus particulièrement dans le présent dossier, la Ville de Montréal doit octroyer le contrat pour la réfection des terrains de balle situés dans les parcs suivants :

- parc Roger-Rousseau - terrain no 2 / arrondissement d'Anjou;
- parc Alexander - terrain no 1 / arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- parc Giuseppe-Garibaldi - terrain no 1 / arrondissement de Saint-Léonard.

Le processus suivi dans le présent cas est celui d'un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres public 16-6925 a débuté le 10 août 2016 et s'est terminé 19 jours plus tard, soit le 29 août 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 29 août 2016 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addenda ont émis le 22 août 2016 et visaient à apporter des précisions aux plans et au cahier des charges. Les questions et les réponses des deux addenda n'ont eu aucun impact sur les prix. Ils ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 25 février 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0937 - 23 août 2016 - Accorder un contrat à LV Construction pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavelier-de-LaSalle, Leroux et Riverside - Dépense totale de 619 049,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6896) - (3 soumissionnaires)

CM16 0950 - 23 août 2016 - Accorder un contrat à Techniparc inc. pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola - Dépense totale de 1 519 630,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6895) - (3 soumissionnaire)

CE16 1136 - 29 juin 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG Inc., Cosigma Structure Inc. et Induktion groupe conseil Inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance de chantier pour la réfection de neuf terrains de balle, pour une somme maximale de 271 908,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15017) - (2 soumissionnaires).

CE16 0701 - 4 mai 2016 - Accorder un contrat à Urbex Construction Inc. pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de balle nord (phase 1) du parc Clémentine-de-la-Rousselière pour la somme maximale de 265 088,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6882) - (3 soumissionnaires).

CM16 0141 - 25 janvier 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle ».

CM16 0097 - 15 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG Inc. pour des services en architecture de paysage dans le cadre de la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14803 - 1 soumissionnaire.

CM15 0546 - 27 avril 2015 - Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

CM15 0361 - 23 mars 2015 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le Programme de réfection des terrains de balle".

CE15 0109 - 21 janvier 2015 - Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de trois terrains de balle situés dans trois arrondissements différents.

Travaux prévus au parc Roger-Rousseau - terrain no 2 / arrondissement d'Anjou :

- réfection de l'arrêt-balle;
- démolition de l'enclos des lanceurs.

Travaux prévus au parc Alexander - terrain no 1 / arrondissement de Pierrefonds-Roxboro :

- réfection de l'avant-champ, incluant le système de drainage;
- remplacement de la maille de chaîne de l'arrêt-balle existant;
- fourniture et mise en place de clôtures en périphérie du terrain;
- remplacement d'équipements sportifs (marbre, plaques des lanceurs, buts, etc.);
- construction d'une piste d'avertissement.

Travaux prévus au parc Giuseppe-Garibaldi - terrain no 1 / arrondissement de Saint-Léonard :

- construction de l'avant-champ, incluant le drainage;
- construction d'un arrêt-balle;
- fourniture et mise en place d'un écran protecteur de 20' de hauteur en périphérie du terrain;
- remplacement d'équipements sportifs (marbre, plaques des lanceurs, buts, bancs de joueurs, etc.);
- construction d'une piste d'avertissement.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risque associés à l'absence de plans «tel que construit» permettant, lors de la conception des plans, de localiser avec précision les infrastructures souterraines existantes (égout, aqueduc, conduits électriques, etc.), du nombre de projets faisant l'objet d'un seul appel d'offres d'exécution, de l'éloignement de chacun des sites, du court délai d'exécution des travaux et de la présence potentielle de sols contaminés (non-répertoriés).

Les frais incidents représentent 10 % du total du contrat, soit 76 036,21 \$, taxes incluses. Ce montant comprend les frais affectés aux catégories suivantes :

- contrôle qualitatif;
- gestion des sols contaminés (prélèvement, caractérisation, suivi, etc.);
- détection et relevé (arpentage) de conduits souterrains existants;

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 13 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, 12 preneurs sont des entrepreneurs généraux et un est un entrepreneur spécialisé en électricité. Cinq d'entre eux ont déposé des soumissions conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Excavation ESM Inc.;
- G. Daviault Ltée;
- Lanco Aménagement Inc.;
- Le Groupe Nepveu Inc.;
- 9052-1170 Québec Inc. Le Groupe Vespo;
- Les Constructions et pavages Jeskar Inc.;
- Les Constructions Hydrospec Inc.;
- Les Entrepreneurs Bucaro Inc.;
- Les Entreprises Ventec Inc.;
- LV Construction;
- Terrassement Multi-Paysages;

- Urbex construction Inc.

B. Sous-traitants :

- Neolect Inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des douze entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, cinq ont déposé une soumission conforme. Cela représente 42 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 58 % n'ayant pas déposé de soumission. À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont soit le manque de temps pour déposer la soumission, soit que l'appel d'offres ne répond pas à leurs compétences ou encore que leur carnet de commandes est complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
9052-1170 Québec Inc. Le Groupe Vespo	661 328,20 \$	99 033,90 \$	760 362,10 \$
Urbex Construction Inc.	819 575,10 \$	122 731,37 \$	942 306,47 \$
Lanco Aménagement Inc.	837 205,75 \$	125 371,56 \$	962 577,31 \$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	1 128 598,50 \$	169 007,63 \$	1 297 606,13 \$
G. Daviault Ltée	1 205 338,00 \$	180 499,37 \$	1 385 837,37 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	651 676,25 \$	97 588,52 \$	749 264,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 069 737,87 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			40,69 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			625 475,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			82,26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			11 097,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			1,48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			181 944,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			23,93 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 1,48 % à l'estimation réalisée à l'externe (Expertise Sports Design LG Inc.)

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013 (chapitre V2) de la Loi sur les contrats des

organismes publics (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Il a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 août 2016. Son numéro de licence RBQ est le 8105-0742-19 et son numéro d'identifiant AMF est le 2700022622. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 836 398,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 694 695,64\$ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-012 – « Programme de réfection des terrains de balle » et un montant de 69 047,50\$ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-035 Réfection Terrains Balle.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La répartition du coût total de ce contrat sera comme suit :

- Arrondissement d'Anjou / parc Roger-Rousseau - terrain no 2;
Un prix de base de 59 775,50 \$, taxes incluses, un montant approximatif de contingences 8 966,33 \$ taxes incluses, ainsi qu'un montant d'incidences de 6 874,18 \$, taxes incluses.
- Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / parc Alexander - terrain no 1;
Un prix de base de 188 437,13 \$, taxes incluses, un montant approximatif de contingences 28 265,57 \$ taxes incluses, ainsi qu'un montant d'incidences de 21 670,27 \$, taxes incluses.
- Arrondissement de Saint-Léonard / parc Giuseppe-Garibaldi - terrain no 1;
Un prix de base de 412 971,80 \$, taxes incluses, un montant approximatif de contingences 61 945,77 \$ taxes incluses, ainsi qu'un montant d'incidences de 47 491,76 \$, taxes incluses.

De plus, une subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a été accordée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III, pour la réalisation des terrains de balle nos 1 et 2 situés au parc Giuseppe-Garibaldi. Ainsi, le Ministère accorde une aide financière maximale équivalente à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 261 204,47 \$, taxes incluses ou 238 514,68 \$, net de ristournes pour la réalisation du terrain de balle no 1.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vient en appui au plan d'action baseball 2015-2025 comportant les trois volets suivants : le développement de la pratique du baseball, l'offre d'infrastructures et la promotion du baseball par l'accueil d'événements. La mise aux normes et l'amélioration fonctionnelle des terrains de balle contribueront à l'augmentation de la fréquentation des équipements et à la pratique sportive tout en favorisant la sécurité et le confort des usagers.

Les travaux de réfection des terrains de balles doivent être entrepris en conformité au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains - Loi sur la qualité de l'environnement. De ce fait, des évaluations environnementales de sites ont été réalisées pour chacun des terrains de balle identifiés au présent dossier. Aucun potentiel de contamination significatif n'a été relevé à l'intérieur des zones d'interventions.

D'autre part, les travaux de réfection des terrains de balles seront réalisés en conformité au Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du Ministère du

Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la réfection des terrains de balle identifiés, au présent dossier, et qui pourrait avoir des conséquences sur la sécurité des usagers et de la population en général ainsi que sur la saison de balle 2017. Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 octobre 2016

Octroi du contrat au Conseil municipal : 24 octobre 2016

Début des travaux : 14 novembre 2016

Date visée pour la fin des travaux : 16 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports

Josée MONDOU, Anjou

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Marc BLONDIN, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Marc BLONDIN, 26 septembre 2016

Josée MONDOU, 26 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy R ROY
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-26

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 17 septembre au 11 octobre dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Carole Paquette

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2016-09-30

CE : 20.013
2016/10/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165965005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 058 832,71 \$ - Appel d'offres public 5870 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 058 832,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Site intégration plus inc. (Groupe SIP), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 575,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(5870)** ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 12,46 % par l'agglomération, pour un montant de 131 930,56 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-03 14:23

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165965005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 058 832,71 \$ - Appel d'offres public 5870 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'inauguration du Plan lumière du Vieux-Montréal en 1996 a mené au premier projet d'éclairage architecturale de l'hôtel de ville de Montréal en 2000. En 2012, un projet de mise à jour de la technologie du système d'éclairage a été dirigé par le SMVT. En 2015, à la demande de l'administration, un projet d'ajout de projecteurs DEL de couleur sur les lampadaire de rue a été dirigé par le SGPI.

Les différents objectifs visés par la mise en lumière de l'hôtel de ville sont :

- Mettre en valeur la qualité architecturale de l'hôtel de ville considéré comme le joyau civique de l'arrondissement historique de Montréal;
- Utiliser l'illumination couleur de l'hôtel de ville pour illustrer le soutien de l'administration face aux grands événements locaux et internationaux;
- Profiter des mises en lumière de l'hôtel de ville pour positionner Montréal comme Ville lumière à l'instar d'autres villes internationales.

Avec le temps et les travaux des différentes phases, des déficiences ont été constatées, entre autre, 40% des projecteurs blancs sont non fonctionnels, les contrôles sont répartis dans 3 salles différentes et sur un des lampadaire de rue ainsi que la programmation couleur manuelle.

L'éclairage architectural et festif de l'hôtel de ville a donc fait l'objet d'une analyse et d'une étude de faisabilité visant son optimisation. Le phasage retenu des travaux de rénovation de ces systèmes a été retenu comme suit :

2016 : Centralisation des contrôles et remplacement des projecteurs déficients;
2018 : Compléter le réseau de contrôle et le remplacement des projecteurs, relier le système au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) , projections dynamiques.

Les travaux de la présente phase incluent donc les travaux de rénovation des contrôles de

tous les systèmes de mise en lumière de l'édifice et le remplacement des projecteurs du système de mise en lumière architectural.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Affleck de la Riva en architecture et WSP Canada inc. en ingénierie électromécanique avec le soutien technique de GO multimédia, consultant en réseautique, et CS design, consultant en éclairage. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 6 septembre 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 28 septembre 2016. Cinq addenda ont été émis :

- Addenda 1, 6 septembre 2016 : Report de la date d'ouverture au 26 septembre dû au congé de la fête du travail.

- Addenda 2, 14 septembre 2016 : Corrections du formulaire de soumission, de l'étiquette de retour, des formulaire de cautionnement. Précisions des certaines clauses particulières au contrat. Ajout des fascicules sur les travaux en condition d'amiante. Précisions aux devis techniques d'architecture. Précisions sur les chantier adjacents. Précisions de termes, de références aux plans et devis d'électricité et précisions sur la portée des travaux en électricité.

- Addenda 3, 23 septembre 2016 : Report de la date d'ouverture au 28 septembre.

- Addenda 4, 26 septembre 2016 : Précisions aux clauses techniques et aux plans en architecture et en électromécanique afin de répondre aux questions des soumissionnaires, précisions sur la séquence des travaux, ajustement de la portée des travaux en fonction de travaux sans grue en 2017. Correction du formulaire de soumission.

- Addenda 5, 26 septembre 2016 : Plans tels que construits du projet 2012 émis pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1134555 Octroyer un contrat à GO multimédia pour un montant de 9 000,00 \$, excluant les taxes, pour le support technique réseautique et contrôle pour les plans et devis de la phase 1 de l'optimisation des systèmes de mise en lumière architecturale et festive de l'hôtel de ville dans le cadre des travaux de mise à niveau de l'hôtel de ville, situé au 275 Notre-Dame Est (0001).

CG15 0417 Autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- Site intégration plus inc. (Groupe SIP)
- Néoelect inc.
- Les entreprises d'électricité E.G. Ltée
- Céga entrepreneur électricien inc.
- Construction NRC inc.
- Groupe DCR
- Installations électriques L.H. Ltée
- Les entreprises d'électricité Renaissance inc.
- Ondel inc.
- XYZ Technologie Culturelle inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Site intégration plus inc. (Groupe SIP)
- Néoelect inc.
- Les entreprises d'électricité E.G. Ltée

JUSTIFICATION

Il y a eu 10 preneurs du cahier des charges et 3 ont remis une soumission.

1 preneur de cahier des charges s'est désisté car il n'était pas à l'aise avec la portée des travaux et les conditions de chantier.

2 preneurs de cahier de charges sont des sous-traitants qui ont déposé leur prix au BSDQ.

1 preneur de cahier de charges avait complété son carnet de commande et n'a donc pas répondu au présent appel d'offres.

3 preneurs de cahier de charges, entrepreneurs généraux et des sous-traitants, n'ont pas retournés notre appel.

2 soumissionnaires sont conformes : Site intégration plus inc. (Groupe SIP) et Néoelect inc.

1 soumissionnaire, Les entreprises d'électricité E.G. Ltée., a une erreur de calcul mineure au niveau de l'arrondissement des taxes. L'erreur de calcul a été corrigé par la Ville.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Site intégration plus inc. (Groupe SIP)	837 021,90 \$	125 553,29 \$	962 575,19 \$
Néoelect inc.	1 058 237,95 \$	158 735,69 \$	1 216 973,64 \$
Les entreprises d'électricité E.G. Ltée	1 115 073,54 \$	167 261,03 \$	1 282 334,57 \$
Dernière estimation réalisée (Affleck de la Riva architectes)	842 653,00 \$	126 397,95 \$	969 050,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			1 153 961,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,9 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	319 759,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 6 475,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-0,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	254 398,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	26 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016.

La différence de -0,7 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est tout à fait acceptable.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun de ces postes budgétaires. Il semble y avoir une différence principalement au niveau de la méthode de travail.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Site intégration plus inc. (Groupe SIP) est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

Site intégration plus inc. (Groupe SIP) n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Site intégration plus inc. (Groupe SIP) n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 19 février 2018.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté sur ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 058 832,71 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (125 553,29 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires.

Les incidences générales de 10 % (96 257,52 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 1 058 832,71 \$ sera assumé comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière :

La part du projet 66034 - Rénovation de l'hôtel de ville est de 1 058 832,71 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 926 902,15 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de

compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 131 930,56 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 87,54 % par la ville centre et 12,46 % par l'agglomération.

La dépense sera répartie sur 3 ans soit 315 000 \$ en 2016, 638 832,71 \$ en 2017 et 105 000 \$ en 2018 (libération de la retenue).

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra d'assurer l'efficacité du système de mise en lumière, la mise en valeur du patrimoine bâti et donnera un moyen de représentation publique à l'administration. Tout retard dans l'octroi de ce contrat empêchera la réalisation du projet. Les travaux avec appareils de levage (démolition et câblage) doivent être réalisés avant la fin de l'année 2016 afin d'avoir moins d'impact sur le calendrier protocolaire et les activités de 2017. L'installation des projecteurs et des boîtiers modifiés en atelier sera faite à partir de l'intérieur du bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 160 jours calendrier.
Octroi au CG : Octobre 2016
Démarrage : Octobre 2016
Chantier : Novembre 2016 à mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
Marthe LAWRENCE, Service des communications

Lecture :

Marthe LAWRENCE, 30 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-30

Sophie LALONDE
Directrice
pour André Cazalais, chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-03



Dossier # : 1166068001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2015 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG14 0469;
2. d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-05 08:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166068001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, une nouvelle norme comptable canadienne s'appliquant à tous les organismes du secteur public (chapitre SP 3410 - Paiement de transfert du manuel de comptabilité de CPA Canada) est entrée en vigueur. Suite à l'application de cette nouvelle norme comptable et compte tenu de la position de la Ville de continuer à inclure les comptes à recevoir du gouvernement du Québec à titre d'actifs financiers dans son rapport annuel de 2015, la firme Deloitte a émis, comme en 2013 et 2014, une réserve à son rapport d'audit concernant le rapport financier de la Ville. Afin de quantifier sa réserve, la firme Deloitte a dû procéder à des travaux d'audit supplémentaires, ce qui a engendré un coût additionnel de 10 327,63 \$, taxes incluses. En 2013 et 2014, le coût additionnel était respectivement de 9 364,71 \$ et 13 032,42 \$, taxes incluses pour ces mêmes travaux.

De plus, en 2015 des coûts additionnels de 51 963,53 \$, taxes incluses furent facturés dans le cadre de travaux d'audit, notamment dû au retraitement des états financiers de la STM pour les paiements de transfert (18 375,30 \$, taxes incluses), au transfert des actifs et passifs des anciens CLD dans les livres comptables de la Ville (5 024,41 \$, taxes incluses), à l'application de nouvelles directives du MAMOT pour la classification des fonds réservés et de l'affectation des mesures d'allègements (4 386,30 \$, taxes incluses) ainsi qu'à l'ajout de travaux d'audit au niveau de la charge des régimes de retraite et de la démarcation des comptes payables (9 949,36 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0389 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2014 (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes

incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet.

CG14 0469 - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - 2 soumissionnaires, 1 conforme.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir exécuter ses travaux d'audit concernant les données financières de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015 et pouvoir produire son rapport d'auditeur indépendant, la firme Deloitte a dû effectuer certains travaux additionnels non prévus au plan initial d'audit, déposé au comité d'audit à l'automne 2014.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1), le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux supplémentaires se montent à 62 937,32 \$ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre BLANCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Approuvé le : 2016-10-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-10-05



Dossier # : 1163815002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise BRUSHWORK LLC, représentée par monsieur Patrick Dougherty, pour l'exécution de trois oeuvres d'art qu'il exécutera au Jardin botanique, pour une somme maximale de 164 753,33 \$ taxes et incidences incluses. Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 164 753,33 \$, taxes incluses, pour l'exécution de trois oeuvres d'art par Patrick Dougherty au Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré par lequel la firme BRUSHWORK LLC s'engage à ce que Patrick Dougherty exécute trois oeuvres d'art au Jardin botanique, au cours de l'été 2017, pour une somme maximale de 144 503,33 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-30 17:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163815002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise BRUSHWORK LLC, représentée par monsieur Patrick Dougherty, pour l'exécution de trois oeuvres d'art qu'il exécutera au Jardin botanique, pour une somme maximale de 164 753,33 \$ taxes et incidences incluses. Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'Espace pour la vie poursuit un plan de développement qui vise à accroître la fréquentation de ses institutions, à augmenter ses revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle, qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Ce plan de développement passe notamment par le renouvellement de l'expérience offerte aux visiteurs, une bonification de l'offre, des propositions plus immersives et sensorielles, qui conjuguent de manière inédite la science, l'art et l'émotion. En 2017, la programmation d'Espace pour la vie s'articulera autour de la thématique annuelle "*Célébrer le vivant!*", un écho aux célébrations du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal.

Dans ce cadre, Espace pour la vie souhaite intégrer à l'Arboretum des oeuvres monumentales, réalisées par un artiste de land art de renommée internationale, Patrick Dougherty. Véritables odes à la nature, habilement intégrées au site et à l'esprit des lieux, ces oeuvres créées devant et avec le public, offriront un environnement artistique immersif, animé et participatif, qui permettra de redécouvrir l'Arboretum, de vivre une rencontre significative avec l'arbre, de raviver nos liens avec le vivant. Une excellente façon de célébrer la nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder à la compagnie Brushwork LCC un contrat d'exécution d'oeuvre d'art par Patrick Dougherty, artiste de réputation internationale qui oeuvre depuis plusieurs années dans le domaine du land art. Patrick Dougherty est invité à créer trois oeuvres monumentales qu'il installera en direct, devant public, au Jardin botanique, au cours de l'été 2017. Deux de ces oeuvres seront entièrement exécutées par l'artiste alors que la troisième, dite collective, sera construite en

collaboration avec les visiteurs qui seront invités à prendre part à cette réalisation.

L'artiste s'est adjoint une équipe de travail qui l'accompagnera dans le montage et le tressage des oeuvres. Il sera soutenu à l'étape de production par une équipe du Jardin botanique qui fournira l'ensemble du matériel et coordonnera les travaux assurant ainsi la pleine sécurité des opérations sur le site, tant pour le public que pour les collections de l'Arboretum. Le site restera ouvert au public durant la construction des oeuvres.

Trois sites du Jardin botanique ont été sélectionnés pour accueillir les trois oeuvres de l'artiste : au seuil du Jardin Leslie-Hancock, au nord des étangs et dans la collection des noyers. Chacun de ces sites offre un potentiel scénique de grande qualité et permet un itinéraire à la fois cohérent et réaliste pour le visiteur. Les oeuvres seront présentées jusqu'au 4 septembre 2017, avec possibilité de prolongation jusqu'au 5 novembre 2017.

En complément, une animation scientifique proposée par l'équipe d'animation du Jardin botanique permettra à la clientèle de connaître davantage l'arbre « le saule ».

Le transport international et le transport local, de même que les frais de nourriture, pour l'artiste et ses assistants, pour toute la durée du contrat, sont à la charge de Brushwork LCC (voir annexe 2). L'hébergement de l'artiste et de ses assistants est à la charge du service de l'Espace pour la vie.

JUSTIFICATION

L'équipe de programmation du service de l'Espace pour la vie recommande la présentation au Jardin botanique des oeuvres de Patrick Dougherty car elles constituent un atout majeur pour l'institution muséale, tant en terme de positionnement que d'atteinte de ses objectifs de fréquentation, notamment en raison des critères ci-dessous.

- l'originalité et l'ampleur des oeuvres sont en cohérence avec l'approche d'Espace pour la vie, qui souhaite allier l'art et la nature pour qu'à travers de telles expériences immersives et sensorielles, le public puisse poser un regard différent sur l'arbre et la nature;
- le matériau choisi, en l'occurrence la branche de saule, qui traduit la créativité qu'inspirent les arbres et le lien avec le travail des chercheurs du service de l'Espace pour la vie;
- le potentiel de participation citoyenne, l'artiste en faisant une priorité dans sa démarche;
- le lieu d'exposition qui permet de renouveler le contact avec le paysage de l'Arboretum à travers le regard d'un artiste et ainsi renouveler de façon marquée l'offre au public.

À propos de l'artiste :

Patrick Dougherty est un artiste de renommée internationale qui oeuvre depuis 35 ans et a à son actif plus de 250 oeuvres de grande envergure présentées dans des musées, jardins botaniques, espaces publics et universités à travers le monde, notamment en Europe, au Japon, en Corée, en Australie et à travers les États-Unis. La qualité exceptionnelle et très originale de son travail, récompensé plus d'une fois, constitue un atout de premier plan pour la programmation du Jardin botanique et offre un levier majeur de communication.

Site Internet de l'artiste : <http://www.stickwork.net/about/>

L'exposition Dougherty (titre provisoire) constitue un produit d'appel fort pour Espace pour la vie, un « attrait » incontournable pour la saison estivale 2017.

L'article 573.3, alinéa 4, de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) permet de

négocier de gré à gré un contrat « dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel ». Le mandat confié à Patrick Dougherty entre dans ce cas de figure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de dépense établi pour réaliser ce contrat s'élève à 164 753,33 \$ répartis comme suit:

- Contrat avec l'artiste: 144 503,33 \$ CAD
- Incidences: 20 250 \$ CAD (hébergement de l'artiste et de ses deux assistants pendant la durée du contrat)

Le contrat avec l'artiste, conclu en dollars américains, est estimé à 144 503,33 \$ CDN selon le taux de change en date du présent dossier décisionnel (l'équivalent de 109 125 \$ US). Toutefois, à la suite de l'adoption du dossier, le virement des crédits devra être effectué en utilisant le taux de change en vigueur au moment du paiement au fournisseur. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exposition Dougherty contribue aux orientations du plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Cette expérience immersive permettra de sensibiliser le public à la présence et aux vertus de l'arbre. En encourageant les citoyens à se rapprocher et à mieux comprendre le lien qui les unit à la nature, ce projet vise à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par son originalité, sa qualité et son caractère distinctif, scientifique et éducatif, ces installations artistiques, réalisées par un artiste de réputation internationale, contribueront à renforcer la notoriété des institutions d'Espace pour la vie et participeront à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle, comme ville de savoir, de créativité et d'innovation. En favorisant la pleine réalisation de la mission d'Espace pour la vie, et en s'intégrant à la thématique annuelle de sa programmation 2017 « Célébrer la nature ! », ce projet démontre la capacité d'Espace pour la vie à multiplier les approches pour favoriser la rencontre du public avec le monde végétal et avec l'arbre en particulier, contribuant par conséquent à le positionner une fois de plus comme une référence nationale et internationale, en matière d'éducation et de médiation culturelle.

Afin d'atteindre ses objectifs de fréquentation, Espace pour la vie a besoin de produits d'appel qui attireront une nouvelle clientèle ainsi que celles déjà conquises, en plus d'assurer un rayonnement important. Cette installation à la fois artistique et participative offrira une nouvelle expérience de visite qui attirera un public différent, adultes amateurs de land art ou familles en quête d'expériences nouvelles et originales. Cet événement de calibre international contribuera également à célébrer Montréal, dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi pour la promotion de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octobre 2016: signature du contrat avec l'artiste
- Juin 2017: création de la 1^{re} oeuvre devant public et implantation de l'oeuvre collective

- 24 juin 2017: ouverture de la 1^{re} oeuvre et lancement de l'oeuvre collective
- Juillet 2017 : création de la 2^e oeuvre devant public
- Automne 2017 : fin de l'exposition

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GAGNON
Agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-31

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1160457002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois (0154) de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une somme maximale de 1 904 302,19 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 16-15167 - 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 990 533,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois (0154) dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel les firmes Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos Boomis & associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 904 302,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80,00 % par la ville centrale et à 20,00 % par l'arrondissement du Sud-ouest.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-02 11:21

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160457002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois (0154) de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une somme maximale de 1 904 302,19 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 16-15167 - 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et a modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, des projets visant trente-quatre (34) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme en 2010, dix (10) projets (11 patinoires) ont été livrés et quatorze (14) projets (18 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 25 avril au 18 juillet 2016. Initialement, la clôture de l'appel d'offres était prévue pour le 16 mai, mais celle-ci a été reportée à deux reprises. La période de sollicitation du marché fut donc de quatre-vingt-trois (83) jours calendrier.

L'appel d'offres visait l'octroi de trois (3) contrats distincts à trois (3) équipes distinctes pour

la mise aux normes de cinq (5) patinoires intérieures, soit le projet de mise aux normes des deux (2) patinoires du Centre sportif Gadbois (0154) de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant l'objet du présent sommaire (contrat 1), le projet de mise aux normes des deux patinoires de l'aréna Saint-Michel (0196) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (sommaire décisionnel 1160457003, contrat 2), et finalement, pour le projet de mise aux normes de la patinoire de l'aréna Chénier (8091) de l'arrondissement d'Anjou (sommaire décisionnel 1160457004, contrat 3)

Les contrats sont attribués aux firmes ayant obtenu le meilleur pointage suite à l'évaluation des équipes proposées par le comité de sélection, qui s'effectue de manière successive et dans l'ordre numérique des numéros de contrats en commençant par le contrat 1.

Or, dans les documents d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne peut obtenir qu'un seul contrat. Cependant, bien qu'il soit permis qu'une même firme soumette plus d'une offre de services, une autre disposition stipule qu'une même firme d'architectes ne peut remporter qu'un seul des trois (3) contrats, et qu'une même firme d'ingénieurs en électromécanique et en structure ne peuvent remporter qu'un maximum de deux (2) contrats chacun. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux firmes d'ingénieurs en réfrigération compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, lorsqu'une firme a obtenu le nombre maximal de contrats auquel elle a droit, elle disqualifie alors automatiquement toute équipe proposée dont elle est partenaire pour les contrats restant à attribuer.

Plusieurs questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie pour les appels d'offres publics et cinq (5) addenda ont été émis afin d'apporter les clarifications souhaitées en toute équité avec tous les soumissionnaires :

- l'addenda no 1 du 10 mai 2016 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres au 27 juin, afin de tenir compte de la nécessité pour les firmes en réfrigération d'obtenir leur certificat d'autorisation de l'AMF et de se qualifier pour ces contrats;

- l'addenda no 2 du 19 mai 2016 a permis de répondre à dix (10) questions adressées par les soumissionnaires : éclaircissements sur les clauses éliminatoires, et attestations à obtenir de l'AMF;

- l'addenda no 3 du 9 juin 2016 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres au 18 juillet, afin de tenir compte de la nécessité pour les firmes en réfrigération d'obtenir leur certificat d'autorisation de l'AMF et de se qualifier pour ces contrats;

- l'addenda no 4 du 12 juillet 2016 a pour effet d'exclure des services de base la surveillance en résidence d'éventuels travaux de réfection de la toiture existante, et d'éliminer au bordereau des prix le prix demandé pour les services de consultation spécialisée en cadénassage (Item M);

- l'addenda no 5 du 15 juillet 2016 a permis de corriger l'échéancier proposé pour les contrats 1 et 2 visant des arénas comportant deux patinoires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 22 0108 Le 8 mars 2016 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet du Centre sportif Gadbois et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la

mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc. (architecture), WSP Canada inc. (électromécanique, charpente et civil), et Petropoulos, Bomis et associés inc. (réfrigération) pour la mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Gadbois (0154) de l'arrondissement du Sud-Ouest. La portée de l'intervention prévue à ce bâtiment est la suivante :

- au remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;
- à la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- à la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- à l'atteinte de la certification LEED-Argent (mesures d'économie d'énergie et autres travaux);
- à l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- à des travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser ;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline et appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 3,20 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie d'électromécanique 5,44 % du coût des travaux (43 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 10,0 % du coût des travaux (18 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 6,20 % du coût des travaux (14 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission de 1 398 440,93 \$, taxes incluses, doit être majoré de 505 861,26 \$ (36 %) pour couvrir certains services et débours non définis dans l'appel d'offres, pour inclure une contingence de 15% en honoraires pour la phase de construction, ainsi qu'une

contingence de 10% pour tenir compte de la variation du coût réel des travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 1 904 302,19 \$.

Cette somme doit être assortie d'un budget de 86 231,25 \$ (4,5%), taxes incluses, pour couvrir les services de consultants distincts en support à l'équipe de projet de la Ville (incidences). Des appels d'offres sur invitation pourront être lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville :

- Contrôle de coût;
- Mise en services de base LEED.

JUSTIFICATION

Vingt-six (26) preneurs ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, seuls douze (12) des preneurs identifiés ont déposé une soumission en proposant un total six (6) équipes. Les preneurs qui n'ont pas déposé de soumission sont : Aedifica architecture + design inc., Beaudoin Hurens inc., Bisson Fortin architecture + design, CBA experts conseils inc., Cima+ S.E.N.C., Les consultants S.M. inc., Coursol Miron architectes inc., Groupe Marchand design + architecture inc., Norda Stelo inc., Services intégrés Lemay et associés architectes inc, le Groupe SNC-Lavalin inc. ainsi que Stantec experts-conseils ltée, Synairgis inc. Notons également que la Ville de Châteauguay était au nombre des preneurs.

Chacune des propositions reçues des six (6) soumissionnaires visait les trois (3) contrats en présentant une seule équipe pour fins d'évaluation à l'étape de l'évaluation technique. Or à cette étape, les propositions des six (6) firmes soumissionnaires ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité de sélection. Suite à cette analyse, les propositions ont été jugées conformes par le comité pour fins de qualification et d'évaluation en vue de l'établissement du pointage final pour le contrat 1, soit celles de Les architectes FABG inc., St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Riopel et associés architectes, Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Réal Paul architecte, et finalement, Régis Côté et associés architectes.

Les prix reçus se détaillent comme suit dans l'ordre décroissant du pointage final :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluse)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	Total (taxes incluse)
Les architectes FABG inc.	80,30	0,93	1 179 528,53 \$	218 912,40 \$	1 398 440,93 \$
St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L.	75,30	0,85	1 298 858,20 \$	172 462,50 \$	1 471 320,70 \$
Riopel et associés architectes	74,70	0,83	1 195 912,46 \$	402 872,40 \$	1 598 784,86 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C	82,10	0,82	1 331 985,38 \$	212 588,78 \$	1 544 574,15 \$
Réal Paul architecte	76,60	0,78	1 326 524,06 \$	268 305,66 \$	1 594 829,72 \$
Régis Côté et associés architectes	74,70	0,77	1 374 023,11 \$	248 978,36 \$	1 623 001,47 \$
Dernière estimation réalisée			1 107 496,69 \$	181 660,50 \$	1 289 157,19 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					109 283,74 \$
					8,5 %

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	72 879,77 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	5,2 %

La firme ayant obtenu le pointage le plus élevé au terme de l'analyse affiche un prix supérieur de 109 283,74\$ (8,5%) par rapport à la dernière estimation. Cet écart relativement faible tend à confirmer que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat. L'écart de seulement 5,2 % entre le prix de ce soumissionnaire et celui de la firme ayant obtenu la seconde meilleure note a pour effet de renforcer cette conclusion.

En conséquence de ce qui précède, le Comité de sélection recommande de retenir l'offre conjointe des firmes Les architectes FABG inc. (architecture), WSP Canada inc. (électromécanique, charpente et civil), et Petropoulos, Bomis et associés inc. (réfrigération) qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes de l'aréna du centre sportif Gadbois (contrat 1).

Chacune des trois (3) firmes composant l'équipe et signataire du contrat détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément au décret 435-2015 du 2 novembre 2015 lorsque la valeur du contrat supérieure à 1,0 M\$. De plus, aucune de ces entreprises ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 990 533,44 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

	Honoraires maximum (taxes incluses)
(1) Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	1 398 440,93 \$
(2) Honoraires additionnels pour services et débours non spécifiés à l'appel d'offres, contingences de 15 % pour la phase construction et 10% pour variation du coût réel des travaux	505 861,26 \$
(3) TOTAL contrat d'honoraires 14804	1 904 302,19 \$
(4) Incidences (taxes incluses)	86 231,25 \$
(5) TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 990 533,44 \$
TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	1 817 622,35 \$

En ce qui concerne les travaux admissibles, le Programme prévoit une répartition de la dépense dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et de 20 % pour l'arrondissement.

Les travaux non admissibles au Programme effectués à la demande de l'arrondissement (améliorations) et dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant.

Pour le Centre sportif Gadbois, la répartition de la dépense nette de 1 817 622,35 \$ s'établit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) : 1 454 097,88 \$ (80,00 %) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 Mise aux normes des arénas;
- Arrondissement du Sud-Ouest : 363 524,47 \$ (20,00 %).

Des virements de crédits doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS- Service requérant) au Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI-Service exécutant) pour couvrir la dépense totale de la ville centrale. Ce dossier fait l'objet d'une demande dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES).

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de remplacement des système de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des arénas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes du Centre sportif Gadbois permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit avoir lieu au plus tard en octobre 2016 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) septembre 2016

Programme fonctionnel et technique octobre 2016 à janvier 2017

Plans et devis février 2017 à décembre 2017

Appel d'offres et octroi du contrat de construction janvier 2018 à avril 2018

Travaux mai 2018 à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean LEWIS, Le Sud-Ouest
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Louise RICHARD, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-09-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice - gestion de projets immobiliers

Approuvé le : 2016-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30

**Dossier # : 1160457003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel (0196) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour une somme maximale de 1 989 768,13 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 16-15167 - 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 075 999,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel (0196) dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel les firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Boomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 989 768,13, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80,00 % par la ville centrale et à 20,00 % par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension,

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-02 11:34

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160457003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel (0196) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour une somme maximale de 1 989 768,13 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 16-15167 - 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, des projets visant trente-quatre (34) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.
- depuis l'adoption du Programme en 2010, dix (10) projets (11 patinoires) ont été livrés et quatorze (14) projets (18 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 25 avril au 18 juillet 2016. Initialement, la clôture de l'appel d'offres était prévue pour le 16 mai, mais celle-ci a été reportée à deux reprises. La

période de sollicitation du marché fut donc de quatre-vingt-trois (83) jours calendrier.

L'appel d'offres visait l'octroi de trois (3) contrats distincts à trois (3) équipes distinctes pour le projet de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Gadbois (0154) de l'arrondissement du Sud-Ouest (sommaire décisionnel 1160457002, contrat 1), pour le projet de mise aux normes visant l'aréna Saint-Michel (0196) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension faisant l'objet du présent sommaire (contrat 2), et finalement, celui visant l'aréna Chénier (8091) de l'arrondissement d'Anjou (sommaire décisionnel 1160457004, contrat 3)

Les contrats sont attribués aux firmes ayant obtenu le meilleur pointage suite à l'évaluation des équipes proposées par le comité de sélection, qui s'effectue de manière successive et dans l'ordre numérique des numéros de contrats en commençant par le contrat 1.

Or, dans les documents d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne peut obtenir qu'un seul contrat. Cependant, bien qu'il soit permis qu'une même firme soumette plus d'une offre de services, une autre disposition stipule qu'une même firme d'architectes ne peut remporter qu'un seul des trois (3) contrats, et qu'une même firme d'ingénieurs en électromécanique et en structure ne peuvent remporter qu'un maximum de deux (2) contrats chacun. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux firmes d'ingénieurs en réfrigération compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, lorsqu'une firme a obtenu le nombre maximal de contrats auquel elle a droit, elle disqualifie alors automatiquement toute équipe proposée dont elle est partenaire pour les contrats restant à attribuer.

Plusieurs questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie pour les appels d'offres publics et cinq (5) addenda ont été émis afin d'apporter les clarifications souhaitées en toute équité avec tous les soumissionnaires :

- l'addenda no 1 du 10 mai 2016 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres au 27 juin, afin de tenir compte de la nécessité pour les firmes en réfrigération d'obtenir leur certificat d'autorisation de l'AMF et de se qualifier pour ces contrats;
- l'addenda no 2 du 19 mai 2016 a permis de répondre à dix (10) questions adressées par les soumissionnaires : éclaircissements sur les clauses éliminatoires, et attestations à obtenir de l'AMF;
- l'addenda no 3 du 9 juin 2016 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres au 18 juillet, afin de tenir compte de la nécessité pour les firmes en réfrigération d'obtenir leur certificat d'autorisation de l'AMF et de se qualifier pour ces contrats;
- l'addenda no 4 du 12 juillet 2016 a pour effet d'exclure des services de base la surveillance en résidence d'éventuels travaux de réfection de la toiture existante, et d'éliminer au bordereau des prix le prix demandé pour les services de consultation spécialisée en cadénassage (Item M);
- l'addenda no 5 du 15 juillet 2016 a permis de corriger l'échéancier proposé pour les contrats 1 et 2 visant des arénas comportant deux patinoires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 14 0014 Le 2 février 2016 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Saint-Michel et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L. (architecture), Tetra Tech QB inc. (électromécanique, charpente et civil), et Petropoulos, Bomis et associés inc. (réfrigération) pour la mise aux normes de l'aréna Saint-Michel (0196) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. La portée de l'intervention prévue au bâtiment est la suivante :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;
- la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- l'atteinte de la certification LEED-Argent (mesures d'économie d'énergie et autres travaux);
- l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- la réalisation des travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser ;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline et appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 3,00 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie d'électromécanique 7,25 % du coût des travaux (43 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 10,00 % du coût des travaux (18 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 8,00 % du coût des travaux (14 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission de 1 471 320,70 \$, taxes incluses, doit être majoré de 518 447,43 \$ (35 %) pour couvrir certains services et débours non définis dans l'appel d'offres, pour inclure une contingence de 15% en honoraires pour la phase de construction, ainsi qu'une contingence de 10% pour tenir compte de la variation du coût réel des travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 1 989 768,13 \$.

Cette somme doit être assortie d'un budget de 86 231,25 \$, taxes incluses, (4%) pour couvrir les services de consultants distincts en support à l'équipe de projet de la Ville (incidences). Des appels d'offres sur invitation pourront être lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville :

- Contrôle de coût;
- Mise en services de base LEED.

JUSTIFICATION

Vingt-six (26) preneurs ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAEO. De ce nombre, seuls douze (12) des preneurs identifiés ont déposé une soumission en proposant un total de six (6) équipes. Les preneurs qui n'ont pas déposé de soumission sont : Aedifica architecture + design inc., Beaudoin Hurens inc., Bisson Fortin architecture + design, CBA experts conseils inc., Cima+ S.E.N.C., Les consultants S.M. inc., Coursol Miron architectes inc., Groupe Marchand design + architecture inc., Norda Stelo inc., Services intégrés Lemay et associés architectes inc, le Groupe SNC-Lavalin inc. ainsi que Stantec experts-conseils ltée, Synairgis inc. Notons également que la Ville de Châteauguay était au nombre des preneurs.

Chacune des propositions reçues des six (6) soumissionnaires visait les trois (3) contrats en présentant une seule équipe pour fins d'évaluation à l'étape de l'évaluation technique.

Or à cette étape, la proposition de la firme Les architectes FABG inc. a immédiatement été déclarée non conforme pour fins d'obtention du contrat 2 puisque cette firme a remporté le contrat 1. Les propositions des cinq (5) autres firmes soumissionnaires ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité de sélection.

Suite à cette analyse, les propositions ont été jugées conformes par le comité pour fins de qualification et d'évaluation du pointage à l'étape finale, soit celles de St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Riopel et associés architectes, Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Réal Paul architecte, et finalement, Régis Côté et associés architectes. Les prix reçus se détaillent comme suit dans l'ordre décroissant du pointage final après corrections des erreurs de calcul :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluse)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	Total (taxes incluse)
St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L.	75,30	0,85	1 298 858,20 \$	172 462,50 \$	1 471 320,70 \$
Riopel et associés architectes	82,10	0,83	1 191 600,90 \$	391 489,88 \$	1 583 090,78 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	76,60	0,83	1 304 678,81 \$	212 588,78 \$	1 517 267,59 \$
Réal Paul architecte	75,10	0,79	1 320 056,72 \$	268 305,66 \$	1 588 362,38 \$
Régis Côté et associés architectes	74,70	0,77	1 374 023,11 \$	248 978,36 \$	1 623 001,47 \$

Dernière estimation réalisée		1 130 060,53 \$	206 955,00 \$	1 337 015,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				134 305,18 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				10,1 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)				111 770,08 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				7,6 %

La firme ayant obtenu le pointage le plus élevé au terme de l'analyse affiche un prix supérieur de 134 305,18 \$ (10,1 %) par rapport à la dernière estimation. Il s'agit donc d'un écart relativement faible qui tend à confirmer que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat. L'écart de seulement 7,6 % entre le prix de ce soumissionnaire et celui de la firme ayant obtenu la seconde meilleure note a pour effet de renforcer cette conclusion.

En conséquence de ce qui précède, le comité de sélection recommande de retenir l'offre conjointe des firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L.,(architecture), Tetra Tech QB inc. (électromécanique, structure, civil), et Petropoulos, Bomis et associés inc. (réfrigération) qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes de l'aréna Saint-Michel (contrat 2).

Chacune des trois (3) firmes composant l'équipe et signataire du contrat détiennent une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément au décret 435-2015 du 2 novembre 2015 lorsque la valeur du contrat supérieure à 1,0 M\$. De plus, aucune de ces entreprises ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visées par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 2 075 999,38 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

	Honoraires maximum (taxes incluses)
(1) Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	1 471 320,70 \$
(2) Honoraires additionnels pour services et débours non spécifiés à l'appel d'offres, contingences de 15 % pour la phase construction et 10% pour variation du coût réel des travaux	518 447,43 \$
(3) TOTAL contrat d'honoraires 14 806	1 989 768,13 \$
(4) Incidences (taxes incluses)	86 231,25 \$
(5) TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	2 075 999,38 \$

En ce qui concerne les travaux admissibles, le Programme prévoit une répartition de la dépense dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et de 20 % pour l'arrondissement.

Les travaux non admissibles au Programme effectués à la demande de l'arrondissement (améliorations) et dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant.

Pour l'aréna Saint-Michel, la répartition de la dépense nette de 1 895 664,14 \$ s'établit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) : 1 516 531,31 \$ (80,00 %) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 Mise aux normes des arénas;
- Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : 379 132,83 \$ (20,00 %).

Des virements de crédits doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS-Service requérant) au Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI-Service exécutant) pour couvrir la dépense totale de la ville centrale.

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de remplacement des système de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des arénas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit avoir lieu en septembre 2016 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) septembre 2016

Programmation fonctionnelle et technique octobre 2016 à janvier 2017

Plans et devis février 2017 à décembre 2017

Appel d'offres et octroi du contrat de construction janvier 2018 à avril 2018

Travaux mai 2018 à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Pierre L'ALLIER, Service de l'approvisionnement
Jean CUIERRIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Stuart BUCOVETSKY, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Pierre L'ALLIER, 8 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-08

Carlos MANZONI
Chef de division programmes de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice de direction
Direction gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1160457004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier (8091) de l'arrondissement d'Anjou pour une somme maximale de 1 286 869,19 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 16-15167 - 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 375 169,99 \$ taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Chénier (8091) dans l'arrondissement d'Anjou comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Boomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 286 869,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80,00 % par la Ville centrale et à 20,00 % par l'arrondissement d'Anjou.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-02 11:35

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160457004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier (8091) de l'arrondissement d'Anjou pour une somme maximale de 1 286 869,19 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 16-15167 - 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, des projets visant trente-quatre (34) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.
- depuis l'adoption du Programme en 2010, dix (10) projets (11 patinoires) ont été livrés et quatorze (14) projets (18 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 25 avril au 18 juillet 2016. Initialement, la clôture de l'appel d'offres était prévue pour le 16 mai, mais celle-ci a été reportée à deux reprises. La période de sollicitation du marché fut donc de quatre-vingt-trois (83) jours calendrier.

L'appel d'offres visait l'octroi de trois (3) contrats distincts à trois (3) équipes distinctes pour le projet de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Gadbois (0154) de l'arrondissement Le Sud-Ouest (sommaire décisionnel 1160457002, contrat 1), pour le projet de mise aux normes visant l'aréna Saint-Michel (0196) de l'arrondissement de Villeraie-Saint-Michel-Parc-Extension (sommaire décisionnel 1160457003, contrat 2), et finalement, celui visant l'aréna Chénier (8091) de l'arrondissement d'Anjou faisant l'objet du présent sommaire.

Les contrats sont attribués aux firmes ayant obtenu le meilleur pointage suite à l'évaluation des équipes proposées par le comité de sélection, qui s'effectue de manière successive et dans l'ordre numérique des numéros de contrats en commençant par le contrat 1.

Or, dans les documents d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne peut obtenir qu'un seul contrat. Cependant, bien qu'il soit permis qu'une même firme soumette plus d'une offre de services, une autre disposition stipule qu'une même firme d'architectes ne peut remporter qu'un seul des trois (3) contrats, et qu'une même firme d'ingénieurs en électromécanique et en structure ne peuvent remporter qu'un maximum de deux (2) contrats chacun. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux firmes d'ingénieurs en réfrigération compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, lorsqu'une firme a obtenu le nombre maximal de contrats auquel elle a droit, elle disqualifie alors automatiquement toute équipe proposée dont elle est partenaire pour les contrats restant à attribuer.

Plusieurs questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie pour les appels d'offres publics et cinq (5) addenda ont été émis afin d'apporter les clarifications souhaitées en toute équité avec tous les soumissionnaires :

- l'addenda no 1 du 10 mai 2016 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres au 27 juin, afin de tenir compte de la nécessité pour les firmes en réfrigération d'obtenir leur certificat d'autorisation de l'AMF et de se qualifier pour ces contrats;

- l'addenda no 2 du 19 mai 2016 a permis de répondre à dix (10) questions adressées par les soumissionnaires : éclaircissements sur les clauses éliminatoires, et attestations à obtenir de l'AMF;

- l'addenda no 3 du 9 juin 2016 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres au 18 juillet, afin de tenir compte de la nécessité pour les firmes en réfrigération d'obtenir leur certificat d'autorisation de l'AMF et de se qualifier pour ces contrats;

- l'addenda no 4 du 12 juillet 2016 a pour effet d'exclure des services de base la surveillance en résidence d'éventuels travaux de réfection de la toiture existante, et d'éliminer au bordereau des prix le prix demandé pour les services de consultation spécialisée en cadennassage (Item M);

- l'addenda no 5 du 15 juillet 2016 a permis de corriger l'échéancier proposé pour les contrats 1 et 2 visant des arénas comportant deux patinoires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 12023 Le 2 février 2016 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Chénier et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C. (architecture), Les Services EXP inc., et Petropoulos Boomis et associés inc. (architecture), WSP Canada inc. (électromécanique, charpente et civil), et Petropoulos, Bomis et associés inc. (réfrigération) pour la mise aux normes de l'aréna Chénier (8091) de l'arrondissement d'Anjou. La portée de l'intervention prévue à ce bâtiment est la suivante :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;
- la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- l'atteinte de la certification LEED-Argent (mesures d'économie d'énergie et autres travaux);
- l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- la réalisation de travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser ;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline et appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 3,25 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie électromécanique 8,40 % du coût des travaux (43 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 11,00 % du coût des travaux (19 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 7,50 % du coût des travaux (12 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission de 900 401,42 \$, taxes incluses, doit être majoré de 386 467,77 \$ (43 %) pour couvrir certains services et débours non définis dans l'appel d'offres, pour

inclure une contingence de 15% en honoraires pour la phase de construction, ainsi qu'une contingence de 10% pour tenir compte de la variation du coût réel des travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 1 286 869,19 \$.

Cette somme doit être assortie de 88 300,80 \$ (7%) (taxes incluses) pour couvrir les services de consultants distincts en support à l'équipe de projet (incidences). Des appels d'offres sur invitation pourront être lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville :

- Contrôle de coût;
- Mise en services de base LEED.

JUSTIFICATION

Vingt-six (26) preneurs ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, seuls douze (12) des preneurs identifiés ont déposé une soumission en proposant un total six (6) équipes. Les preneurs qui n'ont pas déposé de soumission sont : Aedifica architecture + design inc., Beaudoin Hurens inc., Bisson Fortin architecture + design, CBA experts conseils inc., Cima+ S.E.N.C., Les consultants S.M. inc., Coursol Miron architectes inc., Groupe Marchand design + architecture inc., Norda Stelo inc., Services intégrés Lemay et associés architectes inc, le Groupe SNC-Lavalin inc. ainsi que Stantec experts-conseils ltée, Synairgis inc. Notons également que la Ville de Châteauguay était au nombre des preneurs. Chacune des propositions reçues des six (6) soumissionnaires visait les trois (3) contrats en présentant une seule équipe pour fins d'évaluation à l'étape de l'évaluation technique.

Or à cette étape, les propositions des firmes Les architectes FABG inc., et St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L. ont immédiatement été déclarée non conformes pour fins d'obtention du contrat 3 puisque ces firmes ont respectivement remportés les contrats 1 et 2. Les propositions des quatre (4) autres firmes soumissionnaires ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité de sélection. Suite à cette analyse, les propositions ont été jugées conformes par le comité pour fins de qualification et d'évaluation du pointage à l'étape finale, soit celles de Riopel et associés architectes, Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Réal Paul architecte, et finalement, Régis Côté et associés architectes. Les prix reçus se détaillent comme suit dans l'ordre décroissant du pointage final :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluse)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	Total (taxes incluse)
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C	76,60	1,41	724 949,57 \$	175 451,85 \$	900 401,42 \$
Riopel et associés architectes	82,10	1,37	685 699,40 \$	281 688,75 \$	967 388,15 \$
Réal Paul architecte	75,10	1,30	734 736,24 \$	229 329,14 \$	964 065,37 \$
Régis Côté et associés architectes	74,70	1,25	752 580,36 \$	248 978,36 \$	1 001 558,72 \$
Dernière estimation réalisée			712 400,54 \$	167 863,50 \$	880 264,04 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					20 137,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					2,3 %

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)	66 986,73 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	7,4 %

La firme ayant obtenu le pointage le plus élevé au terme de l'analyse affiche un prix supérieur de quelques de 20 137,38 \$ (2,3%) par rapport à la dernière estimation. Il s'agit donc d'un écart faible qui tend à confirmer que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat. L'écart de seulement 7,4 % entre le prix de ce soumissionnaire et celui de la firme ayant obtenu la seconde meilleure note a pour effet de renforcer cette conclusion.

En conséquence de ce qui précède, le jury recommande de retenir l'offre conjointe des firmes Les architectes Labonté Marcil SENC (architecture), Les Services EXP inc. (électromécanique, structure, civil), et Petropoulos, Bomis et associés inc. (réfrigération) qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes de l'aréna Chénier (contrat 3).

Chacune des trois (3) firmes composant l'équipe et signataire du contrat détiennent une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément au décret 435-2015 du 2 novembre 2015 lorsque la valeur du contrat supérieure à 1,0 M\$. De plus, aucune de celles-ci ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visées par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

--	--

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 375 169,99 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

	Honoraires maximum (taxes incluses)
(1) Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	900 401,42 \$
(2) Honoraires additionnels pour services et débours non spécifiés à l'appel d'offres, contingences de 15 % pour la phase construction et 10% pour variation du coût réel des travaux	386 467,77 \$
(3) TOTAL contrat d'honoraires 14 807	1 286 869,19 \$
(4) Incidences (taxes incluses)	88 300,80 \$
(5) TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 375 169,99 \$
TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	1 255 713,49 \$

En ce qui concerne les travaux admissibles, le Programme prévoit une répartition de la dépense dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et de 20 % pour l'arrondissement.

Les travaux non admissibles au Programme effectués à la demande de l'arrondissement (améliorations) et dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant.

Pour l'aréna Chénier, la répartition de la dépense nette de 1 255 713,49 \$ s'établit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) : 1 004 570,79 \$ (80,00 %) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 Mise aux normes des arénas;
- Arrondissement d'Anjou : 251 142,70 \$ (20,00 %).

Des virements de crédits doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS-Service requérant) au Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI-Service exécutant) pour couvrir la dépense totale de la ville centrale.

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de remplacement des système de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des arénas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Chénier permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit avoir lieu en septembre 2016 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) septembre 2016

Programmation fonctionnelle et technique octobre 2016 à janvier 2017

Plans et devis février 2017 à décembre 2017

Appel d'offres et octroi du contrat de construction janvier 2018 à avril 2018

Travaux mai 2018 à avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie BEAUCHAMPS-TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Linda LAFRENIÈRE, Anjou
Martin SAVARIA, Anjou
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-13

Carlos MANZONI
Chef de division
Division programmes de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Direction gestion des projets immobiliers

Approuvé le : 2016-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1166316013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Abroger le point 2 de la résolution CE16 1136 et approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à la réfection de neuf terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 226 908,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16 15017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

Il est recommandé :

1 - d'abroger le point 2 de la résolution CE16 1136;

2 - d'approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à la réfection de neuf terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 226 908,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16 15017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-04 14:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Abroger le point 2 de la résolution CE16 1136 et approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à la réfection de neuf terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 226 908,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16 15017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance tenue le 29 juin 2016, le Comité exécutif a approuvé un projet de convention par lequel Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe-conseil inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 226 908,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (CE16 1136).

Le 18 juillet 2016, dans le cadre de son mandat, la firme Expertise Sports Design LG inc. a présenté une demande de substitution des membres de son équipe au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), conformément à l'article 17 intitulé «Substitution des membres de l'équipe» de la section III des clauses administratives particulières du cahier des charges. Il semble que le carnet de commande de la firme de génie-conseil Cosigma Structure inc. étant très chargé, celle-ci n'était plus en mesure de respecter les livrables et les échéances prescrits par le présent mandat. Afin de remédier à la situation, la firme Expertise Sports Design LG inc. a fait appel au Groupe-Conseil Structura International afin de créer un nouveau partenariat.

Cette demande de substitution vise le remplacement de tous les membres de l'équipe dédiée aux services professionnels offerts en génie civil et en génie des structures. Ainsi, Expertise Sports Design inc. propose de remplacer les membres de la firme de génie conseil Cosigma Structure inc. identifiés dans son offre de services par des membres de la firme de génie conseil Groupe-Conseil Structura International,

d'expérience équivalente et supérieure et œuvrant dans le même domaine de compétence, soit le génie civil et le génie des structures. Lors du dépôt de sa demande, Expertise Sports Design LG inc. a joint un document décrivant les services offerts par Groupe-conseil Structura international (présentation de la firme, description du personnel clé, expérience du consultant, taux horaires, curriculum vitae de chacun des membres de l'équipe proposée) afin de démontrer la qualification de chacun des membres de l'équipe proposée en fonction des termes de référence de l'appel d'offres.

Cette demande de substitution n'entraîne ni délais ni coûts additionnels pour la Ville.

Le 22 juillet 2016, le SGPVMR a confirmé à Expertise Sports Design LG inc. l'approbation de l'ensemble des membres de l'équipe faisant l'objet d'une demande de substitution.

Ainsi, le présent addenda vise l'approbation de la convention de services professionnels de l'ensemble des signataires. Cette convention révisée figure en document juridique du présent addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy R ROY
architecte paysagiste



Dossier # : 1156316016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Abroger le point 1 de la résolution CM16 0097 et approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

Il est recommandé :

1. d'abroger le point 1 de la résolution CM16 0097;
2. d'approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-04 14:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156316016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Abroger le point 1 de la résolution CM16 0097 et approuver le projet de convention révisée par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance tenue le 25 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire Expertise Sports Design LG inc., Cosigma structure inc., et Induktion groupe conseil, équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (CM16 0097).

Le 18 juillet 2016, dans le cadre de son mandat, la firme Expertise Sports Design LG inc. a présenté une demande de substitution des membres de son équipe au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), conformément à l'article 17 intitulé «Substitution des membres de l'équipe» de la section III des clauses administratives particulières du cahier des charges. Il semble que le carnet de commande de la firme de génie-conseil Cosigma Structure inc. étant très chargé, celle-ci n'était plus en mesure de respecter les livrables et les échéances prescrits par le présent mandat. Afin de remédier à la situation, la firme Expertise Sports Design LG inc. a fait appel au Groupe-Conseil Structura International afin de créer un nouveau partenariat.

Cette demande de substitution vise le remplacement de tous les membres de l'équipe dédiée aux services professionnels offerts en génie civil et en génie des structures. Ainsi, Expertise Sports Design inc. propose de remplacer les membres de la firme de génie conseil Cosigma Structure inc. identifiés dans son offre de services par des

membres de la firme de génie conseil Groupe-Conseil Structura International, d'expérience équivalente ou supérieure et œuvrant dans le même domaine de compétence, soit le génie civil et le génie des structures. Lors du dépôt de sa demande, Expertise Sports Design LG inc. a joint un document décrivant les services offerts par Groupe-conseil Structura international (présentation de la firme, description du personnel clé, expérience du consultant, taux horaires, curriculum vitae de chacun des membres de l'équipe proposée) afin de démontrer la qualification de chacun des membres de l'équipe proposée en fonction des termes de référence de l'appel d'offres.

Cette demande de substitution n'entraîne ni délais ni coûts additionnels pour la Ville.

Le 22 juillet 2016, le SGPVMR a confirmé à Expertise Sports Design LG inc., l'approbation de l'ensemble des membres de l'équipe faisant l'objet d'une demande de substitution.

Ainsi, le présent addenda vise l'approbation de la convention de services professionnels de l'ensemble des signataires. Cette convention révisée figure en document juridique du présent addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy R ROY
architecte paysagiste



Dossier # : 1167251002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), pour une somme maximale de 507 133,60 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15231 – (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 507 133,60 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au PEPSC, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe formée des firmes Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc., unique soumissionnaire conforme s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 461 030,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 16-15231 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-03 12:04

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167251002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), pour une somme maximale de 507 133,60 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 16-15231 – (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d’une étude de faisabilité réalisée en 2013, un mandat a été confié à la firme SNC -Lavalin pour la conception d’une solution permanente visant la récupération des hydrocarbures et le traitement de l’eau souterraine contaminée en provenance du Parc d’entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). La technologie retenue comprend deux (2) installations principales, soit un écran d’étanchéité ancré au roc en amont de l’autoroute qui vise à empêcher la migration des phases libres d’hydrocarbures vers le fleuve ainsi qu’une usine d’assainissement des eaux, qui doivent être conçues et réalisées simultanément par la Ville sur les terrains municipaux d’ici la fin de l’année 2018.

La mise en place de ces mesures et l’échéancier de réalisation du projet découlent d’une obligation de la Ville, du ministère de l’Environnement du Québec (MDDELCC) ainsi que de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. (PJCCI) à se conformer à la Loi fédérale sur les pêches d’ici la fin de l’année 2018.

Pour faire suite à l’appel d’offres public # 16-15231, le présent dossier recommande de retenir les services d’une équipe formée de professionnels en architecture, en génie du bâtiment (électricité, mécanique, structure, civil) et en aménagement paysager afin de réaliser les plans, les devis techniques et la surveillance de travaux de construction de l’usine de traitement des eaux souterraines et hydrocarbures en phase flottante projetée au PEPSC.

L’appel d’offres a été publié dans *Le Devoir* ainsi que dans le Système électronique d’appel d’offres (SÉAO) en date du 27 juin 2016. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Un délai de vingt et un (21) jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires; ce délai, jugé suffisant par le Service de l’approvisionnement pour des travaux de cette envergure, a été établi en fonction de l’échéancier serré de réalisation du projet et des contraintes liées à l’octroi du contrat. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 0940 - 22 août 2016 : Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin Inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses

CM16 0779 - 23 juin 2016 : Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-St-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental.

CE16 0927 - 8 juin 2016: autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture, en génie de bâtiment (mécanique, électricité, structure et génie civil) et en aménagement extérieur pour réaliser les plans, les devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM15 0324 - 24 mars 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Viau Bastien Gosselin Architectes (VBGA Inc.) architecte et coordonnateur principal du projet qui s'adjoindra les services de Blondin Fortin & Associés en électromécanique, Beaudoin Hurens Inc. en structure et génie civil ainsi que Beaupré et associés, en architecture de paysage. Le consultant Vertima agira dans ce dossier à titre de conseiller et intégrateur LEED. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- Les études préconceptuelles et analyses complémentaires;
- L'estimation des coûts des travaux de construction de l'usine;
- Les plans et devis techniques aux différentes étapes de réalisation des projets;
- La coordination avec SNC Lavalin, engagée pour la conception du procédé de traitement;
- Le suivi administratif et la certification LEED du projet (incluant les analyses, les simulations énergétiques et demandes de subvention);
- Les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme;
- Les documents requis pour obtenir le permis de construction et toutes autres autorisations nécessaires;
- La demande de permis et le suivi auprès du MDDELCC (demande de permission de construire en vertu de l'Art.65 et demande de certificat d'autorisation en vertu de l'Art.32);
- La préparation du cahier des charges et les services en période de soumission;
- La surveillance des travaux et l'administration du contrat de construction;

- Les plans finaux « Tel que construit »;
- Les services durant la période de garantie.

La description complète des services attendus est intégrée aux documents d'appel d'offres de services professionnels et constitue l'énoncé de base du contrat :

- Données générales de la mission et ses annexes.
- Programme général des travaux.
- Instructions complémentaires aux documents d'appel d'offres.
- Convention – Services professionnels – Architecture et génie de bâtiment.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de l'équipe constituée des firmes VBGA Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc., unique soumissionnaire conforme à la suite de la deuxième étape du processus d'évaluation, selon les critères de sélection préalablement établis. Voir l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges et de ce nombre, seulement deux (2) soumissionnaires ont déposé leur dossier de soumission. Un (1) des deux soumissionnaires n'a pas été jugé conforme en raison d'une erreur de calcul significative sur le montant des honoraires proposés. Sur les treize (13) preneurs du cahier des charges, trois (3) sont des firmes d'architectes et dix (10) sont des firmes d'ingénierie ou des fournisseurs de services spécialisés qui ne peuvent pas déposer d'offre à titre de coordonnateur - voir pièce jointe.

Les honoraires professionnels ont été évalués à l'interne à 447 235,00 \$ (montant avant taxes, incluant contingences de 15%) en se basant sur l'estimation préliminaire des coûts de l'usine fournie en février 2016 par le consultant SNC-Lavalin. On constate que la proposition du plus bas et unique soumissionnaire conforme est de 10,34 % inférieure au montant de la dernière estimation réalisée par le SGPI - voir Tableau d'analyse des soumissions en pièce jointe. Cet écart est justifié par la faiblesse des honoraires soumissionnés pour les services en ingénierie (charpente et génie civil) et en aménagement paysager qui correspondent à environ 63 % de la valeur estimée (75k\$ vs 120k\$).

Un budget de contingences d'honoraires professionnels de 15 % est ajouté pour faire face à des conditions de mise en oeuvre imprévues.

Soumission(s) conforme(s)	Coût des honoraires (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
VBGA architectes Inc.	400 896,13\$	60 134, 42 \$	461 030,55 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (SGPI)*	447 137,78 \$	67 070,66 \$	514 208,44 \$
(*) basée sur l'estimation du coût de construction de l'usine fournie par le consultant SNC Lavalin (février 2016)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 53 177,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 10,34 %

Ce contrat de services professionnels n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de

contrats publics. Les firmes n'ont donc pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Par ailleurs, la firme VBGA Inc. et aucun de ses partenaires ne sont inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus de ce projet représentent un montant maximal de 461 030,55 \$, incluant les taxes et les contingences - voir Tableau des coûts - dépenses à autoriser en pièce jointe.

Le montant des incidences à approuver est de 40 098,33 \$ avant taxes, soit 46 103,05 \$ taxes incluses. Cette provision correspond à 10,0 % du montant des honoraires soumis - tel que recommandé par le SGPI.

Provenance des crédits:

Les services professionnels seront financés dans le budget de fonctionnement au centre de responsabilité du PEPSC, lequel a été doté d'un budget de fonctionnement financé par la réserve « *Passif environnemental* ».

La dépense totale à voter est de **507 133,60 \$**, incluant les taxes, les contingences et les incidences.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. (voir intervention du Service des Finances)

Répartition des coûts d'honoraires sur la durée du contrat:

Année	Honoraires	Incidences	Total	Total (incl.taxes)
2016	20 049,17 \$	- \$	20 049,17 \$	23 051,53 \$
2017	248 609,65 \$	16 039,33 \$	264 648,98 \$	304 280,16 \$
2018	122 299,91 \$	16 039,33 \$	138 339,24 \$	159 055,54 \$
2019	10 024,58 \$	8 019,67 \$	18 044,25 \$	20 746,37 \$
Total:	400 983,30 \$	40 098,33 \$	441 081,63 \$	507 133,60 \$

Les montants d'honoraires indiqués dans le tableau précédent incluent les contingences et incidences (dépense totale).

La distribution des coûts est basée sur les pourcentages prévus pour la rémunération des professionnels à chacune des étapes de l'exécution de leur mandat - voir article 5.1.1 de la convention et conformément à l'échéancier préliminaire fourni par l'adjudicataire dans son dossier de soumission.

Par ailleurs, le projet pourrait bénéficier de la contribution financière du MDDELCC. À cet égard, un report du délai pour utiliser le solde de subvention du programme Revi-Sols au 31 décembre 2020 a été confirmé par le MDDELCC le 13 juillet 2016.

Ainsi, cette dépense pourrait être admissible à une subvention jusqu'à concurrence de 451 361,05 \$ réservée au remboursement des services professionnels engagés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par sa vocation, le projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) endosse et applique les principes de développement durable en contribuant d'une part à la protection de l'environnement et en participant à réaliser le potentiel de développement et d'appropriation de ce territoire.

La certification LEED de niveau Or du bâtiment est un objectif lié à la *Politique de développement durable des édifices municipaux* à laquelle le projet est assujéti. Le prix de la soumission comprend notamment les services d'un consultant spécialisé LEED dont le

mandat consiste à assister les professionnels en charge de la conception du bâtiment à chacune des étapes de la réalisation du projet et d'obtenir la certification visée.

Les concepteurs devront privilégier les approches bioclimatiques et passives en vue de rencontrer les cibles de réduction de la consommation d'eau et d'énergie établies par la Ville.

Le mandat des professionnels comprend une évaluation des aides financières admissibles et l'intégration des mesures d'efficacité énergétique applicables au projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat doit être octroyé afin de permettre la réalisation des travaux de construction et de mise en service de l'usine d'ici le 12 décembre 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les principales étapes de ce contrat sont les suivantes :

- Octroi du contrat au CM Octobre 2016
- Début du mandat des professionnels Novembre 2016
- Fin du mandat des professionnels Décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Service des finances;; Service des affaires juridiques;; Service de l'approvisionnement.

Parties prenantes

Claire MERCKAERT, Service de l'environnement

Lecture :

Claire MERCKAERT, 21 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Simon LAPORTE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice
Direction de la gestion de projets immobiliers

Approuvé le : 2016-09-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30

**Dossier # : 1166316022**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats de services professionnels en ingénierie à Axor Experts-Conseils inc., pour une somme maximale de 893 758,16 \$, taxes incluses et à WSP Canada inc., pour une somme maximale de 962 858,14 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 135 108,75 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-15404) - (3 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 135 108,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., plus bas soumissionnaire conforme du contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville pour la réalisation de services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 758,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme du contrat no 2, s'engage à fournir à la Ville pour la réalisation de services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 858,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-30 17:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316022

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats de services professionnels en ingénierie à Axor Experts-Conseils inc., pour une somme maximale de 893 758,16 \$, taxes incluses et à WSP Canada inc., pour une somme maximale de 962 858,14 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 135 108,75 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-15404) - (3 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) s'acquitte de plusieurs mandats : préserver et maintenir accessibles plus de 2 000 hectares d'espaces verts, concevoir et réaliser des projets d'aménagement pour améliorer le réseau des grands parcs et les places publiques, veiller à la protection des milieux naturels et plus largement, promouvoir la biodiversité en ville ainsi que de maintenir un patrimoine bâti exceptionnel. Que ce soit par de nouveaux aménagements, la création de parcs ou la mise en valeur de places et d'espaces publics (grands projets), le rajeunissement et l'entretien des infrastructures d'accueil, la remise à neuf des terrains sportifs ou d'aires de jeu, le maintien et la mise à niveau de ses bâtiments, la production d'arbres en pépinière et les plantations, notre ville s'embellit et gagne en attractivité pour ses résidents et les visiteurs. Pour ce faire, le SGPVMR désire s'adjoindre les services d'experts en ingénierie afin de compléter les expertises nécessaires à la réalisation de différents projets à court et moyen terme.

On y compte aujourd'hui 62 bâtiments dédiés à l'accueil, à l'éducation relative à l'environnement et à la restauration. L'ensemble des bâtiments et installations se trouvant ainsi dans les parcs-nature est sous la responsabilité du SGPVMR qui en assure la gestion, le développement et l'entretien. Ce parc immobilier est des plus variés passant du bâtiment d'accueil, au manoir patrimonial, du pavillon de plage au bâtiment de ferme allant jusqu'au parc agricole. Plusieurs d'entre eux ont un statut patrimonial ou un potentiel de protection. Les faibles taux d'investissement des dernières années ont créé de grandes lacunes en termes de maintien de l'actif et une croissance du niveau de désuétude.

Plusieurs des projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau, et ce,

principalement au niveau des actifs bâtis, seront développés à l'interne par le personnel du SGPVMR et nécessiteront des expertises spécifiques sur divers aspects de génie pour assurer le bon développement et la mise en œuvre des projets. Le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés pour la réalisation de ces projets.

Actuellement, il existe un seul contrat de services professionnels en ingénierie, de ce type, au SGPVMR. Cependant, étant donné que les montants engagés atteignent 91 % du montant total, le Service mise le présent dossier pour être en mesure de continuer l'élaboration et le développement de nombreux projets en attente. En effet, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public à contrats multiples (2) permettant de retenir les services de deux firmes. Celles-ci auront, selon les besoins et sur demande du SGPVMR, à réaliser différents mandats d'ingénierie. L'ensemble des mandats ne pourra excéder l'enveloppe maximale autorisée. Les deux firmes pourront ainsi se mobiliser aussi rapidement que nécessaire pour effectuer les travaux requis dans le cadre de projets d'architecture de paysage, d'ingénierie et d'architecture.

En complémentarité avec le contrat de services professionnels en ingénierie dont les montants sont pratiquement tous engagés, le SGPVMR a octroyé en 2015, les trois contrats suivants :

- un contrat de services professionnels pour la fourniture d'estimateurs pour des projets architecturaux (Macogep Inc. et Legico-CHP Inc.) pour soutenir et épauler le SGPVMR dans leurs estimations de futurs projets;
- un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie (Girard Côté Bérubé Dion architectes Inc.) pour l'élaboration de plans et de cahier des charges menant à la réfection de six bâtiments patrimoniaux des parcs-nature;
- un contrat pour la réalisation de différents travaux de restauration (Les Construction et Pavage Jeskar Inc.) et de mises à niveau des bâtiments, et ce, principalement au niveau des enveloppes de certains édifices.

La planification et le suivi de ces projets demeurent sous la responsabilité du SGPVMR.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 8 août 2016 et s'est terminé 30 jours plus tard, soit le 7 septembre 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 7 septembre 2016 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 19 septembre 2016 à 9 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Quatre addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 16 août 2016 visait des précisions sur le cahier de charges en plus d'une clarification sur les définitions du chargé de projet et du chargé de discipline. Le second, émis le 17 août 2016, portait sur une correction du bordereau de soumission. Le troisième addenda, émis le 24 août 2016, concernait le report de la date d'ouverture des soumissions. Et finalement, le quatrième addenda, émis le 31 août 2016, visait le remplacement de la version la plus à jour de la politique de gestion contractuelle de la Ville. Les questions et réponses de ces addenda n'ont aucun impact sur les prix. Les addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 6 mars 2017.

Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection formé de trois personnes

excluant le secrétaire du comité, répondant à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement. Elles ont évalué les soumissions en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de service professionnels. Les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0029 - 28 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE15 2181 - 2 décembre 2015 et CG15 0766 - 17 décembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Macogep inc., pour une somme maximale de 100 579,67 \$, taxes incluses et avec Legico-CHP inc., pour une somme maximale de 100 718,10 \$, taxes incluses, pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel d'offres public 15-14760 - 4 soumissionnaires / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

CG15 0503 - 20 août 2015 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283 - 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir des services professionnels en ingénierie afin d'assister le SGPVMR à assurer la consolidation et la mise à niveau du parc immobilier, des installations extérieures et des aménagements, des parcs-nature et des grands parcs, sous la responsabilité du Service en améliorant leurs caractéristiques fonctionnelles.

- Assurer la mise aux normes des bâtiments et des aménagements en lien avec leur usage actuel et futur;
- Relever le caractère identitaire;
- Favoriser des interventions durables, un entretien et une gestion efficiente;
- Améliorer la fonctionnalité des lieux en développant l'actif en fonction des usages offerts et en développement;
- Sauvegarder et consolider le patrimoine architectural et environnemental.

Les services professionnels requis sont dans les domaines de compétence du génie civil, du génie de structure, du génie hydrologique, du génie électrique, du génie forestier, du génie de l'environnement et du génie mécanique. D'autres spécialisations concernant la sécurité, les télécommunications, la caractérisation de matériaux, les relevés d'arpentages ainsi qu'une bonne connaissance en maçonnerie traditionnelle et bâtiments patrimoniaux ont été exigées. L'ensemble des mandats ne pourra excéder l'enveloppe maximale autorisée. Les deux firmes pourront ainsi se mobiliser aussi rapidement que nécessaire pour effectuer les travaux requis dans le cadre de projets d'architecture de paysage, d'ingénierie et d'architecture.

Voici la liste des projets potentiels :

- Parc-nature du Bois-de-la-Roche, parc agricole - foresterie
- Parc-nature Pointe-aux-Prairies, maison Bleau - structure
- Parc-nature du Bois-de-la-Roche, grange - structure

- Parc-nature du Bois-de-Liesse, maison Flamande - structure
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques, atelier mécanique - mécanique et électricité
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques, maison de ferme - mécanique et électricité
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques, maison Thomas-Brunet - télécommunication, sécurité et incendie
- Parc du Mont-Royal, côte placide - civil (hydrologique)
- Parc Angrignon, drainage des ponceaux - civil
- Parc Jeanne-Mance, tennis - structure
- Parc La Fontaine, escalier secteur sud-ouest - structure
- Parc La Fontaine, belvédère Léo-Ayotte - structure

La liste du SÉAO indique 11 preneurs de cahiers des charges, soit :

1. SNC Lavalin inc.
2. AECOM Consultants inc.
3. AXOR Experts Conseils Inc.
4. BC2 Groupe Conseil inc.
5. CIMA+ s.e.n.c.
6. Englobe
7. Lasalle NHC inc.
8. Les Consultants S.M. Inc.
9. Services intégrés Lemay et associés inc.
10. Stantec Experts-conseils ltée
11. WSP Canada Inc. (Est-du-Québec et Centre-du-Québec)

Le SGPVMR désire octroyer deux contrats de services professionnels pour un montant total maximal de 2 135 108,75 \$, taxes et incidences incluses. Aucune dépense en contingences n'est prévue pour ces contrats.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public no 16-15404, il est recommandé de retenir les services de les firmes Axor Experts-Conseils inc. et WSP Canada inc. Il s'agit de contrats de services professionnels à taux horaire par catégorie d'employés.

Des incidences de l'ordre de 15 % des contrats octroyés aux firmes sont prévues aux contrats.

Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les ententes seront valides jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire maximale.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont jointes au présent dossier.

JUSTIFICATION

La planification des aménagements doit débuter dès maintenant pour être en mesure de consolider certains actifs dont la pérennité est en péril. Afin d'être en mesure de mener à bien, et dans les délais qui lui sont demandés, les projets qui découlent d'aménagement, de restauration et de mise à niveau en majeure partie sur les bâtiments des parcs-nature, le SGPVMR doit pouvoir faire appel à une firme selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue.

Il est donc requis de conclure le plus tôt possible ces contrats afin d'assurer la réalisation des services de génie conseil dès décembre 2016.

Des 11 preneurs de cahier des charges, trois ont déposé une soumission, soit 27 %, et 73 % n'ont pas déposé de soumission. Toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

Contrat 1

Le contrat est octroyé à la firme qui a obtenu le plus haut pointage final, soit Axor Experts-Conseils inc..

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Axor Experts-Conseils inc.	75,2	1,40	893 758,16 \$	n/a	893 758,16 \$
WSP Canada inc.	77,8	1,33	962 585,14 \$	n/a	962 858,14 \$
Cima+ S.E.N.C.	74,5	1,14	1 095 826,73 \$	n/a	1 095 826,73 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			950 038,43 \$	n/a	950 038,43 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-56 280,27 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					- 5,9 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					69 099,98 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					7,7 %

Contrat 2

Le contrat est octroyé à la firme qui a obtenu le plus haut pointage final, soit WSP Canada inc..

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Axor Experts-Conseils inc.	-	-	-	-	-
WSP Canada inc.	77,8	1,33	962 585,14 \$	n/a	962 858,14 \$
Cima+ S.E.N.C.	74,5	1,20	1 038 856,61 \$	n/a	1 038 856,61 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			950 038,43 \$	n/a	950 038,43 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					12 819,71 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					1,3 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					75 998,47 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					7,9 %

Le montant des honoraires professionnels est de 893 758,16 \$, taxes incluses pour le contrat no 1 et de 962 858,14 \$ pour le contrat no 2. Aussi, des dépenses incidentes estimées au montant de 134 063,72 \$, taxes incluses pour le contrat no 1 et de 144 428,72 \$ pour le contrat no 2, soit 15 % du montant des contrats à octroyer, sont réservées pour d'éventuels services professionnels ou des expertises techniques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du projet est évalué à 2 135 108,75 \$, taxes incluses, ou à 1 949 638,88 \$ net de taxes.

- Le coût total maximal du contrat no 1 est de 893 758,16 \$ taxes incluses et des dépenses incidentes de 134 063,72 \$

- Le coût total maximal du contrat no 2 est de 962 858,14 \$ taxes incluses et des dépenses incidentes de 144 428,72 \$

Un montant maximal de 643 380,83 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # RCM 15-079 - «Réaménagement du réseau des grands parcs» et un montant de 1 306 258,05 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-076 - «Réaménagement du réseau des grands parcs». Conséquemment, cette note ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Résumé des imputations budgétaire:

	<i>Règlement RCM 15-079</i>	<i>Règlement RCG 15-076</i>	<i>Total</i>
<i>Contrat 1</i>	269 319,71 \$	546 800,62 \$	816 120,33\$
<i>Incidences</i>	40 397,96 \$	82 020,10 \$	122 418,06\$
<i>Contrat 2</i>	290 141,88 \$	589 075,94 \$	879 217,82\$
<i>Incidences</i>	43 521,28 \$	88 361,39 \$	131 882,67\$
<i>Grand totaux :</i>	<u>643 380,83 \$</u>	<u>1 306 258,05 \$</u>	<u>1 949 638,88\$</u>

Cette dépense sera assumée à 33 % par la ville centre et à 67 % par l'agglomération.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ est de 1 949 638,88 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réseau des grands parcs (parcs-nature et les parcs urbains) constitue l'une des composantes significatives du patrimoine paysager, naturel et bâti de Montréal. Les projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau doivent s'inscrire dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des usagers contribue à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine naturel et bâti et par la mise à niveau de ses actifs. Les travaux qui découleront de ce contrat permettront d'assurer la pérennité des équipements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision est d'assurer, par le biais des services de génie conseil, que les meilleures solutions d'ingénierie soient développées dans le but de réaliser divers aménagements, restaurations de parcs-nature, de parcs urbains, de bâtiments et d'infrastructures afin de consolider les actifs.

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure, cela aurait comme conséquence le report de certains projets devant débuter en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 octobre 2016
Conseil municipal : 24 octobre 2016
Conseil d'agglomération : 27 octobre 2016
Mois visé pour le début du contra : novembre 2016
Fin des contrats : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire
Publication SÉAO : fin du contrat - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon CHARBONNEAU
Conseiller_analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Jean-François NADON
Chef de division

Le : 2016-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Mme Carole Paquette désigne M.

Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 17 septembre au 11 octobre dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1160457005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Cima + S.E.N.C. pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15425 - (4 soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Cima+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 16-15425 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-04 21:21

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160457005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Cima + S.E.N.C. pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15425 - (4 soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, des projets visant trente-quatre (34) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme en 2010, dix (10) projets (11 patinoires) ont été livrés et quatorze (14) projets (18 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Depuis le début de la mise en oeuvre du Programme, les professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière sont secondés par des ressources professionnelles externes afin de maintenir la cadence de livraison des projets. Or, comme l'actuel contrat de gestion de projet arrivera bientôt à échéance, un appel d'offres a donc été lancé pour la période du 22 juin au 18 juillet 2016 en vue de fournir les services de gestion de certains projets de mise aux normes des arénas inscrits au calendrier prévisionnel. La durée de la sollicitation du marché fut donc de vingt-cinq (25) jours calendrier.

Un seul addenda (1) a été émis lors de cet appel d'offres :

- L'addenda 1 du 23 juin 2016 a pour effet de modifier le nombre d'heures de 20 000 à 25 000 au bordereau des prix unitaires, soit le nombre d'heures maximal pour lequel les services de l'adjudicataire sont requis, qui, multiplié par les taux horaires soumissionnés donnent le prix de la soumission avant taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0812 Le 27 août 2013 - Approuver un projet de convention par lequel la firme Macogep inc. fournira des services de gestion de projets pour la mise aux normes des arénas, conformément aux dispositions de l'appel public d'offres no.13-12709

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

CM11 0655 Le 23 août 2011 - Approuver l'offre de service de la DSTI aux arrondissements pour effectuer la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville;

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements;

CE09 0612 Le 27 avril 2009 - Approuver un projet de convention par lequel la firme Macogep inc. fournira des services de gestion de projets pour la mise aux normes des arénas, conformément aux dispositions de l'appel d'offres public no 09-10996.

DESCRIPTION

L'octroi d'un contrat de services professionnels en gestion de projets à la firme Cima + S.E.N.C. relativement à la mise aux normes des arénas de la Ville. Dès le début de la mission, la firme devra fournir les services d'au moins trois (3) chargés de projets qui seront affectés à 100 % de leur temps de travail sur les projets de mise aux normes des arénas. Ces professionnels exerceront leurs activités dans les bureaux de la Ville localisés au 303, rue Notre-Dame Est, et ils seront intégrés à l'équipe des arénas de la Ville. Le contrat prévoit également que la firme doit avoir en réserve deux (2) chargés de projets supplémentaires qui seront affectés au besoin à ces projets à la demande expresse de la Ville. Ceci afin de parer à tout imprévu, et ainsi maintenir la cadence selon le calendrier global de réalisation.

Les chargés de projets sont appelés pour la durée du contrat de la firme à gérer simultanément plusieurs projets de mise aux normes des arénas qui sont pilotés par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Les projets visés sont ceux qui sont inclus au calendrier de réalisation prévisionnel du Programme. Ces projets en étaient à diverses phases de réalisation au moment du lancement de l'appel d'offres : phase préparatoire, phase de conception, phase de construction, phase de mise en service et d'évaluation des performances en période de garantie.

La firme choisie aura la mission de prendre en charge la gestion des projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à son contrat, sans aucune obligation de la part de la Ville de verser la totalité de ces montants. Les tâches qui seront effectuées par les chargés de projets incluent toutes les étapes de préparation des projets, de conception et de mise en oeuvre, tel que :

- planifier toutes les étapes nécessaires à la réalisation des projets;
- élaborer et contrôler les calendriers de réalisation et les budgets;

- coordonner l'obtention de toute étude préalable et rédiger un programme fonctionnel et technique détaillé;
- assurer l'administration des conventions de services professionnels;
- coordonner et contrôler l'obtention des approbations requises dont notamment les modifications au zonage et autres études préalables requises;
- faire les liens avec les services clients, les occupants et les professionnels externes;
- coordonner et gérer tous les appels d'offres de services professionnels et de construction;
- gérer les contrats de construction, assister à toutes les réunions de chantier et vérifier toute demande de paiement;
- coordonner l'élaboration de toute stratégie dans la réalisation de l'ouvrage;
- rédiger des sommaires décisionnels et effectuer un suivi du processus décisionnel;
- rédiger tout rapport périodique.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres public qui a été lancé, on a dénombré douze (12) preneurs du cahiers des charges, mais huit (8) de ces preneurs n'ont pas donné de suite, soit les firmes BC2 Groupe Conseil inc., Beaudoin Hurens inc., Colliers maîtres de projets inc., Girard Côté Bérubé Dion architectes, GPH inc., Groupe SNC-Lavalin inc., Les services Exp inc., ainsi que celle de WSP Canada inc. Lors de la vérification préliminaire d'usage des propositions reçues, la firme Examine a été disqualifiée pour non respect des clauses éliminatoires. Les trois (3) autres propositions ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité, soit les propositions des firmes Cima + S.E.N.C., Groupe Axor inc., et Macogep inc. Le comité de sélection recommande donc de retenir l'offre de la firme Cima + S.E.N.C., soit le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final au terme du processus de sélection, parmi les trois (3) firmes qui se sont qualifiées.

Les soumissionnaires devaient fournir cinq (5) taux horaires, soit trois (3) taux pour la prestation des trois (3) chargés de projets nommément identifiés dans les documents d'appel d'offres, ainsi que deux (2) taux distincts pour deux chargés de projets en réserve non spécifiquement identifiés au bordereau, incluant un taux pour un chargé de projet de niveau intermédiaire et un taux pour un chargé de projet de niveau senior. Ces taux horaires s'appliquent à un total de 25 000 heures inscrites au bordereau afin d'établir le prix de la soumission. Les taux proposés devaient comprendre tous les frais, charges administratives ainsi que les bénéfices de la firme. La firme est rémunérée uniquement sur la base des heures travaillées et aucuns autres frais ne pourront être ajoutés à l'exception de la TPS et de la TVQ, ainsi que des frais de kilométrage qui sont remboursables selon les conditions spécifiées à la convention.

Selon les conditions indiquées, le prix total de la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé est de 2 394 354,38 \$ incluant les taxes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cima + S.E.N.C.	77,67	0,53	2 394 354,38 \$	0 \$	2 394 354,38 \$
Macogep inc.	80,67	0,52	2 530 599,75 \$	0 \$	2 530 599,75 \$
Groupe Axor inc.	78,00	0,41	3 133 068,75 \$	0 \$	3 133 068,75 \$
Dernière estimation réalisée			2 043 974,06 \$	0 \$	2 043 974,06 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					350 380,32 \$
					17,1 %

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((\text{l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$	136 245,37 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	5,7 %

L'estimation réalisée à l'interne avant l'appel d'offres tenait compte d'une évaluation des salaires versés aux professionnels offrant un niveau de compétence semblable à celui recherché, une analyse des charges que devra assumer la firme pour dispenser ses services, et une majoration correspondant aux profits qu'une firme peut escompter dans le marché actuel pour ce type de contrat.

La comparaison du prix de la plus basse soumission reçue avec l'estimation effectuée au préalable montre un écart acceptable de 17,1 % alors que le prix soumis demeure pleinement représentatif du marché des services professionnels en gestion de projets d'aménagement. Les trois (3) propositions reçues se justifient les unes les autres en matière de prix, puisque l'on constate un écart de 31 % entre la plus basse et la plus haute soumission, soit un écart normal pour ce type de services.

La firme CIMA+ S.E.N.C détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément au décret 435-2015 du 2 novembre 2015 lorsque la valeur du contrat supérieure à 1,0 M\$. De plus, cette entreprise ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et celui-ci n'est pas visé par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Outre les services en gestion de projet, la convention permet à la Ville d'avoir recours à la firme Cima + S.E.N.C. pour la fourniture de services additionnels, telle que la réalisation d'estimation de contrôle, le suivi en résidence du chantier et la production de rapports de suivi détaillés des conditions de chantier. Une contingence est prévue pour ces services qui ne seront dispensés qu'à la demande expresse de la Ville. Par ailleurs, les frais de déplacement entre les bureaux de la Ville et les chantiers sont remboursables sur présentation de pièces justificatives, et ces dépenses seront prises en charge à même le poste de contingences. Finalement, aucun budget d'incidences n'est à prévoir pour ces services.

Conséquemment, le montant total de la dépense recommandée s'élève donc à 2 753 507,54 \$ (taxes incluses) tel que détaillé dans le tableau suivant :

(1)	Honoraires de l'appel d'offres	2 394 354,38 \$
(2)	Contingences et déboursés pour services additionnels et frais de déplacement aux chantiers (15%)	359 153,16 \$
(3)	TOTAL	2 753 507,54 \$
(4)	Incidences	0 \$
(5)	TOTAL (taxes incluses)	2 753 507,54 \$
(6)	TOTAL net (après ristourne de la TPS)	2 514 319,40 \$

La dépense sera assumée à 100 % par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), et financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-082 – « Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ».

Selon le scénario illustré, il est estimé qu'elle sera répartie sur 61 mois, alors qu'un maximum de cinq (5) chargés de projets seront employés selon le nombre d'heures et les taux horaires spécifiés au bordereau, et ce, jusqu'à la valeur maximale des honoraires prévus au contrat de 2 753 507,54 \$. Dans l'estimation des décaissements annuels, il est assumé que la valeur maximale de la contingence et des débours de 359 153,16 \$ est répartie en proportion des décaissements prévus :

année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
répartition de la dépense	2 %	21 %	21 %	25 %	25 %	6 %	100 %
nombre de mois	1	12	12	12	12	12	61
Total (taxes incluses)	55 070,15 \$	578 236,58 \$	578 236,58 \$	688 376,88 \$	688 376,88 \$	310 719,94 \$	2 753 507,53 \$

Le chiffrer ayant servi à l'estimation des décaissements annuels est fourni en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les chargés de projets de la firme qui travailleront à la mise aux normes des arénas devront faire en sorte que la portée des travaux soit conforme aux exigences de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal. En l'occurrence, les projets devront respecter les critères de performance correspondant au niveau LEED-Argent, incluant la mise en place de systèmes visant l'économie d'énergie et d'eau, la qualité de l'air, et le maintien d'un environnement sain et sécuritaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en oeuvre des projets de mise aux normes des arénas de la Ville permettra de maintenir l'offre de services en sports de glaces aux Montréalais, d'assurer la préservation de ces équipements, d'améliorer leur fonctionnalité et de réaliser des économies d'énergie. L'octroi du contrat de gestion des projets de mise aux normes doit se faire au plus tard en octobre 2016 de manière à ne pas interrompre la gestion et la mise en oeuvre des projets et ainsi respecter le calendrier global établi jusqu'en 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les Chargés de projet devront se conformer au calendrier global de réalisation des projets qui fut inclus aux documents d'appel d'offres. Les projets auxquels collaboreront les chargés de projets sont les suivants :

Aréna concerné	Arrondissement	Réalisation
----------------	----------------	-------------

		Plans et devis	Travaux
Auditorium de Verdun/aréna Denis-Savard	Verdun	2015-2017	2017-2018
Patinoire Outremont	Outremont	2013-2014	2015-2016
Aréna Francis-Bouillon	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	2013-2015	2016-2017
Aréna Marcelin-Wilson	Ahuntsic-Cartierville	2015-2017	2017-2018
Aréna Fleury	Montréal-Nord	2014-2015	2016-2017
Aréna Bill-Durnan	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2014-2015	2016-2017
Centre Étienne-Desmarteau (2)	Rosemont-La Petite-Patrie	2015-2016	2016-2018
Aréna Saint-Donat	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	2015-2016	2017-2018
Aréna Mont-Royal	Plateau-Mont-Royal	2015-2016	2017-2018
Aréna René-Masson	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2015-2016	2017-2018
Aréna Maurice-Richard	Corporatif (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve)	2015-2016	2017-2018
Complexe Gadbois (2)	Sud-Ouest	2016-2018	2018-2020
Aréna Chénier	Anjou	2016-2018	2018-2019
Aréna Saint-Michel (2)	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	2016-2018	2018-2020
Aréna Saint-Louis	Plateau-Mont-Royal	2017-2018	2019-2020
Aréna Martin-Lapointe	Lachine	2017-2018	2019-2020
Aréna Raymond-Bourque (2)	Saint-Laurent	2017-2018	2019-2021
Aréna Montréal-Nord	Montréal-Nord	2018-2019	2020-2021
Aréna Dollard-Saint-Laurent	LaSalle	2018-2019	2020-2021

L'échéancier global du projet a été élaboré en fonction de trois principales contraintes :

1. Effectuer la mise aux normes de toutes les patinoires de la Ville avant 2020, conformément au Programme. Cette exigence tient compte du fait que l'approvisionnement en fréon ne sera plus possible après cette date.
2. Respecter la capacité de production limitée des sous-traitants en réfrigération du Québec (répartition des appels d'offres de construction sur huit (8) mois;
3. Minimiser les impacts des travaux sur les activités des arénas concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-28

Carlos MANZONI
Chef de division
Division Programmes des projets

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice
Direction de la gestion des projets immobiliers

Approuvé le : 2016-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1151658004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Reporter l'échéance de la convention en vigueur entre la Ville et le Comité olympique canadien au 31 décembre 2017 afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal. Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution à cette fin

Considérant les faits mentionnés au sommaire Addenda, il est recommandé d'amender la convention en vigueur entre la Ville et le Comité olympique canadien pour reporter son échéance au 31 décembre 2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-26 20:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151658004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Reporter l'échéance de la convention en vigueur entre la Ville et le Comité olympique canadien au 31 décembre 2017 afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal. Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Une convention a été signée avec l'organisme Comité olympique canadien (COC) pour soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne (Maison) à Montréal au terme de la résolution du conseil d'agglomération le 20 août 2015 (CG15 0419). La convention de contribution en vigueur entre la Ville et le COC doit se terminer au plus tard le 31 décembre 2016.

Le 2 février 2016, le COC a informé le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) que les travaux à être effectués à la Maison ne seraient pas exécutés selon l'échéancier prévu. De plus, le COC a indiqué que malgré le retard dans les travaux, les autres bailleurs de fonds publics, notamment les gouvernements du Canada et du Québec, ont accepté le report.

Suite à un appel d'offres lancé au mois de mai 2016 pour les travaux à effectuer, le COC a constaté que les paramètres de temps, coûts et qualité existants ne permettaient pas d'obtenir des propositions répondant aux objectifs attendus des bailleurs de fonds. Un nouvel appel d'offres sur invitation sera lancé à l'automne 2016. Le COC ne peut envisager une ouverture au public de la Maison avant le 31 décembre 2017. Afin de pouvoir réaliser son projet, le COC demande un amendement à la convention pour qu'elle se termine le 31 décembre 2017.

Considérant les avantages et les retombées potentielles, et en raison de l'importance de ce projet, il est recommandé d'amender la convention de contribution pour qu'elle se termine le 31 décembre 2017.

Justification

À ce jour, le COC a respecté tous ses engagements envers la Ville. La contribution financière de la Ville versée à ce jour a permis à Montréal de bénéficier de legs tangible de 1,1 M\$:

- Un nouvel aménagement extérieur de la Maison;
- La conception d'une nouvelle salle multimédia multifonctionnelle (Salle Lausanne);
- L'installation des anneaux olympiques sur le toit de l'immeuble de la Maison, ce qui a permis à Montréal de devenir la première ville à exposer les anneaux olympiques officiels, bonifiant ainsi sa notoriété et son rayonnement au niveau national et international.

En approuvant l'amendement à la convention, la Ville maintient son appui et son soutien au COC pour créer la salle *Expérience olympique*, un legs qui témoignera au monde entier l'engagement de la métropole dans le développement de l'excellence sportive sur son territoire et qui sera un attrait pour les Montréalais et pour les touristes visitant le centre-ville.

Aspects financiers

Le montant résiduel de 800 000 \$ sera reporté et fera l'objet d'un ajustement de la base budgétaire 2017 du SDSS. Un bon de commande sera émis en temps et lieu au cours de l'année 2017.

Calendrier et étapes subséquentes

12 octobre : comité exécutif

24 octobre : conseil municipal

27 octobre : conseil d'agglomération

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Non-disponible



Dossier # : 1154962007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain situé du côté est de l'avenue de Gaspé et au nord de l'avenue Laurier Est, constitué du lot 4 314 254 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0966-05.

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 4 314 254 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 462,3 m², dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement, à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
3. d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-02 11:58

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154962007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain situé du côté est de l'avenue de Gaspé et au nord de l'avenue Laurier Est, constitué du lot 4 314 254 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0966-05.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de vendre à la Coopérative d'habitation Mile-End un immeuble pour la construction de 92 logements sociaux et communautaires financés dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (le « Programme AccèsLogis »).

L'immeuble est constitué du lot 4 314 254 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, avec le bâtiment dessus érigé portant le numéro civique 5155, avenue de Gaspé (ci-après l'« Immeuble »). L'immeuble est localisé du côté est de l'avenue de Gaspé et au nord de l'avenue Laurier Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le bâtiment désaffecté abritant auparavant une école et une auberge de jeunesse devra être démoli pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment de 92 logements et du Centre de la petite enfance Villeneuve (le « CPE ») de 65 places. La Coopérative d'habitation Mile-End est en activité depuis 2006, et incorporée depuis le 9 décembre 2011. Elle a pour mission d'offrir en location des logements familiaux à des ménages ayant des revenus faibles ou modestes.

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de cession du lot 4 314 254 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, tel que montré sur les plans A, B, C et P ci-joints. Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, adoptée par le comité exécutif en février 2002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0121- 4 avril 2016 - Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble mixte de 5 et 6 étages avec sous-sol, comprenant 93 logements et une garderie au rez-de-chaussée, situé au 5155, avenue De Gaspé.

CM13 1130- 16 décembre 2013 - Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement, en vertu du 4^e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant la démolition du bâtiment sis au 5155, avenue De Gaspé (lot 4 314 254 du cadastre du Québec) et la construction et l'occupation d'un immeuble de 5 et 6 étages pour des fins de logement social;

CM13 0667 - 4 juillet 2013 - À l'effet de rehausser la hauteur maximale prévue au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, de 4 à 6 étages, pour les immeubles compris dans l'îlot délimité par les avenues De Gaspé, Henri-Julien, Laurier Est et par la rue Maguire;

CM11 1347 - 24 août 2011- De réserver trois immeubles municipaux excédentaires localisés dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins de la construction d'environ 150 logements sociaux et communautaires, aux emplacements suivants, dont un immeuble sis au 5155, avenue de Gaspé.

CM11 0147 - 22 mars 2011 - À l'effet d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'École des Premières lettres, l'immeuble sis au 5155, avenue de Gaspé pour la période de 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2011.

CE02 0095 - 2 février 2002- À l'effet d'approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération.

DESCRIPTION

Le but du présent dossier est d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End l'Immeuble ayant une superficie de 3 462,3 m², et situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 1 (projet pour familles) du Programme AccèsLogis Québec. Notons que la Direction de l'habitation a été mandatée par la SHQ pour la gestion de ce programme sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

La coopérative s'engage à démolir le bâtiment existant, à ériger et à occuper, conformément à la réglementation applicable à cet Immeuble, un bâtiment résidentiel mixte de 5 et 6 étages devant comporter 92 logements sociaux et communautaires, et de louer des locaux au CPE Villeneuve, dont la construction devrait débuter à la suite de la signature de l'acte de vente et être complétée au plus tard 36 mois suivant cette date.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'Arrondissement a confirmé son accord à la réalisation de ce projet de logements sociaux et communautaires.
- Le projet de construction proposé est admissible au Programme AccèsLogis Québec et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois d'octobre 2016.

- Ce projet de 92 logements pour familles contribue à atteindre les objectifs du *Plan d'action en habitation 2015 – 2020* de la Direction de l'habitation et à augmenter l'offre de logements pour familles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble, terrain et bâtiment, telle qu'estimée en date du 29 janvier 2016 par la Section évaluation immobilière du SGPI, pour l'Immeuble est de 5 000 000 \$ pour une superficie de 3 462,3 m² (37 267,9 pi²).

Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, le prix de vente des terrains destinés à la réalisation de logements sociaux et communautaires est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 12 000 \$ par logement pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 du Programme AccèsLogis Québec. La valeur marchande totale de l'Immeuble est de 5 000 000 \$, soit 4 717 000 \$ pour la portion de l'Immeuble destinée à la construction de logements sociaux et communautaires et 283 000 \$ pour la portion de l'Immeuble destinée à l'établissement du CPE. À 75 % de la valeur marchande, le prix de vente pour la portion de l'Immeuble destinée à la construction de logements sociaux et communautaires serait de 3 537 750 \$ (4 717 000 \$ x 75 %). Dans le cas présent, puisque le plafond de 12 000 \$ par logement s'applique, le prix de vente pour cette portion de l'Immeuble est établi à 1 104 000\$ (92 logements x 12 000 \$/logement).

Il faut ajouter à ce montant le prix de vente pour la portion de l'Immeuble destinée à l'établissement du CPE, soit 283 000 \$.

Eu égard à cette politique de vente, sont déduits du prix, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols. Selon la Direction de l'habitation, le lot 4 314 254 est contaminé et ne présente pas de contrainte géotechnique, le tout étant basé sur une analyse des rapports d'évaluation environnementale Phase I et II. Le coût de la démolition du bâtiment incluant l'enlèvement de l'amiante sera également déduit du prix de vente et correspond à un montant de 784 439,92 \$.

Prix de vente du lot 4 314 254	
Prix de vente selon la politique	1 104 000 \$ (92 logements x 12 000 \$/logement)
Plus prix de vente pour la portion du CPE	283 000 \$
Moins coûts géotechniques	0 \$
Moins coûts réhabilitation des sols	97 117,71 \$
Moins coûts conditions du site	784 439,92 \$
Prix de vente ajusté	505 442,37 \$, plus les taxes applicables

Attendu que l'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec devra être confirmé préalablement à la signature de l'acte de vente, ce dernier ne comporte aucune clause résolutoire.

Par ailleurs, la valeur aux livres du lot est de 0 \$, la valeur au rôle actuel 2014 est de 6 682 700 \$, soit 2 297 000 \$ pour le terrain et 4 385 700 \$ pour le bâtiment. Le produit de la vente de 505 442 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement :

- Coût d'acquisition des autres actifs à long terme;
- Cession- autres actifs à long terme – Le Plateau Mont-Royal.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La Direction de l'habitation nous indique que le coût de réalisation du projet est estimé à 20 800 000 \$ et sa valeur au rôle, qui pourrait être de l'ordre de 12 555 000\$, devrait générer des retombées fiscales d'environ 109 153 \$ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables, et, ainsi la mixité sociale qui est un élément d'un développement urbain durable. Ce projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de cet immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 92 logements sociaux et communautaires, qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville. De plus, le projet permettra d'augmenter le nombre de logements pour les familles dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et la création de 65 places pour le Centre de la petite enfance Villeneuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le Programme AccèsLogis Québec. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Engagement définitif des subventions : octobre 2016
 - Mise en chantier : novembre 2016
 - Livraison : printemps 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Guy OUELLET, 15 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilieret expertise
immobilière

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1164435008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble sis au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 m ² , dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. N/Réf. : 31H12-005-0666-02

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble situé au 4564-4568, rue Hutchison, formé du lot 1 868 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-03 14:17

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164435008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble sis au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 m ² , dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. N/Réf. : 31H12-005-0666-02

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de revitalisation des maisons de chambres, la Ville a consenti un contrat emphytéotique, publié sous le numéro 4 399 043, d'une durée de 20 ans, en faveur de la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM »), sur l'immeuble situé au 4564-4568, rue Hutchison, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Cet immeuble, illustré par une trame oblique sur les plans ci-joints, est connu et désigné comme étant le lot 1 868 893 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »). L'emphytéose est échue depuis le 30 mai 2011. Après plusieurs mois de négociation, il a été convenu de donner l'Immeuble à la valeur aux livres à la SHDM, soit à 0 \$ en 2015. En conséquence, l'Immeuble sera cédé sans contrepartie financière, sujet aux conditions stipulés au projet d'acte de donation.

Au préalable, plusieurs stratégies immobilières furent envisagées par le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») depuis l'échéance de l'emphytéose, notamment un bail d'une durée de dix ans avec obligation du locataire (la SHDM) d'assumer toutes les dépenses inhérentes à l'entretien (mineur et majeur) ainsi que les travaux de nature capitalisable. De ce fait, il est considéré plus avantageux de céder à la SHDM, la propriété de cet immeuble.

Par ailleurs, il est à noter que l'Immeuble ne fait plus partie de l'écoterritoire des sommets et des flancs du mont Royal depuis l'entrée en vigueur du *Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229 -2005, 8 décembre 2005)*, le 6 mai 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0718 - 26 novembre 2015 - Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229 -2005, 8 décembre 2005) ».

CG15 0055 - 29 janvier 2015 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » afin de le rendre conforme au contenu du

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

C091 01193 - 14 mai 1991 - Céder par emphytéose à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une durée de 20 ans, l'immeuble situé au 4564-4568, rue Hutchison, moyennant une rente de 100 000 \$ pour la première année et de 500 \$ pour le reste du terme.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville donne l'Immeuble à la SHDM. Les conditions principales prévues à l'acte de donation sont les suivantes :

- La SHDM s'engage à préserver la fonction de maison de chambres dans l'Immeuble.
- La SHDM s'engage, sous réserve de l'approbation du donateur, à ne pas donner, céder ou autrement aliéner l'Immeuble à quiconque, à l'exception d'une cession aux organismes suivants:
 - Organismes à but non lucratif poursuivant des buts compatibles;
 - L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM);
- La SHDM s'engage à rétrocéder l'Immeuble à la Ville, et ce, sans contrepartie financière, advenant que celui-ci ne soit plus requis aux fins de maison de chambres.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation pour les motifs suivants :

- La Ville n'est pas en mesure de faire la gestion d'une maison de chambre.
- Le SGPI se libère de la responsabilité d'effectuer des travaux dans cet immeuble résidentiel qui n'est pas dans sa mission.
- La donation permet d'atteindre l'objectif d'assurer la pérennité de la maison de chambres sans avoir à gérer les conditions d'un bail ou une emphytéose et leur renouvellement.
- La donation permet à la Ville de redevenir propriétaire de l'Immeuble dans la mesure où la SHDM ne remplit pas ses obligations.
- La Ville permet à la SHDM de poursuivre sa mission dans la gestion de cette maison de chambres, et ce, malgré l'échéance du contrat d'emphytéose.

Conséquemment, il est souhaitable que les autorités municipales approuvent le projet d'acte de donation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble estimée par la Division de l'évaluation du SGPI oscille entre 400 000 \$ et 450 000 \$, alors que l'évaluation municipale du rôle actuellement en vigueur est de 857 100 \$. À noter que la valeur marchande date de 2013 et que celle-ci n'a

pas été mise à jour considérant que cette transaction est une donation et que le délai de traitement de ce dossier est attribuable au fait que cet Immeuble se retrouvait à l'intérieur des limites de l'écoterritoire des sommets et des flancs du mont Royal.
Par ailleurs, des travaux majeurs sont requis pour la mise aux normes du bâtiment dont l'estimation approximative s'élève à 640 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À titre de propriétaire et de maître d'oeuvre, la SHDM veillera à planifier un développement permettant l'application des meilleures pratiques en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'aliéner l'Immeuble, la Ville sera tenue de réaliser les travaux et d'assumer la gestion de la maison des chambres, et ce, bien que ce ne soit pas sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de donation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carl BOND, Société d'habitation et de développement de Montréal
Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Danielle CÉCILE, 16 août 2016
Carl BOND, 11 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-06-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30

**Dossier # : 1161027006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	PICQ 01/06-2: Projets de transport
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins du projet de reconstruction Turcot, un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, après que l'Arrondissement concerné ait fermé et retiré de son domaine public le lot 5 909 281. N/Réf. : 31H12-005-3866-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, formé des lots 5 909 281, 5 903 675, 5 903 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte et après l'adoption d'un règlement de fermeture comme domaine public du lot 5 909 281.
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-04 11:02**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161027006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	PICQ 01/06-2: Projets de transport
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins du projet de reconstruction Turcot, un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, après que l'Arrondissement concerné ait fermé et retiré de son domaine public le lot 5 909 281. N/Réf. : 31H12-005-3866-01

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Turcot comprend la réfection des infrastructures autoroutières et l'aménagement de plusieurs artères municipales. Ce projet requiert, entre autres, un réalignement de l'antenne ferroviaire Turcot Holding qui croise la rue Notre-Dame. La présence du collecteur Saint-Pierre Bas-Niveau, des piles structurales pour soutenir l'échangeur, les nouveaux aménagements de la rue Notre-Dame et les critères imposés par le Canadian National (niveau, pente, etc.) ont engendré une modification au tracé de cette antenne tel que prévu par l'avant-projet définitif déposé en 2012 par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Le tracé proposé en 2015 par KPH Turcot, mandataire du MTMDET pour le volet conception-construction du projet Turcot, passe sur trois terrains vacants appartenant à la Ville de Montréal à savoir, les lots 5 903 675, 5 903 676 et 5 909 281 du cadastre du Québec.

Afin de compléter la réalisation de ces travaux et assurer la mise en opération de cette antenne ferroviaire, le MTMDET doit se porter acquéreur de ces terrains. Le présent sommaire a pour but de faire approuver la vente de l'Immeuble au MTMDET, ayant une superficie totale de 327 m², pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la vente par la Ville de ces lots au MTMDET.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG 120236 - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les

interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

- CE 150338 - Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé « Marché ».

DESCRIPTION

En vertu de la transaction faisant l'objet de la recommandation du SGPI, la Ville vend, aux fins du projet de reconstruction Turcot, un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant les lots 5 903 675, 5 903 676 et 5 909 281 du cadastre du Québec, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables. La superficie de l'immeuble totalise 327 m² et sa valeur marchande fut établie, en juillet 2016, à 46 000 \$ (140,67 \$/m²). Toutefois, le terrain à l'étude présente des sols contaminés. Selon le Service de l'environnement, Division de la planification environnementale que nous avons consulté, les coûts de décontamination sont de l'ordre de 45 000 \$. L'analyse faite par le Service de l'environnement est annexée aux pièces jointes. Considérant ces faits et suites à notre négociation avec le MTMDET, nous avons convenu d'un prix de vente de 10 000 \$. À noter que le lot 5 909 281 du cadastre du Québec, d'une superficie de 23 m² sera préalablement fermé comme domaine public par l'arrondissement du Sud-ouest.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 10 000 \$ a été négocié de gré à gré avec le MTMDET. Ce montant est conforme à la valeur marchande établie par la Section de l'évaluation du SGPI, 45 000 \$ duquel nous avons déduit les coûts de réhabilitations des sols.
- Cette transaction permet au MTMDET de compléter la réalisation des travaux du projet Turcot et d'assurer la mise en opération de cette antenne ferroviaire.
- Cette transaction est appuyée par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'immeuble est de 10 000 \$ (30,58 \$/m² ou 2,84 \$/pi²), plus les taxes applicables. La valeur marchande de cet immeuble fut établie par la Section de l'évaluation du SGPI à 46 000 \$. Les coûts de réhabilitations des sols ont été estimés à 44 628 \$. Nous avons convenu d'un prix de vente de 10 000 \$.

La recette de 10 000 \$ sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Ville. La valeur foncière (proportionnelle) des lots 5 903 675, 5 903 676 et 5 909 281 est de 46 900 \$ (143 \$/m² ou 13,32 \$/pi²)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La cession des lots 5 903 675, 5 903 676 et 5 909 281 au MTMDET est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du projet Turcot

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Retrait du domaine public du lot 5 909 280 du cadastre du Québec (arrondissement Sud-Ouest), approbation du présent sommaire, signature de l'acte de vente et transfert de l'Immeuble de la Ville au ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean LEWIS, Le Sud-Ouest

Lecture :

Jean LEWIS, 3 octobre 2016
Marie-Sophie COUTURE, 22 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-09-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-10-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-04



Dossier # : 1160783009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Quartier international
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans aucune contrepartie à Les Placements Canamall Limitée et Westcliff (Place de La Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec et vend une autre partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec pour la somme de 1 120 \$ / Fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372 et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec. N/Réf : 31H12-005-0170-09

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans contrepartie à Les Placements Canamall Limitée et Westcliff (Place de la Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352 , 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec et vend une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec à des fins d'assemblage pour la somme de 1 120 \$, le tout selon les termes et conditions compris dans l'acte de cession.
2. de fermer toute partie du domaine public faisant partie des immeubles cédés dans le présent dossier et de l'immeuble vendu, soient les lots 1 179 352, 2 401 372, et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec et les retirer comme tels.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-04 17:38

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160783009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Quartier international
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans aucune contrepartie à Les Placements Canamall Limitée et Westcliff (Place de La Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec et vend une autre partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec pour la somme de 1 120 \$ / Fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372 et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec. N/Réf : 31H12-005-0170-09

CONTENU

CONTEXTE

Sa Majesté la reine du chef du Canada (« Sa Majesté »), locataire du bâtiment occupé par l'Organisation de l'aviation civile internationale (l'« OACI »), est en pourparlers avec le propriétaire du bâtiment, Les Placements Canamall Limitée et Westcliff (Place de La Cité internationale Phase I) inc. (le « Promoteur »), pour l'acquisition de l'immeuble sis au 999, du boulevard Robert-Bourassa, en la ville de Montréal, suite à l'exercice de l'option d'achat qu'elle détient sur cet immeuble. Selon les termes de cette entente, elle doit acquérir l'immeuble avant le 30 novembre 2016, libre et clair de toutes irrégularités.

La vérification des titres de l'immeuble effectuée par le contentieux de Sa Majesté a révélé les irrégularités suivantes :

1. Une partie des fondations du bâtiment occupe un espace vide situé dans l'emprise du tunnel Ville-Marie, propriété du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).
2. La Ville a vendu au Promoteur en 1994 certaines parties de la rue Busby et Sa Majesté conteste la validité de cette vente et la précarité du titre.
3. La Ville pourrait détenir des droits dans l'ancienne voie de raccordement remplaçant la rue Busby, laquelle a été vendue en partie par le MTMDET au Promoteur le 15 juillet 1994, ainsi qu'une autre partie de cette voie de raccordement, correspondant au lot 2 401 372, vendue par le MTMDET au Promoteur, le 21 mars 1996, afin de légaliser un empiètement des fondations du bâtiment de l'OACI.

4. Une partie du mur de fondation du bâtiment occupé par l'OACI empiète de 0,11 à 0,12 mètre sur une largeur de 11,63 mètres sur le boulevard Robert-Bourassa dont la Ville et le MTMDET en revendiquent la propriété.

5. Une autre partie du mur de fondation du bâtiment occupé par l'OACI empiète de 0,11 à 0,12 mètre sur une largeur de 11,97 mètres sur une autre partie du boulevard Robert-Bourassa, propriété de la Ville.

Pour solutionner les points 1, 2 et 3 ci-devant mentionnés, il est convenu de céder les droits immobiliers que la Ville pourrait prétendre détenir dans ces immeubles.

Pour les points 4 et 5, comme il s'agit de nouveaux droits immobiliers, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande de les vendre à leur valeur marchande, sauf pour le point 4 en raison du fait que le MTMDET en revendique la propriété en vertu de la Loi 64 sur la route Transcanadienne, alors que la Ville estime en être propriétaire en vertu de la Loi sur la voirie. Comme la Ville ne peut prétendre hors de tout doute être propriétaire de cet immeuble, le SGPI recommande de le céder gratuitement puisque le Promoteur ne peut payer la valeur de cet immeuble à la fois au MTMDET et à la Ville. La valeur marchande de l'immeuble décrit au point 4 est de 1 120 \$. Pour l'autre partie de cet empiètement, sur lequel uniquement la Ville revendique un droit de propriété, c'est la valeur marchande qui s'applique, laquelle représente également un montant de 1 120 \$.

Il est prévu également que le MTMDET procède, en parallèle, à la signature d'un acte de cession en faveur du Promoteur pour vendre les droits immobiliers qu'il a ou pourrait prétendre détenir dans certains des immeubles susmentionnés. Il a convenu de les vendre pour la somme de 1 \$, conformément aux conditions de vente comprises dans l'entente tripartite, signée le 13 avril 1987, pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine (Entente).

Le présent sommaire a pour but de faire approuver par les autorités compétentes de la Ville le projet d'acte en lien avec la présente transaction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO94 01385 - 23 juin 1994 - Vente au Promoteur des immeubles de la Ville compris dans l'emprise du bâtiment de l'OACI à construire.

CO94 01383 - 23 juin 1994 - Accord de développement entre la Ville et le Promoteur pour la mise en valeur de ce quadrilatère.

87-02819 - 13 avril 1987 - Entente tripartite impliquant le MTMDET, la Ville et le Promoteur pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine.

DESCRIPTION

Une partie des fondations du bâtiment de l'OACI occupant un espace vide dans l'emprise du tunnel Ville-Marie est montrée par un trait liséré de couleur verte sur les plans C et P disponibles en pièces jointes (Plans). Cet espace vide situé dans l'emprise du tunnel Ville-Marie, propriété du MTMDET, a été découvert lors de la réalisation des travaux de construction du bâtiment de l'OACI et le Promoteur qui devait s'appuyer sur la structure du tunnel Ville-Marie a tout simplement construit une partie des fondations du bâtiment dans cet espace vide où il n'y avait aucune composante structurelle. Lors de la modification

cadastrale, cet espace vide a été inclus dans le lot 2502 comme faisant partie de l'immeuble du Promoteur.

Les parties de la rue Busby vendues par la Ville au Promoteur en 1994 sont quant à elles montrées par un trait liséré de couleur rouge sur les Plans. Le règlement de fermeture de ces deux parties de rues est intervenu après la vente et, pour cette raison, les représentants juridiques de Sa Majesté contestent le titre de propriété du Promoteur. Il demande que la Ville recède tous les droits qu'elle pourrait prétendre détenir dans ces immeubles qui font dorénavant partie du lot 1 179 352 du cadastre du Québec. Comme la Ville ne peut procéder à une opération cadastrale pour identifier les parties de lot concernées, il a été convenu de vendre tous les droits qu'elle pourrait prétendre détenir dans le lot 1 179 352.

En vendant tous les droits que la Ville peut détenir dans le lot 1 179 352, on se trouve également à solutionner deux autres vices de titres potentiels. Premièrement, lors de la construction du tunnel Ville-Marie, l'ancienne rue Busby aurait été remplacée par une voie de raccordement entre la rue Viger et la rue Saint-Antoine. Cette voie de raccordement montrée par une trame de couleur rose sur les Plans a été vendue par le MTMDET avec une plus grande étendue au Promoteur pour la somme de 1,00 \$, le 15 juillet 1994. Selon les conditions de vente de ces terrains comprises dans l'Entente, il était convenu que les coûts suivants pouvaient être défalqués du prix de vente jusqu'à concurrence de 1,00 \$, soit : la contamination, les surcoûts de construction du bâtiment de l'OACI engendrés par la présence en tréfonds du tunnel Ville-Marie, du métro, des services d'utilités publiques ainsi que le coût d'intégration du poste de ventilation et ceux engendrés par les modifications audit poste de ventilation, ce qui explique fort probablement le prix de vente intervenu. Or, les représentants juridiques de Sa Majesté estiment que la Ville pourrait détenir des droits dans cet immeuble en vertu de la Loi sur la voirie. Il en est de même pour le lot 2 401 372, d'une superficie de 1,2 m², montré par un trait de couleur mauve sur les Plans, et vendu par le MTMDET au Promoteur, le 21 mars 1996, afin de légaliser la présence d'un mur de fondation du bâtiment de l'OACI sur la propriété du MTMDET.

L'empiètement du mur de fondation dans l'emprise du boulevard Robert-Bourassa est montré par un trait liséré de couleur bleue sur les Plans. L'empiètement d'une profondeur variant de 0,11 à 0,12 mètre (4 pouces) se prolonge sur une distance de 23,6 mètres le long du boulevard Robert-Bourassa pour une superficie totale de 2,6 m² - (28 pi²). Comme il n'est pas possible de déterminer la surface inférieure de ces fondations, il est convenu de vendre à partir de l'altitude 0 jusqu'à la surface supérieure de ces fondations, qui elle est connue. La surface supérieure du coin nord-ouest du mur de fondation empiétant sur le boulevard Robert-Bourassa est située à l'altitude 17,64 mètres et celle du coin sud-est se situe à l'altitude 15,86 mètres. Le sommet du mur de fondation qui empiète sur la rue Université varie à une profondeur de 0,6 à 0,8 mètre sous la surface du sol. Une partie de cet empiètement se retrouve sur la propriété de la Ville et l'autre sur une propriété qui est revendiquée par la Ville et le MTMDET. Pour cette raison, deux propriétés superficielles sont créées pour identifier cet immeuble, lesquelles sont respectivement décrites sur les plans d'arpentage accompagnant les descriptions techniques préparés le 15 septembre 2016, par Mathieu Saint-Jean, arpenteur géomètre, portant le numéro de dossier 13 989 et les numéros de minutes 171 et 172, lesquels sont disponibles en pièces jointes.

La durée des propriétés superficielles sera équivalente à la durée de vie des fondations. Après cette période, la Ville en redeviendra propriétaire, libre et claire de tous droits et le Promoteur et ses ayants droit s'engagent à signer un acte de cession à cet effet sur demande de celle-ci, le tout sans aucune contrepartie. Selon la Division de l'évaluation du SGPI, la valeur marchande de cette propriété superficielle située en tréfonds représente 15 % de la valeur de tous les droits immobiliers sur cet immeuble, soit 15 % d'un taux unitaire variant de 500 \$ à 571 \$/pi², représentant un prix de vente variant de 75 \$ à 85 \$/pi². La valeur marchande de ces droits au rôle foncier 2016 est de 5,43 \$/m² ou 58,50 \$/pi². La

Ville est propriétaire non contesté de la partie nord-ouest de cet empiètement représentant une superficie de 1,3 m² - (14 pi²), que le SGPI recommande de vendre à la valeur marchande représentant un montant de 1 120 \$. Par contre, le droit de propriété de la partie sud-est de cet empiètement possédant une superficie équivalente et la même valeur marchande est revendiqué d'une part par le MTMDET en vertu de la Loi sur la route Transcanadienne, et ce, même si cette partie représente un résidu de l'expropriation des terrains acquis pour la construction du tunnel Ville-Marie, et d'autre part par la Ville en vertu de la Loi sur la voirie. Comme le Promoteur ne peut payer les deux entités se déclarant propriétaire et compte tenu de la valeur négligeable de l'immeuble et du peu de délais que Sa Majesté dispose pour conclure cette transaction, le SGPI recommande de la céder sans contrepartie financière.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande la présente transaction pour les motifs suivants :

- Le gouvernement du Canada, à titre d'état hôte de l'OACI, loge l'unique siège international de l'OACI. Ce dernier est une importante institution spécialisée des Nations Unies, créée en 1944, afin de promouvoir le développement sûr et ordonné de l'OACI dans le monde. Ce dernier est situé à Montréal depuis 1947.
- Les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que la ville de Montréal, bénéficient grandement de la présence de l'OACI, considérant les importants bénéfices qu'elle apporte aux niveaux économique et politique.
- Le gouvernement du Canada et le conseil de l'OACI ont conclu une entente, le 11 mars 2013, afin que l'OACI demeure à Montréal pour une période additionnelle de 20 ans, soit de 2016 à 2036.
- Le 2 mai 2013, une motion unanime a été adoptée à la Chambre des communes pour le maintien de cette organisation à Montréal. Cette motion soulignait non seulement les retombées économiques (120 M\$/an, 600 emplois directs et 1200 emplois indirects) de cette organisation dans la métropole, mais aussi la valeur et la contribution de l'industrie aérospatiale pour la grande région de Montréal.
- La province de Québec a aussi été mobilisée, ses députés ont voté en faveur de la motion présentée afin d'appeler tous les acteurs concernés à se mobiliser et à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de garder l'OACI dans la métropole québécoise.
- La Ville de Montréal s'est montrée publiquement très mobilisée à conserver ce siège social à Montréal.
- Les 3 paliers de gouvernement ont tenu une conférence de presse conjointe le 29 mai 2013 à ce sujet.
- Le prix de vente de l'immeuble est conforme à l'évaluation du SGPI.
- L'approbation du présent acte par les autorités compétentes de celle-ci permettra à la Ville de clarifier les titres de propriété de l'immeuble à la satisfaction de Sa Majesté qui pourra exercer son option d'achat dans les délais légaux qui lui sont attribués, et ce, au bénéfice de tous les parties et citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le produit de la vente au montant de 1 120 \$ sera comptabilisé dans les revenus de la Ville pour l'année fiscale 2016.

La valeur aux livres de l'immeuble vendu est nulle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sa Majesté demande d'approuver la présente transaction, au plus tard, lors de la séance du conseil d'agglomération devant être tenue pour le mois d'octobre 2016, afin que cette dernière soit en mesure de respecter le délai du 30 novembre 2016 pour la signature de l'acte d'acquisition de cet immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ces droits superficiaires sont actuellement accordés sur partie de lot, mais Sa Majesté pourrait éventuellement demander de procéder à une opération cadastrale afin de lui permettre de publier son droit de propriété, étant convenu qu'une telle opération serait aux entiers frais de cette dernière.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Luc LÉVESQUE, 16 septembre 2016
Marc LABELLE, 15 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis CHARETTE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-15

Denis SAUVÉ
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-10-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-04

**Dossier # : 1165840009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., des espaces d'une superficie de 10 586 pi ² au 2 ^e étage de l'immeuble ainsi qu'une partie de terrain situés au 8491, rue Ernest Cormier, pour les besoins du SPVM, pour une période de 5 ans, à compter du 1 ^{er} février 2017. La dépense totale incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes représente un montant de 1 467 663,56 \$. Bâtiment 8240

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Développement Olymbec inc., des espaces d'une superficie de 10 586 pi² au 2^e étage de l'immeuble ainsi qu'une partie de terrain situés au 8491, rue Ernest Cormier, pour les besoins de la Division de la formation du SPVM, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2017, pour un loyer total de 616 473,99 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 487 845,82 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 74 917,46 \$, pour une dépense maximale de 562 763,28 \$, incluant les taxes;
3. d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le SGPI, pour la durée du terme de 5 ans, d'un montant total de 288 426,29 \$, incluant les taxes ;
4. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
5. d'ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2017 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Pour les années

subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière du SGPI sera également ajustée en conséquence.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-03 10:45

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165840009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., des espaces d'une superficie de 10 586 pi ² au 2e étage de l'immeuble ainsi qu'une partie de terrain situés au 8491, rue Ernest Cormier, pour les besoins du SPVM, pour une période de 5 ans, à compter du 1er février 2017. La dépense totale incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes représente un montant de 1 467 663,56 \$. Bâtiment 8240

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la ville de Montréal (le « SPVM ») doit assurer une offre de formation importante pour maintenir les compétences des policiers en plus de leur offrir des formations complémentaires. Depuis plusieurs années, le manque de locaux pour donner les formations est criant.

Le SPVM loue actuellement au 10950, boulevard Perras à Montréal, des locaux pour les besoins de son centre de formation. Ces derniers se trouvent occupés pratiquement à pleine capacité et ne suffisent plus aux besoins. Afin de palier au manque de locaux disponibles, le SPVM loue, de façon occasionnelle, d'autres locaux pour des formations ponctuelles.

Le parc immobilier du SPVM est occupé à plus de 95 % et ne peut accueillir d'activités de formation supplémentaires. Tous les espaces libres actuellement ont été optimisés pour les besoins de la formation. Depuis 2014, la Division de la formation occupe, à raison de 4 jours par semaine, des locaux situés au 10351, Sherbrooke Est. Ces locaux suffisent pour le moment, mais à partir de janvier 2017, des travaux de réaménagement seront réalisés à cette adresse afin de loger le Service des enquêtes spécialisées. La Division de la Formation ne pourra donc plus compter sur ces espaces. Une nouvelle location est donc une nécessité. Ce mandat a été confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).

Voici un résumé des formations qui seront effectuées dans les nouveaux locaux :

- Les formations de réponse aux appels des recrues. Ces formations nécessitent notamment des espaces extérieurs;

- Les simulations de la formation des enquêteurs pour les vols qualifiés, les agressions sexuelles et les tentatives de meurtre. Ces formations nécessitent des décors recréant des environnements tel qu'un dépanneur, par exemple. Elles ne peuvent donc pas être données dans des locaux qui abritent d'autres activités;
- Les formations d'entrée dynamique doivent dorénavant être dispensées à un plus grand nombre d'enquêteurs, suite à la réorganisation des unités d'enquêtes;
- La phase VI de la formation des Tasers est en attente de locaux depuis plusieurs mois. Cette formation vise à augmenter de façon majeure le nombre de policiers aptes à utiliser cette arme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Développement Olymbec inc., des espaces d'une superficie de 10 586 pi², situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 8491, rue Ernest Cormier dans l'arrondissement d'Anjou, pour les besoins de la Division de formation du SPVM. Le terme du bail est de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2017.

Le bail inclut un terrain d'une superficie d'environ 13 000 pi² qui permettra les activités de formation extérieures ainsi que trois (3) espaces de stationnement réservés.

Le loyer inclut les assurances, les taxes foncières, la gestion, l'entretien et les réparations intérieures et extérieures. L'entretien ménager des lieux loués ainsi que les frais d'énergie seront assumés par la Ville.

Une option de renouvellement est incluse au bail et permettra à la Ville, en cas de besoin, de prolonger l'entente pour cinq années supplémentaires, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer de base qui passera de 6,25 \$/pi² à 7,25\$/pi².

JUSTIFICATION

La localisation du Centre de formation temporaire répond aux besoins opérationnels du SPVM.

Le loyer convenu est représentatif du marché de location pour des espaces comparables dans le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Loyer à remettre au locateur

Superficie locative 10 586 pi ²	Loyer 2017 (11 mois)	Loyer annuel 2018-2021	Loyer 2022 (1 mois)	Loyer total (5 ans)
Loyer de base unitaire (pi ²)	6,25 \$	6,25 \$	6,25 \$	6,25 \$
Frais d'exploitation	2,99 \$	2,99 \$	2,99 \$	2,99 \$
Taxes foncières	0,89 \$	0,89 \$	0,89 \$	0,89 \$
Loyer unitaire brut	10,13 \$	10,13 \$	10,13 \$	10,13 \$
Total	98 299,83 \$	107 236,18 \$	8 936,35 \$	536 180,90 \$
TPS	4 914,99 \$	5 361,81 \$	446,82 \$	26 809,05 \$

TVQ	9 805,41 \$	10 696,81 \$	891,40 \$	53 484,04 \$
Total incluant les taxes	113 020,23 \$	123 294,80 \$	10 274,57 \$	616 473,99 \$
Ristourne TPS	4 914,99 \$	5 361,81 \$	446,82 \$	26 809,05 \$
Ristourne TVQ	4 902,70 \$	5 348,40 \$	445,70 \$	26 742,02 \$
Total net	103 202,54 \$	112 584,58 \$	9 382,05 \$	562 922,92 \$

Coûts payables directement aux fournisseurs

	2017 (11 mois)	Annuel 2018-2021	2022 (1 mois)	Total (5 ans)
Entretien ménager	26 583,33 \$	29 000,00 \$	2 416,67 \$	145 000,00 \$
Frais d'énergie	19 407,67 \$	21 172,00 \$	1 764,33 \$	105 860,00 \$
Total	45 991,00 \$	50 172,00 \$	4 181,00 \$	250 860,00 \$
TPS	2 299,55 \$	2 508,60 \$	209,05 \$	12 543,00 \$
TVQ	4 587,60 \$	5 004,66 \$	417,05 \$	25 023,29 \$
Total incluant les taxes	52 878,15 \$	57 685,26 \$	4 807,10 \$	288 426,29 \$
Ristourne TPS	2 299,55 \$	2 508,60 \$	209,05 \$	12 543,00 \$
Ristourne TVQ	2 293,80 \$	2 502,33 \$	208,53 \$	12 511,64 \$
Total net	48 284,80 \$	52 674,33 \$	4 389,53 \$	263 371,64 \$

La dépense totale d'occupation de l'espace pour le terme de 5 ans représente un montant de 907 900.28 \$ incluant les taxes ou 826 294.56 \$ net des ristournes de taxes.

Cette dépense a un impact sur le cadre financier de la Ville, car le SPVM demande un ajustement à sa base budgétaire: le montant d'ajustement serait de 151 488 \$ pour 2017 (11 mois) et de 165 259 \$ annuellement pour les exercices 2018 à 2021. Pour 2022 (1 mois), l'ajustement serait de 13 771 \$. Les détails sont présentés dans l'intervention du Service des finances.

La dépense couvre les frais de loyer, d'énergie et d'entretien ménager. Comme le SPVM est responsable du budget de loyer et de l'énergie, il devra assumer les fluctuations de coûts à même son enveloppe budgétaire pour l'année 2017 et les années subséquentes.

Au niveau du budget d'entretien ménager pour les exercices 2017 à 2022, un virement budgétaire annuel de 30 446 \$ net des ristournes de taxes devra être transféré au SGPI en provenance du SPVM, pour la prise en charge de l'immeuble via la méthode de facturation immobilière. Pour les 11 mois de 2017, le montant sera de 27 909 \$ et pour 2022, le montant sera de 2 537 \$.

Coût des travaux d'aménagement

Coût des travaux d'aménagement clé en main	424 306,00 \$
TPS (5 %)	21 215,30 \$
TVQ (9,975 %)	42 324,52 \$
Coût total des travaux à remettre au locateur	487 845,82 \$
Contingences (10 %)	42 430,60 \$

Incidences générales (3 %)	12 729,18 \$
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique)	10 000,00 \$
total	65 159,78 \$
TPS (5 %)	3 257,99 \$
TVQ (9,975 %)	6 499,69 \$
	74 917,46 \$
TOTAL	562 763,28 \$
Recouvrement TPS (100 %)	24 473,29 \$
Recouvrement TVQ (50 %)	24 412,11 \$
Coût net des travaux	513 877,89 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences et les incidences, représente un montant de 562 763,28 \$ taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI 2015-2017 du SGPI.

Cette dépense, incluant le loyer, les frais pour l'entretien ménager, les frais pour l'énergie et les travaux d'aménagement, sera entièrement assumée par l'agglomération pour un montant total de 1 467 663,56 \$, taxes incluses.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention de la certification BOMA BEST a été suggérée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au SPVM de poursuivre ses activités de formation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 27 octobre 2016. La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit à compter du 15 janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Julie Ann SMITH, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Pierre LÉVESQUE, 25 août 2016
Érik VINCENT, 24 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-24

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice-Transactions immobilières et de la
Sécurité

Approuvé le : 2016-09-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-22



Dossier # : 1167029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1er avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 m ² , situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$ excluant les taxes, selon les conditions prévues au projet de bail. La recette totale inclut l'ensemble des locations. Ouvrage 0095-101

Il est recommandé :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 19 m², situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$ excluant les taxes, selon les conditions prévues au projet de bail. La recette totale inclut l'ensemble des locations.

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1er avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 m ² , situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$ excluant les taxes, selon les conditions prévues au projet de bail. La recette totale inclut l'ensemble des locations. Ouvrage 0095-101

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous la raison sociale Go Café (la « Compagnie »), divers emplacements de machines distributrices à des fins de services alimentaires aux installations suivantes :

- Complexe sportif Claude-Robillard (le « CSCR »)
- Aréna Maurice-Richard
- Aréna Michel-Normandin.

Le bail est échu depuis le 1^{er} avril 2016.

La Division de la gestion des installations sportives (la « DGIS ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de conclure une entente d'une période de 3 ans, et ainsi, permettre à la Compagnie de continuer à offrir des services alimentaires aux utilisateurs qui fréquentent ces lieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0792 – 16 juin 2015 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., à des fins de services alimentaires, différents emplacements dans des bâtiments

dont le complexe sportif Claude-Robillard, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2015.

CE14 1119 - 30 juillet 2014 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., à des fins de services alimentaires, différents emplacements dans des bâtiments dont le complexe sportif Claude-Robillard, pour une période de 9 mois, commençant le 1^{er} juillet 2014.

CM13 0316 – 23 avril 2013 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., à des fins de services alimentaires, différents emplacements dans des bâtiment dont le complexe sportif Claude-Robillard, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2012 .

CE12 0305 – 7 mars 2012 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., à des fins de services alimentaires, différents emplacements dans des bâtiments dont le complexe sportif Claude-Robillard, pour une période de six (6) mois, à compter du 1^{er} janvier 2012.

CM09 0860 – 22 septembre 2009 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., à des fins de services alimentaires, différents emplacements dans des bâtiments dont le complexe sportif Claude-Robillard, pour une période de 28 mois à compter du 1^{er} septembre 2009.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Compagnie, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 m², situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$ excluant les taxes, selon les conditions prévues au projet de bail. La recette totale inclut l'ensemble des locations.

Le bail est pourvu des clauses suivantes :

1. une option de résiliation suivant un préavis écrit de 180 jours à l'une ou l'autre des parties, et ce, pour la dernière année;
2. le locataire aura l'obligation de remettre le bilan mensuel de ses ventes, sans demande préalable du locateur, pour l'ensemble des emplacements mentionnés au bail.

JUSTIFICATION

Le SGPI a préparé un projet de bail en fonction des paramètres préétablis par la DGIS. Les machines distributrices contribuent à offrir, à la clientèle qui fréquente ces installations, des services alimentaires de qualité proposant une variété de produits frais à un prix abordable. Les produits offerts devront être préalablement approuvés par les représentants de la Ville. Afin de permettre aux consommateurs de faire un choix éclairé, c'est-à-dire, des produits ayant de bonnes valeurs nutritives selon le Guide alimentaire canadien, chaque produit sera codifié en fonction de ses attributs nutritifs.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison du court délai disponible et de négociations plus longues que prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes anticipées qui seront générées par cette location, si la Ville n'exerce pas son option de résiliation :

Période	1er avril au 31 décembre 2016	1er janvier au 31 décembre 2017	1er janvier au 31 décembre 2018	1er janvier au 31 mars 2019	Total

Loyer	26 775,00 \$	36 225,00 \$	37 000,00 \$	9 300,00 \$	109 300,00 \$
TPS	1 338,75 \$	1 811,25 \$	1 850,00 \$	465,00 \$	5 465,00 \$
TVQ	2 670,81 \$	3 613,44 \$	3 690,75 \$	927,68 \$	10 902,68 \$
Total	30 784,56 \$	41 649,69 \$	42 540,75 \$	10 692,68 \$	125 667,68 \$

Le loyer annuel de la première année représente 20 % des ventes de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Le loyer est augmenté de 2 % par an pour les deux années subséquentes.

Le DGIS est responsable de la gestion du bail, incluant la perception du loyer.

Le loyer est payé d'avance par période de six mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les utilisateurs sont encouragés à recycler certaines composantes, tels que plateaux de services, cartons, plastiques, etc.
- Les machines distributrices installées fonctionnent avec un système d'inventaire télémétrique en temps réel qui réduit la quantité de produit à transporter pour le réapprovisionnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette approbation de bail est requise afin de continuer à maintenir l'offre de services alimentaires dans les différents emplacements et ainsi répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente ces établissements. Advenant un refus de l'administration, le fournisseur retirera ses machines distributrices.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du projet de bail et signature par les parties.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dino DAFNIOTIS, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Dino DAFNIOTIS, 29 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-29

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1165373002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2017, le local 412 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 29 670 \$ pour toute la durée du bail (Bâtiment 2453-111).

Il est recommandé :
d'approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, le local 412 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 29 670 \$ pour toute la durée du bail.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-02 11:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165373002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2017, le local 412 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 29 670 \$ pour toute la durée du bail (Bâtiment 2453-111).

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle et artistique. Il abrite plusieurs organismes tels que Danse-Cité inc., Van Grimbe Corps Secrets, Regroupement québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 10 janvier 2000, la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs (la « TMN ») un local situé dans cet immeuble. La TMN est un organisme socioculturel connu et reconnu dans son domaine d'expertise. Il est responsable de l'organisation et de la coordination du Mois de l'histoire des Noirs, événement auquel la Ville est étroitement associée. La TMN désire renouveler la location de cet espace qui viendra à échéance le 31 décembre 2016. Cette location est nécessaire pour la poursuite des activités de l'organisme.

Le Service de la diversité sociale et des sports (le « SDSS ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger le contrat de prêt de local au profit de la TMN. Conséquemment, le présent sommaire vise à approuver cette prolongation pour un terme additionnel de 3 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 00779 - 27 août 2013 - Approbation d'un contrat de prêt de local, à titre gratuit, à La table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

CM10 00593 - 24 août 2010 - Approbation d'un contrat de prêt de local, à titre gratuit, à La table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

CM07 00185 - 23 avril 2007 - Approbation d'un contrat de prêt de local, à titre gratuit, à La table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue

Jeanne-Mance, pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

CM02 00278 - 27 mai 2002 - Approbation d'un contrat de prêt de local, à titre gratuit, à La table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2002.

CO01 00360 - 20 février 2001 - Approbation d'un contrat de prêt de local, à titre gratuit, à La table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 17 mois à compter du 10 juillet 2000.

CE00 00807 - 12 avril 2000 - Approbation d'un contrat de prêt de local, à titre gratuit, à La table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de six mois à compter du 10 janvier 2000.

DESCRIPTION

Ce dossier a pour but d'approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, le local 412 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46 m², à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du contrat de prêt;

Le Locataire a la responsabilité de veiller, lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes les réparations locatives nécessaires à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs est un organisme à but non lucratif qui, selon le SDSS, contribue activement depuis 1992 à souligner la richesse et la diversité des communautés noires, ainsi que leur apport au développement de la métropole.

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales et que les activités de l'organisme ne causent pas de préjudices aux activités des autres occupants. Le terme au contrat de prêt de local est de 3 ans et permettra à l'organisme de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est sans contrepartie financière.

Le taux de location, pour cet immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 193 \$/m² et 237 \$/m².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 29 670 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : $(193 \text{ \$/m}^2 + 237 \text{ \$/m}^2) / 2 \times 46 \text{ m}^2 \times 3 \text{ ans} = 29\,670 \text{ \$}$

Pour l'année 2016, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation (électricité, entretien courant et sécurité) pour ce local est d'environ 1 820 \$.

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par la TMN au cours des trois dernières années.

	2014	2015	2016	Total
Soutien financier SDSS	30 000 \$	30 000 \$	40 000 \$	100 000 \$
Immobilière	7 912 \$	7 912 \$	7 912 \$	23 736 \$
Total annuel	37 912 \$	37 912 \$	47 912 \$	123 736 \$

Le local sera facturé à la SDSS selon les directives de facturation internes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS



Le projet de bail est conforme aux politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc FERLAND, Service de la gestion et de la planification immobilière
 Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Marc FERLAND, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin THERIAULT
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-13

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-09-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-30

**Dossier # : 1165840010**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi ² situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes. Bâtiment 8543

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de deuxième prolongation du bail par lequel la ville de Montréal loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-28 09:49

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165840010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi ² situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes. Bâtiment 8543

CONTENU

CONTEXTE

Le 174-176, rue Notre-Dame Est / 462, place Jacques-Cartier est un immeuble qui était sous emphytéose depuis le 7 mars 1983. La fin de cette emphytéose, le 7 mars 2013, a fait en sorte que la ville de Montréal est redevenue pleinement propriétaire du site.

Depuis le 1^{er} avril 1996, l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal occupe, pour des fins de bureau touristique, le rez-de-chaussée de l'immeuble, pour une superficie d'environ 542 pi².

Le bail prendra fin le 31 décembre 2016 mais le locataire désire poursuivre son occupation. L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal étant en restructuration, un engagement à long terme n'est pas possible présentement. Une clause de résiliation a donc été ajoutée permettant à chacune des parties de mettre fin au bail sous réserve d'un préavis minimum de 6 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA155840005 - 27 novembre 2015 - Approuver la prolongation du bail pour une période de 1 an, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour un loyer total de 17 886 \$, excluant les taxes.

CM15 0050 - 26 janvier 2015 - Approuver un projet de bail pour une période de 2 ans et 9 mois, à compter 1^{er} avril 2013, pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes.

CM83 00748 - 21 janvier 1983 - Approuver le bail emphytéotique consenti pour une période de 30 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour un

terme de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pi², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique.

Le locataire a la responsabilité du déneigement, de l'aménagement, de l'entretien ménager et du nettoyage des locaux. Il fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie. Le locataire assume également les frais relatifs à l'énergie.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis à moyen terme pour des fins municipales. Le taux de location des locaux comparables dans le secteur, excluant les frais d'exploitation (loyer net), oscille entre 25 \$ et 35 \$/pi². Le loyer net de l'entente représente un montant d'environ 27 \$/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative	Annuel actuel	Annuel 2017-2019 (3 ans)	Annuel 2020 - 2021 (2 ans)	Total (5 ans)
542 pi ²				
Loyer unitaire brut	33,00 \$	33,00 \$	34,50 \$	
Loyer total	17 886,00 \$	17 886,00 \$	18 699,00 \$	91 056,00 \$
TPS	894,30 \$	894,30 \$	934,95 \$	4 552,80 \$
TVQ	1 784,13 \$	1 784,13 \$	1 865,23 \$	9 082,84 \$
Loyer annuel incluant taxes	20 564,43 \$	20 564,43 \$	21 499,18 \$	104 691,64 \$

Le revenu total pour le terme est de 91 056 \$, excluant les taxes.

Le coût annuel estimé d'entretien rattaché à ce local représente un montant de 5 375 \$ avant les taxes. La dépense sera assumée par le Service de la gestion et de la planification immobilière à même son budget courant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le locataire à cesser ses activités le temps de se trouver d'autres espaces. Ainsi, les touristes, très nombreux dans ce secteur, ne pourraient plus bénéficier des conseils de l'Office du tourisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu au conseil municipal du 24 octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Pierre LÉVESQUE, 13 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-13

Suzie DESMARAIS
Chef de division par interim - Locations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Transactions immobilières et de la Sécurité

Approuvé le : 2016-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-27

CE : 20.034
2016/10/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161637002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques pour l'organisation du colloque Géomatique 2016 qui se déroulera à Montréal les 19 et 20 octobre 2016.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques pour l'organisation du colloque Géomatique 2016 qui se déroulera à Montréal les 19 et 20 octobre 2016;
2. d'approuver à cette fin la convention entre la Ville et L'Association canadienne des sciences géomatiques.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-05 13:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161637002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques pour l'organisation du colloque Géomatique 2016 qui se déroulera à Montréal les 19 et 20 octobre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association géomatique municipale (AGMQ), dont le président est issu de la Ville de Montréal, s'associe à l'Association canadienne des sciences géomatiques (ASCG) pour l'organisation du colloque *Géomatique 2016*. Cette dernière est responsable de l'organisation de l'événement. La tenue de ce colloque à Montréal est l'occasion de promouvoir la Ville de Montréal dans le domaine de la géomatique et de profiter de l'expertise et des contacts des deux organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1407 - 11 septembre 2013 : Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 2 100 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques afin de soutenir l'organisation de l'événement Défi GéoHack MTL qui aura lieu à la Maison Notman de Montréal le 2 octobre 2013.

DESCRIPTION

Ce colloque d'automne aura lieu à Montréal les 19 et 20 octobre 2016. Le potentiel de participants est évalué entre 700 et 800 personnes. Les conférenciers proviendront de différents domaines, tant du transport, des technologies de l'information, de la gestion d'actifs municipaux que des finances, du marketing ou des ressources naturelles.

Le plan de visibilité *Partenaire argent* associé à la contribution comprend :

- Visibilité (logo) sur la page d'accueil du site Internet de l'événement et hyperlien vers le site Internet du partenaire.
- Visibilité (logo) dans les documents promotionnels, incluant le programme officiel, sur les lieux de l'évènement.
- Logo sur tout le matériel d'affichage secondaire (invitations électroniques, etc.).
- Mention du partenaire par le président du colloque pendant l'évènement /

Nombreuses mentions sur scène :

« Présentée par _____ ».

- Deux (2) espaces d'exposition 10' x 10' et possibilité d'achat d'autres espaces à prix réduit (max. de 2 suppl.).
- Deux (2) laissez-passer pour le colloque, excluant les déjeuners-causeries.
- Un quart (1/4) page couleur pour publicité dans le programme de l'événement remis à tous les participants.
- Deux (2) billets pour l'activité réseautage.
- Quatre (4) billets pour chacun des deux (2) déjeuners-causeries.
- Possibilité de mettre un document promotionnel du commanditaire dans le porte document offert aux participants.
- Description en 100 mots de l'entreprise sur la page « Partenaires » du site web.

JUSTIFICATION

- La tenue de ce colloque à Montréal est l'occasion de promouvoir la Ville de Montréal dans le domaine de la géomatique.
 - La Ville de Montréal est toujours à l'affût des derniers développements en géomatique et le fait que ce colloque se tienne à Montréal lui permet de montrer son expertise et d'échanger avec les meilleurs dans ce domaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est prévue au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La géomatique permet le développement d'applications pour la gestion du territoire. Ce développement contribue largement au concept de développement durable puisqu'il répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. De plus, cela ne requiert pas l'utilisation de papier, conserve l'historique des données et augmente la capacité de la gestion du territoire tout en optimisant l'information à plusieurs utilisations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La tenue de ce colloque à Montréal est l'occasion de promouvoir la Ville de Montréal dans le domaine de la géomatique et de profiter de l'expertise et des contacts des nombreux participants. Une décision défavorable dans le présent dossier priverait la Ville de cette opportunité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la contribution financière par le CE : octobre 2016
Paiement de la contribution à l'ACSG : novembre 2016
Colloque : 19 et 20 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-10-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-04



Dossier # : 1163751002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-02 13:39

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163751002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1975, Héritage Montréal est un organisme à but non lucratif qui œuvre à promouvoir et à protéger le patrimoine architectural, historique, naturel et culturel du grand Montréal. Au cœur d'un vaste réseau de partenaires, Héritage Montréal agit par l'éducation et la représentation pour faire connaître, mettre en valeur et préserver l'identité et les spécificités du patrimoine de Montréal.

Héritage Montréal élabore et met en oeuvre un programme d'activités annuel de sensibilisation, tels les tours guidés d'architecture, et a mis en ligne le site Web *Découvrez Montréal en quartiers*. En plus de s'adresser au grand public, ces activités de sensibilisation visent également la clientèle scolaire. Héritage Montréal a aussi développé des outils didactiques pour faire connaître le patrimoine des quartiers aux jeunes Montréalais.

Héritage Montréal joue un rôle important de soutien auprès des autres organismes œuvrant en patrimoine à Montréal. L'organisme prépare la version électronique du Grand calendrier du patrimoine, organise des événements lors de la journée mondiale du patrimoine et anime plusieurs groupes de travail et comités, leur permettant de participer activement à la réflexion et à la diffusion en matière de conservation du patrimoine. Héritage Montréal offre également des cours sur la rénovation résidentielle, favorisant ainsi le développement de bonnes pratiques en matière d'entretien des bâtiments résidentiels, ce qui contribue au maintien des caractéristiques des quartiers montréalais.

Héritage Montréal collabore également à la préparation de l'Opération patrimoine architectural de Montréal, confirmant ainsi son rôle de partenaire stratégique de la Ville, tout en contribuant fortement à faire de cet événement annuel un succès.

Depuis 2010, la Ville verse annuellement 25 000 \$ à Héritage Montréal pour soutenir son programme d'activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0570 (1133751005) - 17 juin 2013 : Accorder un soutien financier totalisant 75 000 \$ à Héritage Montréal pour son programme d'activités en patrimoine, pour les années 2013, 2014 et 2015.

CM10 0690 (1104744001) - 20 septembre 2010 : Accorder un soutien financier totalisant 75 000 \$ à Héritage Montréal pour son programme d'activités en patrimoine, pour les années 2010, 2011 et 2012.

DESCRIPTION

La Direction de l'urbanisme recommande de verser, pour les années 2016, 2017 et 2018, une contribution financière annuelle de 25 000 \$ à Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de son programme annuel d'activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine et sa collaboration à l'Opération patrimoine architectural de Montréal. Cette contribution représente 4 % du budget global de l'organisme. L'entente à entériner, pour une période de trois ans, est renouvelable annuellement sur remise au directeur de l'urbanisme du rapport sur la réalisation et acceptation par celui-ci du bilan complet des activités, et ce, selon les conditions établies dans le projet de convention joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

De par son programme d'activités et sa collaboration à la réalisation de l'Opération patrimoine architectural, Héritage Montréal soutient directement la Ville dans l'atteinte de ses objectifs de sensibilisation et de promotion du patrimoine. Afin de reconnaître cette contribution, la Ville souhaite continuer à soutenir le programme d'activités d'Héritage Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 75 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire, à raison de 25 000 \$ annuellement, pour les années 2016, 2017 et 2018. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Selon les informations fournies par l'organisme, le pourcentage que représentait la contribution annuelle de 25 000 \$ de la Ville de Montréal par rapport au budget global d'Héritage Montréal pour les trois (3) années de l'entente 2013-2015 était le suivant :

En 2013 : 6,4 %

En 2014 : 5,6 %

En 2015 : 3,9 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet organisme contribue à l'amélioration de la qualité de la vie par ses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nouvelle entente triennale confirme le partenariat stratégique entre la Ville de Montréal et Héritage Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision. Par ailleurs, conformément au projet de convention (article 6.5), l'organisme devra faire état de la participation financière de la Ville dans tous ses programmes, publications et annonces relatives à la réalisation de son programme d'activités 2016-2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif pour approbation du projet : 12 octobre 2016

- Conseil municipal : 24 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michèle LAVOIE
Secrétaire d'unité administrative
pour Nathalie Martin, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2016-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Approuvé le : 2016-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1160498002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de lutte à l'insalubrité
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016 la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine.Approuver la convention prolongeant la durée du projet pilote à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière additionnelle de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016 la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestations par les punaises de lit ou autres types de vermine;
2. d'approuver la convention prolongeant la durée du projet pilote;
3. d'autoriser le directeur du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-04 14:56

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160498002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de lutte à l'insalubrité
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016 la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine.Approuver la convention prolongeant la durée du projet pilote à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les infestations de punaises de lit sont en recrudescence depuis quelques années à Montréal comme dans la plupart des grands centres urbains. Dès 2008, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire a accentué, en collaboration avec les arrondissements, la Direction de la santé publique (DSP) de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), les efforts et les actions de lutte contre ces parasites. Le succès d'une bonne extermination repose en partie sur la préparation du logement avant l'arrivée de l'exterminateur. Or, certaines personnes vulnérables ne sont pas en mesure d'effectuer toutes les tâches nécessaires à cette préparation de leur logement. Il s'agit d'une limite importante dans la lutte aux infestations de punaises de lit, qui explique pourquoi plusieurs interventions successives peuvent être requises dans un même immeuble.

Face à ce problème, la Direction de l'habitation a proposé au conseil municipal en août 2015 la mise en place d'un projet pilote dans les bâtiments résidentiels du secteur privé afin d'évaluer le support qui devrait être offert aux personnes les plus vulnérables pour assurer le succès des interventions d'extermination. Ce projet est mis en oeuvre par le Service de référence de l'OMHM qui travaille déjà avec les arrondissements et la Direction de l'habitation dans le cadre, notamment, des évacuations de logements insalubres.

Approuvé pour une période de douze mois (septembre 2015 - août 2016), le projet pilote rencontre un tel succès que la Direction de l'habitation recommandera à l'Administration que cette activité soit intégrée en janvier prochain à la convention 2017-2019 relative au Service de référence. Cette recommandation fait l'objet d'un sommaire (1160498003) qui sera soumis aux instances le mois prochain.

À court terme, il est important de ne pas interrompre les activités en cours auprès de plusieurs ménages, ce qui implique de prolonger la convention actuelle pour le projet pilote, de septembre à décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 15 0971 (17 août 2015) : Accorder un soutien financier de 195 619 \$ à l'OMHM pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit;

CE14 0827 (28 mai 2014) : Approbation du Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

CM13 1134 (16 décembre 2013) : Accorder une contribution financière annuelle à l'OMHM pour 2014 à 2016 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et un remboursement des frais d'hébergement temporaire.

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine, le Service de référence de l'OMHM offre une gamme de services à des ménages vulnérables. Il peut s'agir de ménages identifiés par les inspecteurs des arrondissements et de la Direction de l'habitation dans le cadre du traitement des dossiers de salubrité ou de ménages déjà suivis par le Service de référence. L'offre de services est adaptée selon les besoins des ménages vulnérables et peut viser une ou plusieurs actions suivantes :

- la coordination des interventions avec les partenaires impliqués (Direction de l'habitation, arrondissements, propriétaires, locataires, CIUSSS, exterminateurs, etc.);
- l'accompagnement du ménage par un intervenant social possédant les aptitudes pour agir auprès d'une clientèle vulnérable;
 - la planification et l'organisation des services nécessaires à la bonne marche des travaux correctifs, notamment :
 - le désencombrement d'un logement ;
 - la préparation du logement avant l'extermination ;
 - les interventions psychosociales.
 - la coordination des travaux d'extermination (logements, biens meubles ou effets personnels) ;
 - le défraiement des coûts, dans certains cas particuliers, de la préparation du logement, des travaux de désencombrement, du déménagement des biens, de l'entreposage des biens, de l'extermination et autres fournitures nécessaires pour favoriser une intervention efficace.

La nouvelle convention propose de prolonger la durée du projet pilote jusqu'au 31 décembre 2016 pour un coût additionnel de 70 000 \$.

Ce projet pilote s'inscrit dans la réalisation des actions prévues dans le volet III du Plan de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017.

JUSTIFICATION

Le projet pilote a permis jusqu'à maintenant de venir en aide à plus de 75 ménages vulnérables dont 57 ont été référés par la Direction de l'habitation à la demande des arrondissements. Les premiers bilans font état, entre autres, des constats suivants (résultats établis sur 57 ménages pour lesquels les données sont disponibles) :

- 72 % des ménages étaient composés de personnes seules;
- près du quart des bénéficiaires de l'aide étaient des personnes de 75 ans et plus (31 % ont 65 ans et plus) ;
- une problématique d'encombrement a été notée dans 44 % des cas ;

- dans un cas sur 5 seulement, la situation de santé du ménage n'a pas été un enjeu dans le cadre de l'accompagnement;
- dans 87% des dossiers fermés où il y avait présence de vermine, les traitements d'extermination ont été complétés avec succès ;
- les interventions du Service de référence ont nécessité un suivi n'excédant pas 2 mois et demi dans plus de la moitié des dossiers (52 %).

Dans 46 % des dossiers, la présence d'un intervenant du réseau de la santé en soutien au ménage a été nécessaire pour mener à bien l'intervention . Dans la moitié des cas, le Service de référence a dû faire la demande de services ou demander un rajustement de services. L'implication d'un intervenant du réseau de la santé dans la résolution du problème augmente les chances que le logement soit maintenu en bon état et sécuritaire par la suite.

Étant donné l'évaluation positive du projet, la Direction de l'habitation compte proposer son intégration aux activités régulières du Service de référence pour les ménages sans logis ou sinistrés. Celui-ci offre déjà des services d'accompagnement, de suivi et d'hébergement temporaire aux personnes évacuées dans le cadre de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096). La convention doit être renouvelée pour une période de trois ans (2017-2018-2019) (sommaire 1160498003).

L'OMHM a embauché et formé des ressources humaines qui ont développé une expertise particulière et qui ont généré de précieuses collaborations avec différents intervenants externes (Travail de rue /action communautaire (TRAC), Unité mobile d'entretien et de réparation de logement (UMERLS), Unité d'Urgence Psychosociale - Justice (UPS-J), le Cyprès, Diogène, etc.). Ceci a grandement contribué à la réussite du projet pilote. Ces intervenants ont su développer des contacts personnalisés avec les ménages visés, un élément clef de l'approche.

Dans la mesure où ces services seront intégrés au renouvellement de l'entente entre la Ville et l'OMHM pour la poursuite des activités du Service de référence (sommaire 1160498003, qui sera présenté au conseil le mois prochain), la continuité de ces services de septembre à janvier devient un enjeu important. Une interruption de quatre mois occasionnerait une perte nette d'efficacité liée entre autre à l'embauche et à la formation des nouvelles ressources et à la rupture des échanges avec les inspecteurs en salubrité, qui ont recours aux intervenants du projet. Il est à noter que le projet pilote sert tant au traitement des dossiers soumis par les arrondissements que pour ceux référés par la Direction de l'habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance d'un budget d'honoraires professionnels appartenant à la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire sera effectué pour couvrir cette dépense. Cette dernière est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La lutte à l'insalubrité s'inscrit dans un ensemble de mesures soutenues par la Ville visant le maintien en bon état du parc résidentiel montréalais, dans une optique de conservation et dans l'esprit du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par ailleurs, par l'amélioration des conditions de vie qu'elle procure aux habitants des logements, la lutte à l'insalubrité constitue aussi une mesure sociale qui contribue à la construction d'une communauté inclusive, une autre dimension du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet pilote permet d'accroître la portée des interventions de salubrité en soutenant des ménages qui, sans aide, contribuent à la récurrence des problèmes de vermine. Il s'agit donc d'une mesure qui améliorera globalement le taux de succès des interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le service des communications, il n'y aura pas d'opération de communication pour la contribution attribuée à la prolongation du projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente. Poursuite des opérations.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Marianne CLOUTIER
C/d Amélioration de l'habitat

Le : 2016-09-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2016-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-10-04



Dossier # : 1165970002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Addenda venant modifier l'imputation de la dépense de 50 000 \$ pour le soutien financier accordé (CE16 1077) à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance(OR) »

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'Addenda venant modifier l'imputation de la dépense de 50 000 \$ pour le soutien financier accordé (CE16 1077) à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) »;
2. d'approuver le même projet de convention et son Annexe entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, mais modifié pour retrancher toute référence à l'Entente Ville-MIDI;
3. d'imputer cette dépense à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel Addenda. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-30 11:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1165970002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Addenda venant modifier l'imputation de la dépense de 50 000 \$ pour le soutien financier accordé (CE16 1077) à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance(OR) »

CONTENU**CONTEXTE**

Cet Addenda administratif est présenté afin de modifier l'imputation budgétaire relative au soutien financier de 50 000 \$ accordé par la Ville (CE16 1077) à Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM) pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) ».

Le financement de cette dépense de 50 000 \$ est dorénavant prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Le dépense de ce dossier Addenda continue de ne comporter aucune incidence sur le cadre financier de la Ville et elle sera entièrement assumée par la ville centrale.

Puisque la dépense ne s'inscrit plus dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2014-2016, non seulement l'imputation doit-elle être modifiée, mais aussi les références à l'Entente Ville-MIDI doivent être retranchées du projet de convention et de la demande de soutien de l'organisme, en Annexe du projet de convention.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles, Bureau
d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal



Dossier # : 1161197004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ au Festival international du film sur l'art, pour assurer le redéploiement de ses activités, financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 40 000 \$ à l'organisme, Festival international du film sur l'art, dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux festivals financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec :

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et les organismes concernés, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-03 16:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161197004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ au Festival international du film sur l'art, pour assurer le redéploiement de ses activités, financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le FIFA a été fondé en 1981 par M. René Rozon. Il est voué à la promotion et à la diffusion, à l'échelle mondiale, des films sur l'art et des arts médiatiques. Ces films touchent à l'ensemble des disciplines artistiques (architecture, design, arts de la scène, arts visuels et littérature). Il s'agit d'un événement compétitif qui présente les meilleures productions mondiales. Au fil des ans, ce festival a su gagner le respect par une programmation de qualité et par diverses initiatives d'intérêt. Depuis plusieurs années, il est une référence internationale dans ce domaine et il contribue à attirer à Montréal une part intéressante de touristes culturels.

L'événement, à l'aube de son 35e anniversaire, est rendu à la croisée des chemins avec une nouvelle direction et une nouvelle gouvernance. Le FIFA doit entreprendre une démarche de redéploiement de ses activités dans le contexte du marché actuel des festivals de cinéma dédiés à l'art. Ainsi, il polarisera son attention sur les enjeux actuels liés à son domaine. Au plan financier, il cherche un meilleur équilibre budgétaire en donnant une place accrue aux partenaires privés.

Le présent dossier propose un soutien exceptionnel et significatif, non récurrent, pour le FIFA, qui, par ailleurs, est soutenu par la Ville dans le Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels.. La contribution sera prise à même les fonds prévus pour le projet Festivals dans l'entente de 175 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0240 -22 février 2016 - Accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ à la Biennale de Montréal (85 000\$) et au Festival international du film sur l'art (FIFA) (60 000 \$) dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016
 CE16 0179 - 3 février 2016 - Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025; approuver la bonification pour le Volet marchés et vitrines culturels et créatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3

635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CE13 1485 - 18 septembre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, à 7 organismes montréalais, pour la période 2013 et approuver les sept projets de convention à cette fin.

CM13 0825 - 26 août 2013 - Approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

DESCRIPTION

Le soutien additionnel de 40 000 \$ au FIFA pour 2016 est une mesure transitoire qui servira à soutenir le redéploiement de l'organisme ainsi que son secteur d'activité en prévision de la réalisation de sa 35^e édition et de celles des années ultérieures.

La convention à intervenir entre la Ville et l'organisme, Festival international du film sur l'art (FIFA), a été établie en vertu de l'*Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Le texte de la convention a été rédigé conformément à la convention type de la Ville de Montréal pour les projets financés à même l'*Entente*. Il s'agit maintenant de le faire approuver officiellement par les instances décisionnelles.

JUSTIFICATION

En soutenant le redéploiement du FIFA et de ses activités, la Ville engendrera des impacts importants auprès de la population montréalaise et lui permettra de développer sa concurrence au plan international.

Ce projet culturel est considéré comme une composante significative de l'image de marque de Montréal. Sa contribution essentielle à l'accès aux arts et à la culture, de même qu'à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfices qu'on en retirera sont d'ordre économique, culturel et social.

En concertation avec les partenaires publics de tous les niveaux, un effort commun et une synergie significative permettront de créer un levier nécessaire à son redéploiement. Leur participation financière à ce projet est en cours d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme présenté dans le tableau est de compétence locale. L'octroi est imputé sur la base de l'entente sur l'aide financière intervenue dans le cadre de la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025. Pour les informations financières, veuillez vous référer à l'intervention du Service des finances.

Organisme	Projet	Montant
Festival international du film sur l'art - FIFA	Nouveaux enjeux	40,0 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente signée entre le MAMOT et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés par l'entente Montréal 2025 devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Le projet répertorié ici doit donc montrer des

résultats probants à cet égard et la convention à être signée est explicite à cet effet. Ce type de projet favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable de projets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionner et renforcer Montréal comme métropole culturelle;
- contribuer au rayonnement national et international de la métropole;
- soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives montréalaises;
- stimuler l'exportation internationale de nos produits culturels, de nos artistes, de notre créativité et de notre expertise;
- générer des retombées culturelles et économiques importantes pour les différentes industries visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Ensemble des activités: 2016-10-01 au 2017-04-30.
- Confirmation des contributions des autres partenaires publics.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-27

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-10-03



Dossier # : 1160318002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue de la troisième édition du colloque eCommerce-Québec qui se tiendra le 12 et le 13 octobre 2016 au Palais des congrès de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) pour l'organisation de l'événement eCommerce-Québec le 12 et le 13 octobre 2016 dans le cadre du budget régulier du Service du développement économique;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CQCD établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-03 10:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160318002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue de la troisième édition du colloque eCommerce-Québec qui se tiendra le 12 et le 13 octobre 2016 au Palais des congrès de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) est un important partenaire de la Ville de Montréal dans ses stratégies de valorisation et de développement du commerce de détail. Établi à Montréal depuis 1978, le CQCD regroupe plus de 5 800 établissements commerciaux et représente près de 70 % de l'activité économique liée au commerce de détail au Québec. Reconnu pour sa contribution à l'essor de plusieurs grands détaillants du Québec, notamment via la richesse du contenu de son colloque annuel, les occasions de réseautage qu'il offre et ses représentations auprès du Gouvernement du Québec, le CQCD joue le rôle de porte-parole du secteur du commerce de détail au Québec.

Le CQCD a lancé en 2014, un second événement annuel, celui-là destiné à encourager le secteur du détail à développer le commerce en ligne. Le Service du Développement économique de la Ville de Montréal (SDÉ) a été approché pour contribuer à la troisième édition de l'événement eCommerce-Québec, que le CQCD présentera au Palais des Congrès les 12 et 13 octobre 2016. Cette demande est une première. Elle a été formulée verbalement à la mi-septembre lors d'une rencontre tenue avec le SDÉ.

En mars 2016, le Service du développement économique a appuyé le CQCD dans l'organisation de son colloque annuel, *Hop, le sommet du commerce de détail*. En contrepartie, la Ville a bénéficié d'une visibilité auprès des congressistes et de billets d'entrée à offrir à des détaillants indépendants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le CQCD résume de la manière suivante l'événement eCommerce-Québec qui se déroulera du 12 au 13 octobre :

- Thème : **Solutions technologiques et omnicanales pour le commerce de détail et le commerce numérique**
- Nombre de participants attendus : 1 000
- Profil des participants : des détaillants, des ecommerçants et des fournisseurs, dont plusieurs « startup » à la recherche de diverses solutions en matière de nouvelles technologies
- Provenance des participants : l'ensemble du Québec
- Nombre d'exposants : 50
- Conférences structurées selon les trois axes suivants :
 - e-commerce, Gestion de la relation client (CRM en anglais) et gestion d'approvisionnement
 - e-marketing et médias sociaux
 - expérience client et mobilité
- Site internet : ecommerce-Quebec.org

La contribution de la Ville permettrait de promouvoir l'événement auprès des détaillants indépendants et des partenaires économiques de la Ville de Montréal. Les modalités relatives au versement de la contribution, à la visibilité de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles concernant les droits d'accès au colloque sont précisées dans le projet d'entente préparé à cette fin.

JUSTIFICATION

La tenue de l'événement eCommerce-Québec à Montréal constitue une occasion intéressante pour sensibiliser les petits détaillants d'ici à l'important potentiel d'affaires que représente le virage vers l'économie numérique. La distribution de gratuités au sein du réseau des partenaires de la Ville et de détaillants indépendants de nos rues commerçantes leur donnera la possibilité de démystifier le virage vers le numérique, d'entendre des pairs témoigner des bénéfices sur leurs affaires et de se joindre au mouvement de la Ville intelligente pour accélérer le passage vers le numérique du XXI^e siècle. Ces gestes étant susceptibles d'appuyer le positionnement de Montréal en tant que ville créative, tant sur le plan commercial qu'administratif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 10 000 \$ à faire en un seul versement. Cette contribution serait financée à même les crédits inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique et entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Encourager la transition des commerçants montréalais vers les affaires numériques et plus spécifiquement vers le commerce en ligne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution comporte des modalités relatives à la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le colloque eCommerce-Québec débute le mercredi 12 octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-09-28



Dossier # : 1164639002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien de 150 000\$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2016

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-03 16:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164639002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien de 150 000\$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2016

CONTENU

CONTEXTE

En 1999 naissait la Salle Pauline-Julien avec le mandat d'offrir à la communauté francophone de l'ouest de l'île de Montréal « un foyer d'épanouissement et de rassemblement culturels ». La mission de la Salle Pauline-Julien est d'ailleurs encadrée par un décret gouvernemental (Décret gouvernement du Québec numéro 261-98). La Salle Pauline-Julien accueille annuellement plus de 31 000 spectateurs. De ce nombre, 75% proviennent de Montréal, soit de l'arrondissement L'Île-Bizard - Ste-Geneviève (28%) et de Pierrefonds-Roxboro (33%) ou d'autres arrondissements de Montréal (14%) tels que Ahuntsic, Saint-Laurent, LaSalle, Outremont, Lachine, etc.

Depuis plusieurs années, la Salle Pauline-Julien est considérée comme le diffuseur officiel de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA16 28 0010) et, à cet égard, a conclu une entente avec l'arrondissement jusqu'en 2018 qui lui assure un soutien financier annuel de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison, ainsi qu'une entente de services (de 37 472 \$ +taxes en 2016) pour la programmation d'activités culturelles comprenant : 4 spectacles l'été dans le cadre du Rendez-vous des arts, une série famille, ainsi qu'une contribution au volet scolaire pour la participation d'enfants des écoles de l'arrondissement. Cette entente permet également à la Salle Pauline-Julien d'avoir accès au Programme de tournée du Conseil des arts de Montréal, ainsi qu'au programme d'activités du réseau Accès culture (Théâtre La Roulotte, Concerts Campbell, etc.). De plus, depuis 2015, la direction de la Salle Pauline-Julien a également conclu une entente de partenariat avec l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro qui lui assure un soutien financier annuel au fonctionnement de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison.

Depuis ses tous débuts, la Salle Pauline-Julien a clairement réussi à établir son identité artistique et est devenue un véritable carrefour culturel francophone dans l'ouest de l'île de Montréal. Pour une deuxième fois depuis son ouverture, la Salle Pauline-Julien a été reconnue par ses pairs et le milieu artistique en recevant le Prix RIDEAU – Diffuseur de l'année 2014, prix qu'elle avait déjà reçu en 2005. Diane Perreault, la directrice générale et artistique de la Salle Pauline Julien s'est également méritée le prix Reconnaissance RIDEAU 2015 qui souligne son apport à l'avancement et au rayonnement des arts de la scène.

Malgré ses succès indéniables et sa gestion serrée, la situation financière de la Salle Pauline-Julien demeure précaire. À la fin juin 2015, la salle accusait un déficit cumulé de 157 605 \$. Depuis les dernières années, plusieurs actions ont été mises en place afin de réduire le déficit et d'atteindre l'équilibre financier. Le contexte économique actuel et les nouvelles réalités de la diffusion culturelle, comportent un nombre considérable d'enjeux auxquels l'organisme est confronté. Par conséquent, la Salle Pauline-Julien peine à accomplir son mandat bien particulier. L'appui accordé en 2015 a permis d'amorcer certaines actions, notamment en terme d'accessibilité aux nouveaux arrivants, mais beaucoup de travail reste à faire. Ce soutien financier vise donc à apporter un soutien supplémentaire à la Salle Pauline-Julien afin que celle-ci puisse poursuivre pleinement la réalisation de son mandat dont l'importance est reconnue tant par le ministère de la Culture et des Communications que par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Service de la culture :

Résolution du CE15 0659 et du CM15 0524 accordant un soutien de 170 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son Plan d'action 2015.

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro :

Résolution du CA16 290114 accordant une subvention ponctuelle de 15 000 \$ provenant du budget de fonctionnement 2016 à la Salle Pauline-Julien.

Résolution du CA15 290134 accordant une subvention ponctuelle de 15 000 \$ provenant du budget de fonctionnement 2015 à la Salle Pauline-Julien.

Arrondissement L'Île Bizard - Sainte-Geneviève

Résolution du CA16 28 0010 autorisant la signature de l'entente de services avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2016.

Résolution du CA15 28 0004 autorisant la signature de l'entente de services avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2015.

Résolution du CA14 28 0054 autorisant la signature de l'entente de services avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2014.

Résolution du CA13 28 0009 autorisant la signature de l'entente de services avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2013.

Résolution du CA12 28 0007 autorisant la signature de l'entente de services avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2012.

Résolution du CA11 28 0128 autorisant la signature de l'entente de services avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2011.

DESCRIPTION

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), appuyé par la Ville de Montréal, souhaite soutenir financièrement par une contribution de 150 000 \$ le Centre des arts de la scène Pauline-Julien, répondant ainsi à la demande formulée par cet organisme de diffusion. Ce soutien financier provient du budget de l'Entente de développement culturel de Montréal de l'Axe II.

JUSTIFICATION

Le ministère de la Culture et des Communications reconnaît l'importance et la spécificité du mandat de diffusion du Centre des arts de la scène Pauline-Julien dont l'offre est destinée à la population francophone de l'Ouest-de-l'Île de Montréal.

Par ailleurs, le Service de la culture de la Ville de Montréal appuie la décision du ministère de la Culture et des Communications de soutenir cet organisme qu'il considère comme étant un acteur majeur de la diffusion culturelle montréalaise, tant pour l'ensemble de la

population de l'Ouest-de-l'Île de Montréal que plus spécifiquement pour les résidents des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 150 000\$ sera financée par le règlement d'emprunt no 16-032 Entente sur le développement culturel, règlement de compétence locale.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 150 000\$ est subventionnée à 100 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 50 000 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-02.02.06.00-0025.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par son soutien, cette entente permet d'assurer la pérennité de ce lieu de diffusion qui contribue à la qualité de vie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité sera conclu entre l'organisme et la Ville. Une copie de ce protocole sera annexée au protocole d'entente signé par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-29

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-10-03

**Dossier # : 1166340002**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, pour un montant total maximal de 145 000 \$ en soutien financier et une valeur monétaire de 75 000 \$ en soutien en biens et services. Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution à cette fin.

CONSIDÉRANT QUE :

- le présent addenda vise à accorder un soutien financier additionnel de 45 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- ce soutien financier s'ajoute au montant de 100 000 \$ déjà prévu, pour une somme totalisant 145 000 \$, et au soutien en biens et services de 75 000 \$, pour un montant global de 220 000 \$.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution additionnelle maximale et non récurrente de 45 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
2. d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière et du soutien en biens et services;
3. d'imputer cette nouvelle dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances au sommaire décisionnel et au sommaire Addenda. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-20 17:36

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166340002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, pour un montant total maximal de 145 000 \$ en soutien financier et une valeur monétaire de 75 000 \$ en soutien en biens et services. Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Une convention de contribution a été signée avec Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, au terme de la résolution du conseil d'agglomération le 23 juin 2016 (CG16 0425).

Le 1^{er} août 2016, TIM demande à la Ville un soutien additionnel de 100 000 \$ (p. j.) afin de couvrir certains frais imprévisibles. Après évaluation, il est recommandé d'octroyer un soutien financier additionnel maximal de 45 000 \$.

Le présent sommaire Addenda vise à accorder un soutien financier additionnel de 45 000 \$ à TIM et à modifier la convention de contribution à cette fin. Cette somme s'ajouterait au soutien financier de 100 000 \$ déjà octroyé.

Justification

TIM souhaite faire de cette manifestation sportive un événement annuel signature pour Montréal et contribuer ainsi à son rayonnement. Afin d'aider l'organisme dans sa démarche, il est recommandé de lui octroyer un soutien supplémentaire.

Pour cette première année d'édition, les coûts ci-dessous ont été plus élevés que prévu :

- Signalisation et fermeture de rues;
- Égalisation de la chaussée sur le territoire de la Société du Vieux-Port de Montréal;
- Relocalisation des quais de la marina du Bassin Jacques-Cartier.

Le soutien total de la Ville déjà convenu est de 175 000 \$ (100 000 \$ en soutien financier et 75 000 \$ en biens et services) qui représente 12 % du budget total. Ce pourcentage est conforme aux barèmes de soutien de la Ville pour des événements de cette envergure (entre 7 % et 15 %). L'octroi d'un soutien financier additionnel de 45 000 \$ en provenance du solde du Programme porterait le soutien financier de l'événement à 220 000 \$ (145 000 \$ en soutien financier et 75 000 \$ en biens et services) qui représente 16 % du budget total.

Aspect financier

Le montant additionnel de 45 000 \$ de cette contribution financière sera comptabilisé au budget du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine (PSES). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal à même le solde de 46 300 \$ qui est disponible au PSES (Réf. : Sommaire décisionnel #1167307002).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Non-disponible



Dossier # : 1164834002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 60 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence crée par l'ouragan Matthew. / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ en accordant un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence crée par le passage de l'ouragan Matthew;
2. d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-11 11:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164834002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 60 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence crée par l'ouragan Matthew. / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale.

CONTENU

CONTEXTE

L'ouragan Matthew, le plus violent à frapper les Caraïbes depuis près de dix ans, laisse Haïti en état d'urgence. Le bilan continue de s'alourdir avec plus de 500 morts, plus de 350 000 personnes ont besoin d'une assistance humanitaire et plus de 21 000 personnes ont été évacuées. Cela s'ajoute 2000 maisons inondées, des terres agricoles dévastées entraînant une perte de 80 % des récoltes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1085 (26 septembre) - Approuver la participation de la Ville de Montréal à un projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) / Approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales Canada.

CE10 1118 (7 juillet 2010) - Mandater la Direction générale pour élaborer, en collaboration avec la Ville de Port-au-Prince, un projet de renforcement institutionnel dans le cadre de la participation de Montréal à un projet pancanadien développé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et pour négocier avec celle-ci les termes d'un accord relatif à ce projet, la FCM se chargeant de déposer une demande de financement auprès de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans les prochaines semaines.

CM10 0001 (13 janvier 2010) - Déclaration de solidarité avec Haïti.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite apporter une aide financière à la Croix-Rouge pour soutenir la population sinistrée. La Croix-Rouge canadienne est actuellement en phase d'organisation d'une mission en Haïti, pour offrir des secours, notamment sous forme d'hébergement, de vivres, d'eau et d'autres articles de première nécessité.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal entretient des relations d'amitié privilégiées avec Port-au-Prince depuis plus de vingt ans. En effet, l'année 1995 marquait la signature du premier protocole de coopération qui stipule des échanges dans le domaine institutionnel, culturel et technique. Le protocole de 2008 quant à lui préconisait une collaboration pour la mise en place d'un plan d'adressage et de cadastre; le soutien à la gouvernance locale et la revitalisation d'un quartier ciblé.

En 2011, suite à l'urgence créée par le tremblement de terre, la Ville de Montréal, en partenariat avec la FCM, l'UMQ et grâce à un financement du gouvernement fédéral, mettait en œuvre le Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM). L'objectif du PCM était de fournir une assistance immédiate à la reconstruction d'Haïti en redonnant une capacité institutionnelle de base à un groupe de collectivités territoriales haïtiennes et leurs fédérations nationales. Sur la base des résultats atteints, une deuxième phase du projet a été approuvée. Cette initiative, qui est actuellement en cours, vise à compléter le renforcement institutionnel de cinq collectivités territoriales haïtiennes (ville de Port-au-Prince et communes de Gressier, Léogâne, Grand-Goâve et Petit-Goâve dans la région des Palmes) et de trois fédérations nationales d'élus locaux), ainsi qu'à soutenir le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) dans son progrès vers la décentralisation.

Grâce à leur présence positive aux côtés des collectivités territoriales haïtiennes, la Ville de Montréal et la FCM bénéficient présentement d'un positionnement stratégique pour contribuer significativement aux efforts de l'état haïtien dans le domaine foncier et ainsi favoriser la croissance économique durable en Haïti.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 60 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration (chapitre corporatif) devra être virée au budget 2016 de la Direction générale. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville de Montréal permettra de soutenir les interventions de première ligne déjà entreprises par les autorités locales et les organisations internationales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué a été déjà émis

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Seynabou Amy KA
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-07

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur



Dossier # : 1160679019

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 23 octobre au 11 novembre 2016.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 7e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-26 20:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679019

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 23 octobre au 11 novembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la septième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2016. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1436 - 7 septembre 2016 - Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016.

- CE16 1171 - 6 juillet 2016 - Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 juillet au 17 septembre 2016.
- CE16 1094 - du 15 juin 2016 - Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 21 août 2016.
- CE16 0750 - du 4 mai 2016 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 21 mai au 23 octobre 2016.
- CE16 0540 - du 6 avril 2016 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 avril au 30 août 2016.
- CE16 0224 - du 10 février 2016 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016.

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 23 octobre au 11 novembre 2016. Ces événements sont :

- La Marche de Montréal;
- La Journée qui a du chien;
- La Marche des zombies;
- Jour du souvenir.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.

- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 20 septembre 2016
Guy CHARBONNEAU, 19 septembre 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-09-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-09-20

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-26

CE : 30.002

2016/10/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163631001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement et autoriser le lancement du concours international de design pour la conception de modules d'information de chantier "Pour mieux informer sur le chantier".

Il est recommandé :

1- d'approuver le règlement du concours international de design pour la conception de modules d'information de chantier "Pour mieux informer sur le chantier";

2- d'autoriser le lancement du concours, sous réserve de l'autorisation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-02 11:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163631001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement et autoriser le lancement du concours international de design pour la conception de modules d'information de chantier "Pour mieux informer sur le chantier".

CONTENU

CONTEXTE

Par le biais de ce concours, la Ville de Montréal vise à se doter de modules d'information de chantier qui pourront se décliner en deux échelles selon les contextes et les envergures des chantiers, qui puissent se déployer rapidement sur l'ensemble des chantiers qui le requièrent (artères commerciales, rues, parcs, bâtiments ou autre).

Le module de chantier servira d'outil de mitigation et de support de communication pour aider à la compréhension d'un site en chantier. On y trouvera de l'information sur le chantier et ses impacts mais il servira aussi comme outil d'interprétation pour transmettre de l'information sur l'historique du site, sur le design prévu à terme, les grandes étapes de construction, les différents intervenants ou toute autre information pertinente en lien avec le chantier ou son lieu. Par une meilleure compréhension des travaux, le citoyen, visiteur, travailleur pourra mieux appréhender les nuisances qui en découlent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal.
- CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 20 25*.

DESCRIPTION

Ce dossier vise :

1. l'approbation du règlement du concours (voir pièce jointe);
2. l'autorisation du lancement du concours qui, à terme, déterminera l'équipe adjudicataire du contrat de services professionnels visant la conception de modules d'information de chantier, sous réserve de l'autorisation préalable du MAMOT.

Le concours comporte deux étapes :

1- au terme de la première étape anonyme, le jury sélectionne quatre finalistes,
 2- Les finalistes à qui est offert un contrat de 10 000\$ pour préparer une prestation (comprenant notamment, une description de l'équipe, des planches détaillées du concept, une évaluation budgétaire, une présentation de leur concept, etc.). Au terme de cette étape, le jury sélectionne un lauréat. Le jury transmet sa décision aux instances en recommandant l'adjudication du mandat au lauréat.

Étapes suivantes : Un contrat de services professionnels sera octroyé au lauréat du concours pour finaliser la conception, faire les plans et devis et assurer un suivi de la construction de l'implantation des prototypes sur trois à quatre chantiers dans le cadre d'un projet-pilote qui se déroulera à l'été 2017.

JUSTIFICATION

L'atténuation des impacts négatifs des grands chantiers. Depuis maintenant plus de 5 ans, la Ville a entamé une réflexion sur l'atténuation des impacts de ses grands chantiers en milieu urbain. En plus de la perspective internationale apportée lors du colloque organisé par le Bureau du design *Quel chantier! Le design au secours des grands chantiers urbains*, une étude recensant les outils et mobiliers actuellement utilisés, une réflexion sur le positionnement corporatif de l'identité visuelle des chantiers ainsi que la mise en oeuvre d'une stratégie municipale pour l'aménagement des chantiers 2015-2017, ont été entrepris.

La cohérence avec Montréal Ville UNESCO de design. L'organisation du concours découle des orientations adoptées par la Ville de Montréal à l'égard du design. En novembre 2001, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, le milieu culturel et celui des affaires, tous partenaires du Rendez-vous novembre 2007 - Montréal, métropole culturelle, répondaient à l'invitation de l'UNESCO en s'engageant, dans le cadre de leur Plan d'action 2007-2017, à promouvoir l'excellence en design et en architecture et à affirmer Montréal comme Ville UNESCO de design. Il est souhaité pouvoir généraliser la pratique des concours, des ateliers et des panels d'experts et favoriser ainsi la qualité en amont des projets d'aménagement et de construction.

Le concours, un gage de qualité. La formule du concours de design permet la sélection des firmes sur la base de la qualité et de la créativité des projets soumis plutôt que uniquement sur celle du prix et des services professionnels et de l'expérience. Le concours de design est un processus de sélection d'un concept et d'une équipe de professionnels qui permet de faire un choix basé sur la comparaison de plusieurs propositions concrètes. Il permet aussi d'améliorer la qualité des projets et d'optimiser leurs conditions de réalisation. Ce processus est largement utilisé à l'échelle internationale et s'inscrit de plus en plus dans les stratégies de communication des villes pour faire valoir leur dynamisme et la qualité de leur aménagement et ainsi accroître leur attractivité. Les nombreuses propositions attendues ainsi que la diversité des professionnels impliqués permettront de découvrir des solutions novatrices de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts du concours sont estimés comme suit :

Frais liés au concours	2016	2017	Total
Conseillers professionnels, production et traduction des documents du concours	\$ 32 500	\$ 13 200	\$ 45 700
Tenue des jurys	\$ 7 000	\$ 14 000	\$ 21 000
Honoraires des finalistes (4 x \$10 000)		\$ 40 000	\$ 40 000
Annonce publique, communication et diffusion	\$ 2 000	\$ 5 000	\$ 7 000
TOTAL			\$ 113 700

Le présent dossier ne requière pas une autorisation des dépenses, celles-ci ayant été autorisées par la résolution CE14 0799.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme du concours a été constitué suite à des rencontres avec des intervenants provenant de différents services et arrondissements de la Ville afin de valider le projet et de cibler les besoins. Le programme du concours spécifie que les solutions présentées doivent favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés. Même s'il s'agit d'interventions ponctuelles, d'une durée temporaire, le projet vise à réduire l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à la période de mise en oeuvre et à la fin de vie des modules.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Durant le temps du chantier, l'intervention contribuera à limiter les problèmes de communication et d'incertitude engendrés par les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le concours prévoit différents moments d'annonce:

- Une première communication du projet du concours a été faite par Manon Gauthier lors de sa présence le 15 septembre 2016 à l'assemblée générale du réseau des villes créatives de l'UNESCO à Östersund en Suède;
- Le lancement du concours, se fera plus officiellement le 11 octobre prochain lors de l'événement Perspective Design 2017;
- Une annonce des quatre finalistes retenus (janvier 2017);
- Une annonce et invitation à participer à l'audition publique des finalistes devant le jury (mars 2017);
- Enfin, l'annonce du lauréat et du concept retenu (mi-mars 2017).

Pour ce qui est du projet, une opération de communication pourrait accompagner l'implantation des prototypes sur les différents sites de chantiers à l'été 2017.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Grandes dates du concours	
Appel de propositions	6 octobre 2016 - diffusion des documents sur SEAO
Tenue du jury	15 décembre 2016
Auditions publiques/tenue du jury	7 mars 2017
Annonce du Lauréat	mi-mars 2017
Étapes suivantes	
Élaboration des plans et devis, construction des prototypes	fin mars - mai 2017
Installation des prototypes sur les chantiers	mai 2017
Évaluation des prototypes sur les divers chantiers	juin - novembre 2017
Production des plans et devis finaux et intégration à la boîte à outils	octobre - novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain BOISSONNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DUBUC
Commissaire en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-09-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-09-28



Dossier # : 1161158004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le dépôt des demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Il est recommandé de:

- s'engager à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

-s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

-s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

-s'engager à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

-s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

-d'autoriser le dépôt des demandes d'aide financière portant les numéros 2015095 et 2015129 au volet 1 du programme FEPTEU.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-02 11:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161158004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le dépôt des demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU). Ce programme annoncé en juin dernier est essentiellement un programme de stimulation économique de court terme. Les projets d'investissements visés doivent avoir fait l'objet d'un octroi de contrat au plus tôt le 1er avril 2016 et les projets doivent être complètement terminés le 31 mars 2018.

Lors de l'annonce du programme, une liste de projets a été soumise à chacun des deux conseils municipal et d'agglomération. Les paramètres du FEPTEU n'étant pas encore connus, les listes pouvaient s'appliquer aux programmes de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ou au FEPTEU. Nous sommes maintenant en mesure de confirmer nos demandes au FEPTEU pour les travaux de compétence locale. Dans un autre dossier, les projets à soumettre au FEPTEU de compétence d'agglomération seront présentés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0777 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du

Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1161158003

DESCRIPTION

Le programme FEPTU compte deux volets. Le volet 1 concerne les conduites d'aqueduc et d'égout. Le Service de l'eau a regroupé dans deux demandes distinctes l'ensemble de ses besoins en réhabilitation et de reconstruction de conduites pour 2016 et 2017. Ces projets ont été inscrits au programme FEPTU. L'objet du présent dossier est, conformément aux règles du programme, d'assurer que les instances responsables sont d'accord avec le dépôt de ces demandes et s'engagent à respecter ces règles.

La première demande soumise au MAMOT concerne des travaux du programme de réhabilitation des conduites d'égout et d'aqueduc 2016 et de reconstruction de conduites 2016-2017 et portent sur 276 tronçons. L'aide financière maximale accordée pour réaliser ces travaux de réhabilitation est fixée à 110 965 123 \$ pour des travaux sur 65 795 mètres. La demande porte le numéro 2015095 dans les dossiers du MAMOT.

La seconde demande soumise au MAMOT dans le volet 1 porte sur le programme de réhabilitation de conduites de 2017 et prévoit des travaux sur 452 tronçons pour des subventions maximales de 97 504 700 \$ pour des travaux sur 87 684 mètres. La demande porte le numéro 2015129.

Les deux demandes se trouvent en pièces jointes au dossier.

JUSTIFICATION

Les règles du FEPTU exigent que les instances responsables autorisent le dépôt des demandes d'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le FEPTU volet 1 (conduites), détermine à priori un montant d'aide financière maximale au mètre linéaire variable en fonction du type de travaux - réhabilitation ou reconstruction - et du diamètre des conduites.

En fonction de notre expérience et des coûts estimés pour nos projets, nous prévoyons que l'aide financière accordée pour nos travaux de réhabilitation de conduites devrait couvrir environ 80% de nos coûts réels alors que cette aide financière à l'égard de nos projets de reconstruction atteindra environ 60% de nos coûts réels. Ce n'est qu'à la fin du programme, en 2018, que nous pourrions confirmer ces ratios.

Par ailleurs, les règles du programme FEPTU prescrivent que la Ville se porte responsable de tout dépassement de coûts des projets soumis y compris les contingences et toute directive de changement.

L'utilisation du programme FEPTU permet à la Ville de financer ses projets dans un programme différent que celui de la TECQ 2014-2018 ce qui lui permettra, à terme, d'utiliser la TECQ pour financer certains surcoûts particulièrement à l'égard du projet de la Désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station Jean-R.-Marcotte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les règles du programme FEPTU exigent une résolution officielle autorisant le dépôt de la demande d'aide financière. Refuser de nous soumettre à cette exigence impliquerait la perte de plus de 200 M\$ d'aide financière pour la réalisation de nos travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes dans ce dossier sont;

- 1 - analyse administrative et technique de l'admissibilité des demandes;
- 2 - lettre d'engagement du ministre du MAMOT;
- 3 - signature d'un protocole d'entente formel;
- 4 - reddition de comptes avec vérification comptable externe (printemps-été 2018).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude BÉDARD, Service des finances

Lecture :

Claude BÉDARD, 30 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Chantal MORISSETTE
Directrice

Le : 2016-09-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1161158005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le dépôt de demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Il est recommandé de:

- s'engager à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

- s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

- s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

- s'engager à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

- s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directive de changement;

- d'autoriser le dépôt des demandes d'aide financière suivantes au volet 2 du programme FEPTEU:

En ce qui concerne l'eau potable:

- Canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, no 2016167
- Fourniture et installation de garde-corps, de portes et de potences à l'usine Atwater, no 2016270

- Mise aux normes de salles électriques (8) bâtiment des filtres - usine Atwater, no 2016181
- Divers travaux électriques à la station (drain des filtres) - Réservoirs Vincent-d'Indy et Châteaufort, no 2016178
- Réservoir Châteaufort - Remplacement des disjoncteurs 25 KV, no 2016172
- Atwater - Des-Baillets - Relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence et fibre optique, no 2016173
- Installation d'une vanne murale et actuateur G6 - Atwater, no 2016171
- Ajout d'un réacteur UV - usine Charles-J.-Des-Baillets, no 2016175
- Lachine - Nouveau réservoir diesel, no 2016174
- Optimisation des réseaux - Chambres de compteurs - Réseau primaire, no 2016168
- Remplacement de la conduite principale d'aqueduc de la rue Saint-Patrick entre Island et Thomas-Keefer, projet inclus à la demande no 2015095

En ce qui concerne le traitement des eaux usées:

- Collecteur drainage ADM - Smith, no 2016184
- Collecteur drainage ADM - Bouchard, no 2016188
- Poste de pompage Rhéaume Système d'extraction et traitement d'odeurs, no 2016191
- Laboratoire de la station Aménagements de sécurité, no 2016190
- Remplacement du refroidisseur à absorption B de la station de pompage, no 2016176
- Mise à niveau de la station de pompage du lieu d'enfouissement technique, no 2016189
- Achat et installation de systèmes de suivi aux surverses (phase 3), no 2016185
- Remplacement et mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage, no 2016183
- Mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs 14 à 28, no 2016182
- Installation de tuyauterie en acier inoxydable pour els tours de refroidissement, no 2016180
- Amélioration du contrôle des intercepteurs CIDI Phase 3 (logiciel), 2016177
- Station de pompage - Chemin Saint-François, no 2016169

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-02 11:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161158005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le dépôt de demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU). Ce programme annoncé en juin dernier est essentiellement un programme de stimulation économique de court terme. Les projets d'investissements visés doivent avoir fait l'objet d'un octroi de contrat au plus tôt le 1er avril 2016 et les projets doivent être complètement terminés le 31 mars 2018.

Lors de l'annonce du programme, une liste de projets a été soumise à chacun des deux conseils municipal et d'agglomération. Les paramètres du FEPTEU n'étant pas encore connus, les listes pouvaient s'appliquer aux programmes de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ou au FEPTEU. Nous sommes maintenant en mesure de confirmer nos demandes au FEPTEU pour les travaux de compétence d'agglomération. Dans un autre dossier (GDD 1161158004), les projets à soumettre au FEPTEU de compétence locale seront présentés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0435 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1161158002

DESCRIPTION

Le programme FEPTEU compte deux volets. Le volet 2 concerne les projets de construction sur les actifs de l'eau reliés aux installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, installations qui sont de compétence de l'agglomération. Le Service de l'eau a regroupé vingt-deux (22) projets relatifs à ces installations à soumettre dans le cadre du programme FEPTEU. Dix (10) de ces projets concernent l'eau potable et douze (12) autres, le domaine du traitement des eaux usées. Ces projets ont été inscrits au programme FEPTEU. L'objet du présent dossier est, conformément aux règles du programme, d'assurer que les instances responsables sont d'accord avec le dépôt de ces demandes et s'engagent à respecter ces règles.

En ce qui concerne l'eau potable, les dossiers sont:

- Canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, no 2016167, subvention 54 500 000\$, coût estimé 65 700 000\$
- Fourniture et installation de garde-corps, de portes et de potences à l'usine Atwater, no 2016270, subvention 1 159 807\$, coût estimé 1 397 357,30\$
- Mise aux normes de salles électriques (8) bâtiment des filtres - usine Atwater, no 2016181, subvention 1 444 920\$, coût estimé 1 740 867\$
- Divers travaux électriques à la station (drain des filtres) - Réservoirs Vincent-d'Indy et Châteaufort, no 2016178, subvention 534 291\$, coût estimé 643 723\$
- Réservoir Châteaufort - Remplacement des disjoncteurs 25 KV, no 2016172, subvention 821 700\$, coût estimé 990 000\$
- Atwater - Des-Baillets - Relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence et fibre optique, no 2016173, subvention 419 714\$, coût estimé 505 679\$
- Installation d'une vanne murale et actuateur G6 - Atwater, no 2016171, subvention 129 480\$, coût estimé 156 000\$
- Ajout d'un réacteur UV - usine Charles-J.-Des-Baillets, no 2016175, subvention 473 100\$, coût estimé 570 000\$
- Lachine - Nouveau réservoir diesel, no 2016174, subvention 107 900\$, coût estimé 130 000\$
- Optimisation des réseaux - Chambres de compteurs - Réseau primaire, no 2016168, subvention 9 478 620\$, coût estimé 11 420 024\$

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, les dossiers sont:

- Collecteur drainage ADM - Smith, no 2016184, subvention 18 650 100\$, coût estimé 22 470 000\$
- Collecteur drainage ADM - Bouchard, no 2016188, subvention 18 650 000\$, coût estimé 22 470 000\$
- Poste de pompage Rhéaume Système d'extraction et traitement d'odeurs, no 2016191, subvention 3 332 754\$, coût estimé 3 515 563\$
- Laboratoire de la station Aménagements de sécurité, no 2016190, subvention 1 509 770\$, coût estimé 1 819 000\$
- Remplacement du refroidisseur à absorption B de la station de pompage, no 2016176, subvention 928 770\$, coût estimé 1 119 000\$
- Mise à niveau de la station de pompage du lieu d'enfouissement technique, no 2016189, subvention 795 015\$, coût estimé 957 850\$
- Achat et installation de systèmes de suivi aux surverses (phase 3), no 2016185, subvention 581 000\$, coût estimé 700 000\$

- Remplacement et mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage, no 2016183, subvention 386 780\$, coût estimé 466 000\$
- Mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs 14 à 28, no 2016182, subvention 319 550\$, coût estimé 385 000\$
- Installation de tuyauterie en acier inoxydable pour els tours de refroidissement, no 2016180, subvention 249 000\$, coût estimé 300 000\$
- Amélioration du contrôle des intercepteurs CIDI Phase 3 (logiciel), 2016177, subvention 664 000\$, coût estimé 800 000\$
- Station de pompage - Chemin Saint-François, no 2016169, subvention 405 870\$, coût estimé 489 000\$

Ces demandes se trouvent en pièces jointes au dossier.

JUSTIFICATION

Les règles du FEPTU exigent que les instances responsables autorisent le dépôt des demandes d'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le FEPTU volet 2 fixe à 83% le niveau de l'aide financière accordée en vertu des coûts réels des projets ayant été jugés admissibles. Nous avons déposé des projets évalués globalement à 138,7 M\$ ce qui devrait se traduire en 115,5 M\$ d'aide financière. De plus, dans la demande au FEPTU volet 1 à l'égard des conduites no 2015095, dossier d'approbation traité par le conseil municipal (voir GDD 1161158004), un seul projet de conduite principale relevant de la compétence d'agglomération s'est qualifié eu égard aux paramètres du programme FEPTU. Il s'agit du remplacement de la conduite principale de la rue Saint-Patrick entre les rues Thomas-Keefer et Island. Ce projet pourra bénéficier d'une subvention de 960 960\$. Cette dernière subvention s'ajoute à l'aide financière précisée plus haut à l'égard des projets de compétence d'agglomération.

Par ailleurs, les règles du programme FEPTU prescrivent que la Ville se porte responsable de tout dépassement de coûts des projets soumis y compris les contingences et toute directive de changement.

L'utilisation du programme FEPTU permet à la Ville de financer ses projets dans un programme différent que celui de la TECQ 2014-2018 ce qui lui permettra, à terme, d'utiliser la TECQ pour financer certains surcoûts particulièrement à l'égard du projet de la Désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station Jean-R.-Marcotte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les règles du programme FEPTU exige une résolution officielle autorisant le dépôt de la demande d'aide financière. Refuser de nous soumettre à cette exigence impliquerait la perte de plus de 116 M\$ d'aide financière pour la réalisation de nos travaux sur nos installations reliées à l'eau potable et aux eaux usées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes dans ce dossier sont;

- 1 - analyse administrative et technique de l'admissibilité des demandes;
- 2 - lettre d'engagement du ministre du MAMOT;
- 3 - signature d'un protocole d'entente formel;
- 4 - reddition de comptes avec vérification comptable externe (printemps-été 2018).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard FONTAINE, Service de l'eau
Babak HERISCHI, Service de l'eau
Claude BÉDARD, Service des finances

Lecture :

Claude BÉDARD, 30 septembre 2016
Babak HERISCHI, 30 septembre 2016
Richard FONTAINE, 30 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-29

Chantal MORISSETTE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-30

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1163072001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Érika Duchesne, responsable de la Politique de l'enfant, du 4 au 10 novembre 2016, à Gand (Belgique), afin de participer à la 8e conférence internationale «Les enfants dans la ville» (Child in the City). Montant estimé : 3 417,51 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Érika Duchesne, responsable de la Politique de l'enfant, du 4 au 10 novembre 2016, à Gand (Belgique), afin de participer à la 8e conférence internationale «Les enfants dans la ville» (Child in the City) - montant estimé : 3 417,51 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-30 16:48

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163072001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Érika Duchesne, responsable de la Politique de l'enfant, du 4 au 10 novembre 2016, à Gand (Belgique), afin de participer à la 8e conférence internationale «Les enfants dans la ville» (Child in the City). Montant estimé : 3 417,51 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La 8e conférence «Child in the City» se tiendra du 7 au 9 novembre 2016 à l'Université de Gand en Belgique. Cet événement international est une initiative conjointe des organisations «City Foundation» et «European Network of Child Friendly Cities (ENCFC)». La conférence est également appuyée par la Ville de Gand.

Cette conférence a lieu tous les deux ans et constitue un rendez-vous incontournable pour les professionnels de l'enfance, les administrateurs municipaux, les géographes et les politiciens afin de partager les connaissances, les meilleures pratiques et les recherches scientifiques provenant de multiples milieux. Cette conférence promeut la collaboration entre les villes membres du mouvement Villes amies des enfants et met de l'avant les engagements de celles-ci à faire des villes des lieux viables et durables, mieux adaptés aux besoins des enfants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Madame Érika Duchesne, responsable de la Politique de l'enfant, du 4 au 9 novembre 2016, à Gand (Belgique), afin de participer à la 8e conférence «Child in the City».

La conférence «Child in the City 2016» de Gand suit celles de Bruges, en Belgique (2002), Londres, en Angleterre (2004), Stuttgart, en Allemagne (2006), Rotterdam, aux Pays-Bas (2008), Florence, en Italie (2010), Zagreb, en Croatie (2012) et Odense, au Danemark (2014). Ces événements ont accueilli des représentants de plus de 35 pays et les organisateurs s'attendent à une participation équivalente cette année.

La conférence de 2016 a comme thèmes principaux :

- les politiques favorables aux enfants;
- la position des enfants dans la ville;
- la création d'environnements pour les enfants;
- les questions d'immigration des jeunes dans les villes.

JUSTIFICATION

Montréal fait maintenant partie du mouvement initié par l'Organisation des Nations Unies, Villes amie des enfants, à la suite de son accréditation Municipalité amie des enfants (MAE) du Carrefour action municipale et famille en mars 2016. Dans ce contexte, la participation de la Ville de Montréal à cette conférence serait une opportunité d'en faire la promotion, en plus d'une occasion de faire valoir les engagements d'envergure que la Ville de Montréal a récemment adoptés envers ses enfants avec la politique *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*. La présence de Mme Duchesne à cette conférence permettra également de faire connaître internationalement cette nouvelle politique. De plus, cette conférence constitue une chance unique pour les villes de faire valoir leurs initiatives prometteuses et de se renseigner sur les meilleures pratiques en vigueur. En tant que responsable de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal, la participation de Madame Duchesne est requise puisqu'elle y représentera le maire de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	3 417,51\$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

Note : tous les frais engagés entre le 10 et le 18 novembre 2016 seont à l'entière charge de l'élue.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette participation contribue à la promotion, à la visibilité et au rayonnement international de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 29 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus - direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-28

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1167181005

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Anne Xuan-Lan Nguyen, Mme Alice Miquet et M. Omid Danesh Shahraki à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en octobre 2019.

Il est recommandé de :

Nommer Mme Anne Xuan Lan Nguyen en remplacement de Mme Jessika Brosseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2019.

Nommer Mme Alice Miquet en remplacement de Mme Trisha Élie, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2019.

Nommer M. Omid Danesh Shahraki en remplacement de M. Maxime Le Breton, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2019.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-26 12:25

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167181005

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Anne Xuan-Lan Nguyen, Mme Alice Miquet et M. Omid Danesh Shahraki à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en octobre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence.

Deux postes sont à pourvoir à la suite des démissions de Mmes Jessika Brosseau et Trisha Élie ainsi que de M. Maxime Le Breton en septembre dernier.

L'article 7 du Règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 150095 - Nommer Mme Trisha Élie à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 28 février 2018, en remplacement de Mme Hadjer Dahel.

CM 140234 - Nommer Mme Jessika Brosseau et M. Pascal Rousseau, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en mars 2017 et Mme Denise Felsztyna à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2017. Nommer M. Mountagha Sow à titre de président et Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'en décembre 2014.

CM 131052 - Nommer M. Maxime Le Breton à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en novembre 2016.

DESCRIPTION

En septembre 2016, nous avons reçu pour des raisons personnelles les démissions de:

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin effective du mandat
Mme Jessika Brosseau	Mars 2017	Septembre 2016
Mme Trisha Élie	Février 2018	Septembre 2016
M. Maxime Le Breton	Novembre 2016	Septembre 2016

À la suite de ces démissions, les nominations suivantes sont recommandées :

Nominations de deux membres :

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Anne Xuan-Lan Nguyen	24 octobre 2016	24 octobre 2019	Mme Jessika Brosseau
Mme Alice Miquet	24 octobre 2016	24 octobre 2019	Mme Trisha Élie
M. Omid Danesh Shahraki	24 octobre 2016	24 octobre 2019	M. Maxime Le Breton

JUSTIFICATION

Nominations des nouveaux membres :

L'appel de candidatures a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise tel que stipulé dans le Règlement (Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de 5 personnes : trois représentants des quatre partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable du dossier de la jeunesse au Service de la diversité sociale et des sports et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité

5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection a été composé de Mme Marie-Eve Brunet, élue de Verdun pour Équipe Coderre, Mme Laurence Lalonde-Lavigne, élue de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour Projet Montréal, Mme Virginie Harvey, responsable du soutien aux élus pour Coalition Montréal, M. Mehdi Lekehal, responsable du dossier de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et des sports (observateur) et Mme Geneviève Coulombe, coordonnatrice du Conseil jeunesse de Montréal (observatrice). Aucun représentant de Le vrai changement pour Montréal n'a pu être délégué.

Soixante-deux candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Seize n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection. Vingt-cinq personnes ont été rencontrées en entrevue et seize ont été sélectionnées pour être inscrites sur la liste de réserve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 246 000\$ pour l'année 2016. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal et la rémunération annuelle de la présidence et de la vice-présidence est assumée à l'intérieur du budget annuel du CjM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comblement de postes assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité dans les journaux et communiqué de presse pour annoncer la campagne de recrutement.

Diffusion de la campagne de recrutement sur les réseaux sociaux et le site Internet du CjM. Communiqué de presse annonçant les nominations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-09-20



Dossier # : 1165288001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 307 800\$, net de ristournes, en provenance de dépenses contingentes de l'administration vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

D'autoriser un virement budgétaire de 307 800\$, net de ristournes, en provenance de dépenses contingentes de l'administration vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-29 13:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1165288001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 307 800\$, net de ristournes, en provenance de dépenses contingentes de l'administration vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'objectif de l'administration municipale de contribuer et de promouvoir de façon soutenue les pratiques citoyennes en développement durable, ce qui passe nécessairement par l'électrification des transports, Montréal souhaite se joindre à ce mouvement global qui promeut la mobilité électrique, dont la Formule E fait partie.

La Formule E s'inscrit dans ce contexte comme le seul championnat du sport automobile au monde utilisant des voitures complètement électriques. Celle-ci se définit par ailleurs comme étant la porteuse d'une vision pour le futur de l'industrie automobile, agissant comme un partenaire de choix pour la recherche et développement en ce qui concerne les véhicules électriques, accélérant ainsi l'intérêt général envers l'énergie propre et le développement durable.

La Ville de Montréal cherchant à se positionner comme étant une ville d'avenir, intelligente et donc précurseuse de la mobilité verte et durable, sa participation à ce grand événement d'envergure mondiale apparaît comme un incontournable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1620 Accorder un montant de 100 000 € (euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la Ville de Montréal pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA

DESCRIPTION

En vue de l'obtention de la part de la Fédération Internationale Automobile (FIA) de l'autorisation pour la tenue d'une course de Formule E sur un circuit urbain dans le centre-ville de Montréal, de nombreuses interventions et ajustements à la géométrie actuelle du réseau de voirie ont été identifiées lors de la phase de faisabilité qui a eu lieu à l'automne 2015.

Des travaux de construction sont ainsi requis et, par conséquent, des plans et devis devront être confectionnés par différents professionnels dans le domaine, tout comme des interventions des partenaires externes propriétaires des infrastructures et des réseaux techniques urbains, dont Hydro-Québec et la CSEM.

JUSTIFICATION

Plusieurs projets ont été mis en oeuvre au cours des dernières années cherchant à placer Montréal comme la capitale nordaméricaine de l'électrification, dont l'installation massive de bornes de recharge électrique sur le domaine public, ainsi qu'un appel d'intérêt pour la mise en place d'un système d'autopartage de voitures électriques.

La tenue de la course automobile de Formule E contribuera certainement à l'effet d'entraînement et d'engouement que la ville souhaite créer chez ses citoyens.

La première course ayant lieu à l'été 2017, la stratégie de gestion retenue vise que l'ensemble de travaux civils soient exécutés en 2016, faisant en sorte que l'année 2017 soit entièrement dédiée à la coordination et gestion des différents impacts anticipés sur le territoire, ses citoyens, ses commerçants, tout comme la circulation et déplacements dans le centre-ville.

Considérant que les différentes interventions requises portent sur divers éléments constituant le domaine public, dont des feux de circulation, des mails centraux en béton, des trottoirs, des infrastructures électriques appartenant à des tierces parties, etc., plusieurs contrats de services professionnels et techniques doivent par conséquent être accordés, et ce, à compter de l'hiver / printemps 2016. Chacun des différents contrats sera accordé en suivant les règles de délégation de pouvoirs en vigueur pour le service concerné.

Également, des services techniques et autres frais et dépenses s'avèrent nécessaires pour l'approbation, adéquation et tenue de la course, dont notamment:

- Des services techniques requis pour l'homologation de la piste et la préparation du dossier de candidature;
- Des frais à verser à la FIA et l'ASN pour l'analyse et approbation de la course;
- Des frais d'études préliminaires à diverses firmes spécialisées (arpentage, design, ingénierie etc);
- Déplacements de bases et de futs par la CSE nécessaires à la réalisation des travaux civils;
- Des services engagés par Hydro-Québec pour la modification aux structures électriques souterraines leur appartenant);
- Achat de matériel au magasin de la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le virement budgétaire se fera conformément aux informations inscrites aux interventions des services concernés.

Étant donné qu'il s'agit d'un événement sportif d'envergure internationale, en vertu de l'article 37 et de l'Annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005),

il s'agit d'un projet de **compétence d'agglomération** et son financement sera confié au Service de la Culture- Direction du Cinéma-Festivals et Événements dont la mission cadre bien avec la nature du projet.

L'arrondissement Ville-Marie a toutefois procédé à certaines dépenses préliminaires pour la

mise en œuvre du projet avant son annonce officielle, le remboursement de celles-ci font l'objet du présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation de Montréal au circuit mondial de Formule E la placera ultimement dans la liste de villes dans le monde soucieuses de l'environnement et qui misent sur les technologies et énergies propres, contribuant au développement durable en appuyant la recherche et développement dans l'industrie de l'automobile électrique. Le secteur des transports et de mobilité étant un grand émetteur des gaz à effet de serre (jusqu'à 40% de ceux-ci lui sont attribués) , la ville prône de s'y attaquer cherchant à révolutionner et à faire évoluer cette industrie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis techniques: hiver - printemps 2016
Appels d'offres: printemps 2016
Travaux de construction: été 2016
Course Formule E: juillet 2017 - 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Mélanie BEAUDOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrés BOTERO
Chef de division
Direction des travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Guy CHARBONNEAU
Directeur des travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166406001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 194 698 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent.

Il est recommandé:

- 1) d'autoriser un budget additionnel de revenus de 194 698 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2) d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 194 698 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2016 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des boutiques et restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
- 3) d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-30 14:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166406001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 194 698 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent.

CONTENU

CONTEXTE

Au début de l'année, les objectifs de recettes et les prévisions budgétaires de la Division de la commercialisation du service de l'Espace pour la vie, qui gère les boutiques et la restauration, ont été réalisés dans la perspective d'une fermeture du Biodôme le 06 septembre 2016 pour travaux. Dans ces conditions, les sommes prévues au budget pour l'exploitation des boutiques étaient largement suffisantes et permettaient même de supporter les opérations du restaurant du Jardin botanique, dans le cas où les résultats se montreraient supérieurs aux prévisions.

La poursuite de l'exploitation de la boutique du Biodôme jusqu'au 31 décembre 2016, conjuguée à une performance bien meilleure qu'anticipée pour le restaurant du Jardin botanique, vient placer la Division de la commercialisation dans une situation où elle a besoin de fonds additionnels afin de poursuivre l'exploitation de ses différents points de services en 2016, et ce pour l'achat de fournitures alimentaires et de marchandises destinées à la revente d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1784: Autoriser l'augmentation du budget d'opération 2013 de marchandises pour fins de revente de la Division commercialisation d'Espace pour la vie d'une somme de 290 498 \$ ainsi qu'une majoration du budget de recettes d'un montant de 290 498 \$.

DESCRIPTION

Afin de chiffrer de la manière la plus précise possible les fonds nécessaires à la Division de la commercialisation du service de l'Espace pour la vie pour finir l'année, une estimation des recettes additionnelles générées par l'exploitation du restaurant du Jardin botanique et des boutiques a été réalisée, ce qui a permis d'établir une estimation des achats de fournitures nécessaires pour atteindre cette cible.

D'abord, pour le restaurant du Jardin botanique, l'objectif annuel de recettes pour 2016 était de 1 142 907\$. En date du 23 septembre 2016, le total des recettes s'élève déjà à 1 211 126 \$, soit un surplus de 68 219 \$. Au 31 décembre 2016, il est estimé que le total des recettes se chiffrera à 1 367 907 \$, soit un surplus de 225 000 \$. Considérant que le coût approximatif des ventes représente 50 % des recettes, cela signifie que la section restauration a besoin d'un montant additionnel de 112 500 \$ dans son budget d'achat de

fournitures.

Ensuite, pour la section des boutiques, l'objectif annuel de recettes pour 2016 était de 1 985 840 \$. En date du 23 septembre 2016, le total des recettes s'élève à 1 695 970 \$. Au 31 décembre 2016, il est estimé que le total des recettes se chiffrera à 2 150 235 \$, soit un surplus de 164 395 \$. Considérant que le coût approximatif des ventes représente 50% des recettes, cela signifie que la section des boutiques accuse un manque à gagner de 82 198 \$ dans son budget d'achat de fournitures. Il est à noter que, compte tenu de la fermeture du Biodôme, les équipes de la Division de la commercialisation avait travaillé à écouler les stocks. Le niveau d'inventaire aux boutiques est donc nettement plus bas que nécessaire pour cette période de l'année et ne permet pas de supporter les ventes prévues d'ici la fin de l'exercice.

Ainsi, afin de réaliser les recettes additionnelles prévues de 389 395 \$, la Division de la commercialisation a besoin de la somme additionnelle totale de 194 698\$ (112 500 \$ + 82 198 \$). En contrepartie, le budget de recettes doit être ajusté dans les mêmes proportions pour compenser cette hausse.

JUSTIFICATION

Si la Division de la commercialisation n'a pas de budget additionnel, aucune commande ne pourra être effectuée auprès des fournisseurs durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2016. Il en découlerait ainsi une perte de revenus, de même qu'une insatisfaction de la clientèle. Il est à noter que, traditionnellement, les mois de novembre et décembre permettent de générer des profits dans les boutiques du Jardin botanique et du Biodôme en raison des différentes thématiques automnales et des quelques semaines précédant la période des fêtes, qui emmènent leur lot de visiteurs désireux de faire l'achat de cadeaux de Noël. Par ailleurs, avec l'événement jardins de lumières, combiné à l'événement Halloween, le mois d'octobre est un mois où la demande est forte au restaurant du Jardin botanique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 194 698 \$ est requis pour que la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie puisse poursuivre ses activités d'ici la fin de l'année. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu que des revenus additionnels au moins équivalents seront générés par la dépense additionnelle. Ce montant devra donc être transféré au budget de fonctionnement du service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec la mission d'Espace pour la vie, la Division commercialisation adopte des stratégies qui répondent aux principes du développement durable, que ce soit pour l'achat de marchandises, l'élaboration des menus, la réduction des déchets et la gestion des matières résiduelles. Ainsi, sont notamment privilégiés aux restaurants et boutiques d'espace pour la vie :

- la production locale (provenant du Québec);
- les produits provenant du terroir;
- les produits de saison;
- la production biologique, respectueuse de l'environnement;
- la production équitable;
- l'utilisation de « vraie » vaisselle au restaurant;
- le compostage et le recyclage au restaurant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les sommes ne sont pas accordées, la Division de la commercialisation sera dans l'impossibilité de réaliser les recettes additionnelles prévues pour 2016. Par ailleurs, ces services périphériques sont essentiels dans des institutions comme celles d'Espace pour la vie. Ne pas pouvoir les offrir générerait une grande insatisfaction de la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la demande par le comité exécutif : 12 octobre 2016
Achats des fournitures alimentaires et de marchandises destinées à la revente : jusqu'au 31 décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François COURCHESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu BOLDUC
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Frédéric BOULVA
Directeur Exploitation

Le : 2016-09-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1166032002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Il est recommandé au conseil municipal :

1. De désigner le directeur du Service de l'environnement à signer, au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur les pesticides.
2. D'autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 108 \$;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-28 17:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166032002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur les pesticides du Québec (L.R.Q., chapitre P-9.3) et ses règlements afférents, toute personne physique ou morale qui prévoit acheter ou utiliser certains pesticides doit se conformer à un régime de permis et de certificats qui encadre cette pratique. La Ville de Montréal, en tant que personne morale, détient un permis provincial (P550960) l'autorisant à acheter et utiliser des pesticides de classe commerciale ou à usage restreint (classe 1 à 3) pour des travaux sans rémunération (catégorie D) en horticulture ornementale (D4), en extermination (D5), en fumigation (D6) ou dans des bâtiments destinés à des fins horticoles (D10). Le permis octroyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est valide pour une période de 3 ans et est applicable pour l'ensemble des arrondissements et des services centraux qui utilisent des pesticides. Le permis actuel arrive à échéance le 31 janvier 2017 et doit donc être renouvelé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 1085 - 26 novembre 2013 - Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans.

CM11 0088 - 22 février 2011 - Autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat de pesticides pour la Ville de Montréal / Désigner le directeur associé - Environnement ou son représentant comme répondant auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs et des partenaires de la Ville de Montréal.

CM05 0031 - 24 janvier 2005 - Autorisation à M. Marc Alarie, préposé à l'extermination à l'échelle de la Ville de Montréal, à signer les demandes de permis en vertu de la loi sur les pesticides et ses règlements.

DESCRIPTION

En tant que titulaire du permis provincial, le Service de l'environnement s'assure auprès de ses partenaires des services et des arrondissements que la Ville respecte la réglementation et les obligations reliées au permis d'achat et d'utilisation de pesticides. Toute unité administrative qui achète ou utilise des pesticides doit tenir un registre des achats de pesticides ainsi qu'un registre des utilisations de pesticides. Les registres originaux des services et arrondissements visés sont transmis au Service de l'environnement sur une base annuelle. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) peut exiger la transmission de toutes les informations ou d'une partie de l'information consignées dans les registres.

Par ailleurs, toute application de pesticides autorisée en vertu du permis provincial doit être réalisée ou supervisée par un employé détenant un certificat d'applicateur valide pour la catégorie d'usage prévue (D4, D5, D6 ou D10). Lors du renouvellement du permis, une liste de tous les employés détenant un certificat d'applicateur valide pour les catégories d'applications de pesticides visées doit être transmise au MDDELCC en annexe au formulaire «Demande de permis - Loi sur les pesticides». Une mise à jour de la liste des applicateurs de pesticides certifiés est réalisée sur une base annuelle par le Service de l'environnement.

JUSTIFICATION

Cette requête fait référence à une exigence de la *Loi provinciale sur les pesticides* (L.R.Q., chapitre P-9.3). Ce permis permet à tous les arrondissements et services de la Ville d'acheter et d'utiliser les produits nécessaires pour l'entretien de leurs espaces verts. Certains sont requis par les exterminateurs de la Ville, les arrondissements, Espace pour la vie et le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal lors d'infestations sur des végétaux, notamment l'agrile du frêne ou de problèmes de guêpes dans les parcs. Sans ce permis, la Ville de Montréal ne peut acheter ou utiliser de pesticides de classe commerciale (classes 1 à 3 et certains gaz).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du permis est de 108 \$ (tarif valable jusqu'au 31 décembre 2016) et est valide pour une période de trois ans. Il sera défrayé à même le budget de fonctionnement de 2016 pour l'activité des pesticides de la Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le permis provincial permet de contribuer à assurer la pérennité des ressources et protéger la forêt urbaine (action 4), une des priorités inscrites dans le Plan Montréal durable 2016-2020. Le renouvellement du permis permettra également de réaliser des actions environnementales visant à lutter contre des espèces végétales envahissantes (action 5).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce permis est obligatoire pour acheter ou utiliser des pesticides de classe commerciale ou à usage restreint (classes 1 à 3 et certains gaz). Ces produits sont requis pour divers travaux, tels que pour des cas de dératisation, pour effectuer le contrôle des guêpes dans les parcs et sur rue (dans les arbres), ainsi que pour traiter les végétaux lors d'infestations (par exemple pour le contrôle de l'agrile du frêne).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente est conforme à la *Loi provinciale sur les pesticides* (L.R.Q. chapitre P-9.3).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas DEDOVIC
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-08

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-09-28



Dossier # : 1164815006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

Il est recommandé :

1. D'adopter, tel que soumis, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-19 13:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164815006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que :

- Le Plan d'intervention aquatique de Montréal adopté par le conseil municipal en avril 2013;
- La Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Le réseau montréalais des installations aquatiques accuse un vieillissement important et l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas complètement ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines et aux besoins de certaines clientèles.

En 2014, le comité exécutif a adopté le Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet mise aux normes pour la période 2014-2016 afin de maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers. Au terme d'un bilan préliminaire de la phase 2014-2016 du programme, nous constatons que :

- 17 arrondissements ont déposé des projets;
- 37 projets ont été soutenus financièrement, pour une valeur de 31 M\$;
- L'aide financière associée à ces projets est de 13,0 M\$.

Statut des projets	Nombre de projets soutenus	Soutien PAM 2014-2016 (M\$)
Planification	3	1,0
Plans et devis	12	5,9
Travaux	4	2,3

Terminés	18	3,8
TOTAL	37	13,0
Annulés	2	0,6

La priorité a été accordée aux pataugeoires de type empli-vide et plus de la moitié de celles-ci ont été dotées d'un système de filtration ou transformées en jeux d'eau au cours des cinq dernières années.

D'autre part, des programmes fonctionnels et techniques pour les pataugeoires ainsi que pour les piscines intérieures et extérieures ont été élaborés conjointement par le Service de la diversité sociale et des sports, le Service de la gestion et de la planification immobilière et le Service de l'environnement au cours des dernières années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0142	25 janvier 2016	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ pour le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.
CM15 0362	23 mars 2015	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes ».
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CE14 0343	12 mars 2014	Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.
CM13 0340	23 avril 2013	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à reconduire le PAM – volet Mise aux normes pour la période 2017-2019. L'objectif de ce programme est de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants et plus spécifiquement de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens. Comme pour la période 2014-2016, la priorité sera accordée à la mise aux normes ou à la transformation des pataugeoires de type empli-vide. L'évaluation des projets permettra de déterminer les demandes les plus appropriées. L'appréciation de chaque demande sera effectuée par un comité d'évaluation en fonction de critères, notamment de l'adéquation du projet avec les objectifs du programme.

La première date de tombée pour le dépôt de demandes est prévue pour le 14 octobre 2016. Malgré que cet échéancier soit très serré, il est réaliste puisque les arrondissements attendent la reconduction du programme. À cet effet, plusieurs d'entre eux ont amorcé la planification de leurs projets.

Une description détaillée du PAM – volet Mise aux normes et un formulaire de demande sont présentés en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien. À cet effet, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports, a été mis en œuvre afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes d'installations aquatiques. Malgré les importantes sommes investies au cours des dernières années, des équipements aquatiques municipaux nécessitent un investissement en travaux de mise aux normes ou de mise à niveau :

- 20 % des pataugeoires montréalaises sont toujours de type empli-vide (soit 20 pataugeoires);
- Certaines piscines intérieures et extérieures répondent difficilement aux nouvelles réglementations relatives à la qualité de l'eau, ce qui nuit à leur utilisation;
- Le déficit d'investissement de certains équipements est tel qu'ils seraient menacés de fermeture à court et à moyen terme. Ces fermetures auraient un impact sur l'offre de services aux citoyens. En raison de la nature compétitive du sport lié à un réseau d'équipements, les impacts ne se limiteraient pas seulement aux arrondissements concernés, mais plutôt à une bonne partie du territoire montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu pour la mise en oeuvre du PAM – volet Mise aux normes pour la période 2017-2019 s'élèvera à 14,5 M\$ (4,5 M\$ en 2017, 5,0 M\$ en 2018 et 5,0 M\$ en 2019). Cette somme proviendra du PTI prévu pour 2017-2019 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal. Plus spécifiquement pour 2017, le montant de 4,5 M\$ sera financé par le règlement d'emprunt 16-013. Comme pour la période 2014-2016, la répartition des sommes disponibles au programme sera la plus équitable possible. Pour la période 2017-2019, l'aide financière de la Ville par projet sera majorée et correspondra à un maximum de 100 % des coûts admissibles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques municipales permettra de maintenir et/ou améliorer l'offre en sports et activités physiques aux Montréalais. La fermeture d'installations sportives en raison de leur désuétude pourra ainsi être évitée (exemple : pataugeoires de type empli-vide).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2016 - Envoi du programme aux arrondissements.

- Novembre 2016 - Évaluation et priorisation des projets pour 2017 par un comité d'évaluation et envoi aux arrondissements, après approbation de la directrice de la SDSS, des recommandations retenues par le comité d'évaluation.
- Hiver 2020 - Dépôt du bilan de la période 2017-2019 du PAM - volet Mise aux normes.
- En continu - Accompagnement des arrondissements par le SDSS dans la réalisation de leurs projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-09-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-09-15



Dossier # : 1161179011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Promenade Masson ».

Il est recommandé :
d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur « Promenade Masson » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-03 10:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Promenade Masson ».

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), ci-après le PR@M-Commerce, prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 23 mars 2016, le comité exécutif annonçait que trois secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par la Société de développement commercial Promenade Masson (SDC) figure parmi ceux-ci. La SDC a présenté une demande relative à une application du programme sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Promenade Masson » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Commerce. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0459 (23 mars 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce dans les secteurs de la rue Notre-Dame, entre la 6e Avenue et la 19e Avenue, de la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, ainsi que du boulevard Monk, entre les rues Allard et Saint-Patrick.

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

L'approbation de l'ordonnance rendra le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Commerce) (RCG 15-082)

applicable au secteur « Promenade Masson » à partir du 16 octobre 2016.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Promenade Masson » à partir du 16 octobre 2016 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et de la SDC.

Par les travaux réalisés et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. L'application du PR@M-Commerce permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la diversification de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la Promenade Masson;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Aussi, puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance fera en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) ne pourra pas être applicable au secteur « Promenade Masson » à partir du 16 octobre 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Promenade Masson » à partir du 16 octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-10-03

CE : 40.002
2016/10/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160387001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ afin de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une contribution financière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière" identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal.

Le Service de la culture recommande :
d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », le tout, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-03 12:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160387001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ afin de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une contribution financière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière" identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le musée Pointe-à-Callière présente, dans le cadre de son Plan d'immobilisations 2014-2016, un projet de protection des actifs, soit la préservation et le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséologiques et technologiques désuets. Depuis 1992, année de l'ouverture du musée Pointe-à-Callière, la Société du Musée loue de la Ville de Montréal les édifices dans lesquels est logée une partie du musée, soit le 150, rue Saint-Paul Ouest, l'Ancienne-Douane et le 350, place Royale, l'édifice de l'Éperon, en plus des souterrains qui relient les espaces du Musée. De plus, en ce qui a trait à sa gestion, le musée Pointe-à-Callière est l'un des équipements culturels dont la responsabilité de la gestion incombe au conseil de Ville en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. À cette fin, une subvention annuelle est versée par la Ville à cet organisme à but non lucratif, selon une entente de partenariat qui a été maintes fois renouvelée depuis 1992. L'entente qui est en vigueur actuellement est valide jusqu'au 31 décembre 2016 et un renouvellement est prévu pour 2017.

L'entente conclue avec le Musée prévoit le versement d'une subvention annuelle pour la gestion de ses activités régulières et, éventuellement, des contributions additionnelles pour financer le renouvellement de ses expositions permanentes, des équipements muséologiques et des vestiges. Ces expositions permanentes impliquent des investissements importants, tant en recherche, en conception qu'en production et réalisation muséales. La durée de vie d'une exposition permanente d'un musée est d'environ dix ans. Dans cet intervalle, certaines mises à niveau peuvent être nécessaires afin d'actualiser le contenu et la présentation.

Les contributions additionnelles qui seront consenties par l'administration municipale, au titre du projet de renouvellement des expositions permanentes du Musée, exigent de faire autoriser un règlement d'emprunt municipal spécifique.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 6 300 000 \$ pour permettre le financement des projets de renouvellement et d'actualisation des expositions permanentes du musée Pointe-à-Callière, selon les priorités définies par l'administration municipale.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer une continuité de l'offre culturelle de Pointe-à-Callière, dont la mission en est une de conservation, de diffusion et de médiation culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0401 Le 11 mars 2015 - Accorder un soutien financier de 2 350 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour réaliser une signalisation globale, renouveler les expositions permanentes et renouveler les équipements technologiques, muséographiques et de conservation 2015-2016;

CE15 0659 Le 21 avril 2015 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 \$ pour 2014, de 5 640 600 \$ en 2015 et de 5 890 600 \$ en 2016.

CE 140589 Le 22 avril 2014 - Approuver le règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière.

CE13 1533 Le 23 septembre 2013 - Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (C13 0713) / Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour la réalisation de ses études préalables au projet "Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal" .

CM13 0442 Le 27 mai 2013 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal réglant les modalités d'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, la place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest / Autoriser une dépense de 5 140 600 \$ en 2013 à cette fin, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

CE12 0966 Le 13 juin 2012 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière de Montréal et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 300 000 \$, toutes taxes incluses, pour le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséographiques dans le hall d'entrée de l'Éperon, dans la crypte et dans l'Ancienne-Douane.

CE11 1392 Le 7 septembre 2011 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 600 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'équipements spécialisés requis pour assurer la cohérence des systèmes et des espaces qu'implique la réalisation du lien piétonnier souterrain reliant la crypte archéologique à la Maison-des-Marins.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 6 300 000 \$, a pour objectif de permettre à la Ville de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-

Callière, un financement afin de réaliser le renouvellement de ses expositions permanentes au cours des prochaines années, tel que prévu à l'entente de partenariat entre la Ville et la Société.

Pour la réalisation des travaux de renouvellement des expositions, les montants doivent être octroyés à la Société par le moyen d'une contribution financière. Cette contribution permettra de défrayer les dépenses du projet incluant les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement des espaces devant recevoir les nouvelles expositions et tous travaux connexes, l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés ainsi que la fabrication et l'installation de mobilier muséographique.

Les montants totalisant 6 300 000 \$ seraient versés pour la réalisation des étapes de projet suivantes :

1. renouvellement du spectacle multi média en 2016, 2017 et 2018;
2. remplacement d'une partie des expositions permanentes en 2017 et 2018;
3. renouvellement de la sécurité du public et le système d'annonce public en 2016;
4. remplacement des équipements technologiques et muséographiques en 2017 et 2018;
5. remplacement des équipements technologiques et installations de l'accueil et de service au public en 2016

Projets	2016	2017	2018	2016 à 2018 total
1. renouvellement du spectacle multi média;	900 000	1 100 000	500 000	2 500 000
2. remplacement d'une partie des expositions permanentes;	0	800 000	1 700 000	2 500 000
3. renouvellement de la sécurité du public et le système d'annonce public;	100 000	0	0	100 000
4. remplacement des équipements technologiques et muséographiques;	0	100 000	200 000	300 000
5. remplacement des équipements technologiques et installations de l'accueil et de service au public;	900 000	0	0	900 000
Total	1 900 000	2 000 000	2 400 000	6 300 000

JUSTIFICATION

Le projet de renouvellement des expositions permanentes permettra une continuité de l'offre culturelle du musée Pointe-à-Callière qui, au-delà de sa mission de conservation, de diffusion et de médiation culturelle, répondra aussi à un objectif d'initiation et de vulgarisation de l'histoire et du patrimoine montréalais auprès de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 36170 - Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions de 6 300 000 \$ prévu à la programmation du PTI 2016-2018.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de renouvellement des expositions permanentes rejoint directement les critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section **Une meilleure qualité de vie** :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

Par ailleurs, pour la réalisation de ce projet, soit la conception des expositions permanentes, les nouveaux équipements qui seront acquis comportent des caractéristiques d'économie d'énergie.

Aussi, l'histoire et le patrimoine contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la valorisation des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des œuvres d'art et de l'archéologie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de renouvellement des expositions permanentes permettra d'accroître le rayonnement culturel de Montréal et de répondre aux orientations du *Plan d'action 2007-2017, Montréal, métropole culturelle* :

- consolider et mettre en valeur le réseau culturel montréalais;
- améliorer la connaissance des Montréalais de leur histoire et de leur patrimoine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : septembre 2016

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: octobre 2016

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 9 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CHARLEBOIS
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-07

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1165247001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout ».

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout » en lien avec le PTI 2017-2019.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-02 11:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165247001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout ».

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eaux (DGSRE) est responsable de la gestion de plus de 8 000 km de réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. Selon nos analyses, plus de 8 % des conduites d'eau potable ne rencontrent pas le niveau de service en ce qui concerne les bris et plus de 17 % des conduites d'égout ne rencontrent pas le niveau de service d'un point de vue structural.

Les différentes cibles annuelles de renouvellement des réseaux secondaires sont établies afin de récupérer le déficit d'entretien des infrastructures cumulé pendant de nombreuses années et assurer le maintien du niveau fonctionnel standard des actifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0258 - 22 février 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout » en lien avec le PTI 2016-2018.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 155 605 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de réhabilitation et reconstruction des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, ainsi que leurs équipements connexes. En plus des travaux, cet emprunt couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'eau d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux pour assurer le bon fonctionnement des réseaux et des équipements connexes qui sont désuets,

endommagés ou qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile. Ceci permettra de se conformer aux directives environnementales et de santé publique, en plus de permettre d'économiser l'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble de ces travaux est de compétence locale.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.
Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varieront selon les programmes.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté, la Ville ne sera pas en mesure d'assurer la disponibilité et la fiabilité des équipements et des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: 24 octobre 2016
2. Adoption: 21 novembre 2016
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet en 2017 à compter de la publication du règlement d'emprunt.
5. Octroi des contrats dès l'approbation de la publication du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DAVID
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-28

Normand HACHEY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Normand HACHEY
Chef de division

Approuvé le : 2016-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-30



Dossier # : 1160854002

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Modification du PTI 2016-2018 et règlement R-167 autorisant un emprunt de 6 121 301 \$ pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents

Il est recommandé d'approuver la modification du PTI 2016-2018 et le règlement R-167 autorisant un emprunt de 6 121 301 \$ pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2016-09-28 10:12
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro:

10.1

Assemblée du:

7 SEPTEMBRE 2016

Résolution numéro:

CA-2016-271

Recommandation

D'APPROUVER la modification du livre Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, autorisant l'ajout du projet "Solution intégrée de gestion des talents (SGT)" sous la rubrique "Matériel Informatique" pour un montant de 6 950 743 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement d'emprunt autorisant le financement de 6 121 301 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers pour un terme maximal de cinq (5) ans pour la portion des dépenses capitalisables pour le projet "Solution intégrée de gestion des talents (SGT)". Le solde sera financé par divers budgets d'exploitation .

D'AUTORISER la Société à renflouer dans son fonds général une somme maximale de 612 130 \$, soit dix pourcent (10%) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objets de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Ressources Humaines et Services part

Nom: Alain Brière

Titre: Directeur Exécutif

Date: 17/8/2016

Signature:

DE responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Trésorier et directeur exécutif

Date: 17/8/2016

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client
 Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
 Maîtriser les finances
 Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Modification du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

Afin de pouvoir adopter un règlement d'emprunt pour financer le projet "Solution intégrée de gestion des talents (SGT)", il y a lieu de modifier le PTI 2016-2018.

Autorisation d'emprunt pour le projet "Solution intégrée de gestion des talents (SGT)"

La raison d'être de ce projet est de supporter la Direction des ressources humaines dans la réalisation de son offre de service en ce qui a trait aux processus d'identification, d'attraction, d'évaluation, de recrutement, de formation des meilleurs talents, ainsi que du maintien des compétences. Ce projet permettra à la Direction des ressources humaines de se doter d'un système plus efficace et plus performant en matière de gestion des talents. De plus, l'implantation de cette solution SGT permettra d'éviter un déboursé de 4,3 M\$ sur les 5 années post-implantation, dans la masse salariale de la STM.

COPIE CONFORME

 SECRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
 MONTRÉAL 9.09.2016

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Solution intégrée de gestion des talents (SGT)</i>	Date :	<i>7 septembre 2016</i>
Numéro	<i>R-167</i>	Montant :	<i>6 121 301 \$</i>

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet vise l'implantation d'une solution de gestion des talents, greffée à SAP RH, pour permettre à la Direction des ressources humaines et plus spécifiquement aux équipes de dotation et de formation, de gérer les processus de sélection et de formation des employés. Avec les pénuries de main-d'œuvre qui engendrent une concurrence importante entre les employeurs, la fin des mesures temporaires, les projets, le renouvellement des actifs et l'apparition des nouvelles générations dans l'effectif, les besoins de la STM en matière de formation et de dotation ont évolué et se sont diversifiés.

Les systèmes qui supportent actuellement leurs processus placent la STM dans une position de plus grande vulnérabilité. Leur désuétude reconnue constitue un enjeu pour livrer des services à la hauteur des attentes des gestionnaires clients. Aussi, ces systèmes ne permettent pas de faire face à l'augmentation des activités reliées à la fin des mesures temporaires du régime de retraite 1992 prévue en 2019.

La sélection et la formation des employés concernent l'ensemble de la STM. Cette solution de gestion des talents sera bénéfique pour toutes les équipes en permettant de meilleures stratégies de formation et de dotation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure du Conseil d'administration de la STM sur ce projet.

DESCRIPTION

Le coût du projet est de 6,9 M\$ incluant contingences, inflation, frais financiers et taxes (nettes de ristournes), dont 6,1 M\$ sera financé par règlement d'emprunt. Ce projet vient modifier l'outil de travail des employés des divisions Dotation et Formation et certains de leurs processus. Les équipes de Diversité et développement organisationnel (DDO) de la DRH et de Prévention des incendies (PI) de la direction Ingénierie utiliseront également la solution pour leur propre gestion des activités de formation incluses dans leur offre de service (le développement des gestionnaires pour DDO et la formation des partenaires pour PI). En outre, tous les employés et les gestionnaires de la STM pourront être appelés à transiger avec la solution de gestion des talents, soit à titre de candidat, d'apprenant ou de gestionnaire approbateur et requérant. Au niveau externe, la solution sera utilisée par les dizaines de milliers de personnes qui soumettent annuellement leur candidature sur les offres d'emploi de la STM.

La situation-cible consiste à adopter les processus ainsi que les solutions/fonctionnalités standards pour les secteurs de la dotation et de la formation et généralement reconnus pour des entreprises d'envergure et de contexte similaire à celui de la STM. Les adaptations de même que les développements complémentaires et spécifiques aux exigences de la STM devront s'appuyer sur des impératifs opérationnels dûment autorisés par la direction du projet.

La solution de gestion des talents sera déployée de façon progressive en termes de population d'utilisateurs et en termes de portée de la solution. Sur cette base, tant pour la Formation que pour la Dotation, on visera une première implantation de base, englobant essentiellement les processus/fonctionnalités standards et visant le personnel administratif.

L'implantation des fonctionnalités/développements complémentaires (dûment approuvés), ainsi que le déploiement de la solution aux autres groupes d'utilisateurs suivront dans les mois suivants. L'objectif de cette stratégie étant d'implanter la solution le plus rapidement possible afin d'en tirer rapidement les bénéfices, tout en évitant les risques d'un déploiement général de l'ensemble des fonctionnalités à l'ensemble des groupes d'utilisateurs. Le délai entre les déploiements reste à être confirmé, mais le nombre de déploiements sera minimisé afin d'éviter un prolongement indu du projet.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Solution intégrée de gestion des talents (SGT)</i>	Date :	<i>7 septembre 2016</i>
Numéro	<i>R-167</i>	Montant :	<i>6 121 301 \$</i>

JUSTIFICATION

Ce projet de maintien des actifs permet des gains mesurables au niveau de la qualité de l'expérience client dans une perspective de recrutement (expérience candidat). De plus, il évite des coûts de 4,3 M\$ dans la masse salariale de la STM (représentant plus de 60 000 heures de temps travaillé) et engendre une gamme de bénéfices non mesurables liés à l'amélioration de la performance des équipes de dotation et de formation leur permettant de mieux livrer leur offre de service (ex : mettre en œuvre de bonnes stratégies d'attraction, développer de nouvelles formations).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 6 950 743 \$ incluant contingences, inflation, frais financiers et taxes (nettes de ristournes). Suite à une évaluation du dossier, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTMDET, puisqu'il ne répond pas aux caractéristiques décrites à la section « Projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans 4 chantiers du Plan de développement durable 2020 de la STM :

Axe Mobilité durable

Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

La solution de gestion des talents permettra l'optimisation des processus de formation et de dotation et le suivi de performance par un lot d'indicateurs pertinents. En plus d'augmenter considérablement la productivité des équipes de dotation et de formation, elle contribuera à retourner du temps travaillé aux équipes opérationnelles en diminuant, du côté des employés, le nombre d'heures passées en formation.

Axe Gestion durable

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique

La solution de gestion des talents permettra de basculer plusieurs dossiers en mode numérique et ainsi réduire notre consommation de papier. Aussi, la formation en ligne de certaines formations ciblées, offerte directement dans les lieux de travail des employés, permettra d'éviter plusieurs déplacements vers le centre-ville. En créant un profil pour chaque apprenant, il sera plus facile de faire le suivi des formations, notamment celles exigées par le suivi du Système de gestion environnementale.

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

L'intégration de critères environnementaux et sociaux à l'appel d'offres ainsi que dans le choix des équipements nécessaires sera faite lorsque pertinente.

Chantier 8 : Agir en employeur responsable

La STM, en tant qu'entreprise responsable, désire améliorer constamment ses pratiques de ressources humaines. L'implantation d'une SGT permettra aux équipes RH d'intégrer les nouvelles bonnes pratiques du secteur et être mieux adaptées à la réalité du marché du travail d'aujourd'hui. Ainsi, elles seront moins vulnérables aux pénuries de main-d'œuvre. Aussi, l'implantation de la formation en ligne permettra d'augmenter l'offre de formation, notamment en matière de santé et sécurité.

En permettant de diversifier les méthodes de recrutement et l'offre de formation, ce projet prend en compte la diversité grandissante tant du côté des employés que des candidats. Un meilleur outil de travail contribuera à la mobilisation des équipes de dotation et formation et permettra aux équipes d'opérationnelles d'obtenir et de former leur main-d'œuvre plus rapidement. Le volet externe (site web de recrutement) sera accessible universellement, reflet des valeurs de diversité de la STM.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Solution intégrée de gestion des talents (SGT)</i>	Date :	<i>7 septembre 2016</i>
Numéro	<i>R-167</i>	Montant :	<i>6 121 301 \$</i>

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le projet ne pourrait être réalisé, les principaux risques sont :

- L'équipe formation rencontrera des enjeux pour livrer la formation SST dans les temps prescrits selon la loi et directives de la CNESST. Cela pourrait causer :
 - Augmentation des enjeux de relations de travail reliés à la formation.
 - Augmentation des accidents de travail.
 - Perte de confiance des partenaires externes (CNESST et CSSS) étant donné l'incapacité de répondre adéquatement à leur demande d'information. Augmentation des enquêtes potentielles.
 - Amendes potentielles de la CNESST.
- Plus de pression sur les équipes de l'entretien étant donné :
 - Il sera impossible d'éviter des coûts dans la masse salariale de la STM dans un contexte où de nombreuses formations doivent avoir lieu.
 - Le ralentissement de la dotation des postes étant donné les problèmes potentiels des systèmes actuels désuets.
 - La difficulté à répondre à leurs besoins de dotation et de formation dans un délai raisonnable, faute d'amélioration de performance des processus actuels.
- Impossibilité de faire évoluer les processus de formation et de dotation vers les nouvelles pratiques reconnues puisque les systèmes en place ont des limites fonctionnelles. Par exemple : SAP formation ne permet pas les parcours de formation par emploi et le suivi des rappels SST pour les employés et les systèmes de dotation ont des limites importantes au niveau de la gestion des délais de carence et de la recherche d'information dans les dossiers de candidats (comme la recherche par mots clés).
- Augmentation de l'effectif RH afin d'absorber une hausse des activités de dotation et/ou de formation en voulant maintenir des délais similaires (augmentation selon l'ampleur de la hausse).
- Continuer à supporter des processus désuets gérés avec des formulaires papiers (demande de personnel, formulaires d'accueil, approbation de la formation) causant des pertes de temps, une augmentation des délais et une lourdeur administrative.
- Manque d'adhérence entre l'importance de la mobilisation des employés (un des 4 piliers de la STM) et le manque de ressources pour les former correctement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des rencontres ont été faites pour présenter le projet au directeur exécutif Ingénierie, infrastructures et projets majeurs, ainsi qu'au directeur exécutif Métro et à la directrice exécutive Planification, finances et contrôle. Des présentations ont aussi été faites en juin dernier au comité GPP, au comité directeur ainsi qu'au comité de suivi des actifs (CSA).

Un plan de communication sera élaboré au cours de la préparation de la mise en œuvre pour mobiliser toutes les parties prenantes dans le projet. Elles sont principalement les employés de la DRH (Formation, Dotation, Prévention des Incendies, DDO), les secteurs Exploitation et Entretien, les gestionnaires, les candidats internes et externes, ainsi que les professionnels et le personnel administratif de la STM.

COPIE CONFORME

[Signature]

SECRETARIE GÉNÉRAL ADJOINT

MONTREAL

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Solution intégrée de gestion des talents (SGT)</i>	Date :	<i>7 septembre 2016</i>
Numéro	<i>R-167</i>	Montant :	<i>6 121 301 \$</i>

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Demande de règlement d'emprunt	CA de septembre 2016
Modification du PTI	Septembre 2016
Stratégie et préparation des documents d'appel d'offres (intégrateur et biens)	Juillet à octobre 2016
Publication de l'appel d'offres et sélection de la solution	Octobre 2016 à janvier 2017
Octroi de contrat	Février à mars 2017
Implantation de la solution (module Formation, module Dotation et développement)	Mars 2017 à juillet 2018
Fermeture	Août à septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.


COPIE CONFORME
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTREAL _____